



« C'est que nous avons, à la vérité, renversé toutes les tyrannies, sauf une seule, la plus dure : la tyrannie des préjugés »

Charles Benoist – 1893



sommaire

Juillet - août 2017 – Numéro 472 – 10 €

« la Bataille d'Alep »
Fares Cachoux
XXXXX
farescachoux@gmail.com

l'ena
hors les murs

226, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 49 50 – Fax : 01 45 44 02 12
site : <http://www.aeena.fr>
Mél : bderome@aeena.fr

Directeur de la publication : Daniel Keller

Directeur de la rédaction : Karim Émile Bitar

Directeur adjoint de la rédaction :
Jean-Christophe Gracia

Conseiller de la rédaction : François Broche

Secrétaire de rédaction : Bénédicte Derome

Comité de rédaction : Isabelle Antoine,
André Autrand, Didier Bellier-Ganière,
Jean-Marc Châtaigner, Robert Chelle,
Jean-François Court, Frédéric Dieu, Bernard Dujardin,
Patrick Gautrat, Serge Gouès, Isabelle Gougenheim,
Vincent Guitton, Benoît Legrand, Julien Neutres,
Claude Revel, Arnaud Roffignon, Jean-Charles Savignac,
Didier Serrat, Maxime Tandonnet, Laurence Toussaint.

**Conseil d'administration de l'association
des anciens élèves de l'école nationale
d'administration :**

BUREAU

Président : Daniel Keller

Vice-présidents : Jean-Marc Châtaigner,
Myriem Mazodier, Gilles Miller

Secrétaire général : Gilles Duthil

Secrétaires généraux adjoints : Didier Bellier-Ganière,
Véronique Peaucelle-Delelis

Trésorier : Laurent Martel

Trésorier adjoint : François-Gilles Le Theule

MEMBRES DU CONSEIL

Marie-Christine Armaignac, Olivier Bailly, Monique
Barbaroux, Anne Bennet, Marie-Caroline Bonnet-Galzy
Béatrice Buguet-Degletagne, Dominique Dalmas,
Eric Delzant Michel Derrac, Francis Etienne, Hélène
Furnon-Petrescu, Alexandre Gardette, Serge Gouès,
Jean-Christophe Gracia, Anne Mlynarski, Bruno
Rémond, Jean-Philippe Saint-Geours, Carine Trimouille.

Publicité : MAZARINE

Tél. : 01 58 05 49 17 – **Fax :** 01 58 05 49 37

Directeur : Paul Emmanuel Reiffers

Annonces et publicités : Yvan Guglielmetti

Mise en page, fabrication : Barbara Sabaté

Conception maquette et Direction artistique :
Bruno Ricci – bruno@bruno-r.com

Compogravure, impression et brochage :
Imprimerie Chirat

Dépôt légal : 36914

© 2003 L'ENA Hors les murs

N° de commission paritaire :
0419 G 84728/ISSN 1956-922X

Prix : 10,00 €

Si vous désirez vous abonner à **L'ENA Hors les murs**,
voir les bulletins d'abonnement **pages 16 et 35**

Abonnement normal : 70,00 €

Anciens élèves : 35,00 €

Étranger : 100,00 €

dossier

Terrorisme et guerre contre le terrorisme

- 2 Terrorisme et guerre contre le terrorisme
- 4 Le rôle de la DGSE dans la lutte contre le terrorisme
- 6 Le rôle de la DGSI dans la lutte contre le terrorisme
- 9 Le Renseignement et le terrorisme
- 11 Les impasses de la guerre contre le financement du terrorisme
- 13 L'« État islamique » : un État ?
- 17 Crime et terrorisme
- 20 L'aviation civile internationale face au défi terroriste
- 23 Permanence et mutations du terrorisme en Russie
- 25 L'Arabie saoudite face au terrorisme
- 27 Le Terrorisme mondialisé est une économie politique...
- 29 Penser le terrorisme
- 31 Philosophie et terrorisme
- 33 Jacques Derrida et la question du terrorisme
- 36 La philosophie face au terrorisme : les exigences de la raison
- 38 Le djihadisme « autochtone », nouvelle menace intérieure
- 40 Terrorisme, stratégie et ruse
- 42 La prévention de la radicalisation en France :
entre perplexité épistémologique et tâtonnement pratique
- 44 Les femmes et la stratégie des « opérations-martyres »
- 48 Repenser le rôle de l'État face à la menace terroriste

- Karim Emile Bitar
- Bernard Émié
- Laurent Nuñez
- Philippe Hayez
- Ibrahim Warde
- Beligh Nabli
- Alain Bauer
- Philippe Bertoux
- Fabien Laurencon
- Fatiha Dazi-Héni
- Richard Labévière
- Frédéric Charillon
- Hélène L'Heuillet
- Thomas Clément Mercier
- Cyrille Bret
- David Djaiz
- Jean-Vincent Holeindre
- Yannick Prost
- Carole André-Dessornes
- François Saint-Bonnet

enaassociation

- 50 Dîner-débat d'Agorena : Vie politique : moralisation ou normalisation ?
- 52 Recherche bénévoles actifs spécialistes de la communication
- 52 Cycle des hautes études européennes
- 53 Ena dans la presse
- 55 Carnet
- 59 Exposition : Jacques Borker

Temps libre

- 60 Mélomanie
- 66 La boîte à livres

Arnaud Roffignon et Christophe Jouannard
Robert Chelle

Prochain dossier : La France en mouvement



Terrorisme et guerre contre le terrorisme : le cercle vicieux

Par **Karim Bitar**
Cyrano de Bergerac 1999

« **N**ous vivons dans la terreur parce que la persuasion n'est plus possible, parce que l'homme a été livré tout entier à l'histoire et qu'il ne peut plus se tourner vers cette part de lui-même, aussi vraie que la part historique, et qu'il retrouve devant la beauté du monde et des visages ; parce que nous vivons dans le monde de l'abstraction, celui des bureaux et des machines, des idées absolues et du messianisme sans nuances. Nous étouffons parmi les gens qui croient avoir absolument raison, que ce soit dans leur machine et dans leurs idées. Et pour tous ceux qui ne peuvent vivre que dans le dialogue et dans l'amitié des hommes, ce silence est la fin du monde. Pour sortir de cette terreur, il faudrait pouvoir réfléchir et agir suivant sa réflexion. Mais la terreur, justement, n'est pas un climat favorable à la réflexion. »
 Albert Camus, Ni victimes, ni bourreaux, « Le siècle de la peur », *Combat*, novembre 1946

Les réflexions sur le terrorisme¹ d'Albert Camus, publiées après la Seconde Guerre mondiale, résonnent étrangement juste à notre époque, où le phénomène terroriste a pourtant considérablement muté. L'auteur de *L'homme révolté* s'étonnait déjà de voir que « ce n'est ni la révolte ni sa noblesse qui rayonnent aujourd'hui sur le monde, mais le nihilisme. » L'auteur des *Justes* ajoutait dans ses *Chroniques algériennes* que « quelle que soit la cause que l'on défend, elle restera toujours déshonorée par le massacre aveugle d'une foule innocente où le tueur sait d'avance qu'il atteindra la femme et l'enfant. » Comme le rappelle le magistrat et essayiste Denis Salas, Camus insistait sur le fait que même face au terrorisme d'État exercé par l'Allemagne hitlérienne, toute réponse terroriste ferait de ceux qui en usent les « doubles » des nazis. Durant la guerre d'Algérie, bien avant les débats américains des années 2000 et les incessantes polémiques autour de

la série télé 24h, Camus martelait le fait que toute justification de la torture était inacceptable, fut-ce au nom de l'efficacité. Mais si sa condamnation du terrorisme était totale et sans ambiguïté, il n'était pas de ceux qui se réfugient dans des postures purement morales sans tenter de comprendre et d'expliquer les ressorts profonds de la terreur que l'on dénonce. Il n'aurait pas accepté qu'on lui demande de renoncer à son esprit critique en lui disant qu'« il ne peut y avoir aucune explication qui vaille car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser² » le terrorisme.

Les cadres historiques dans lesquels le terrorisme a pu se développer ont certes considérablement évolué depuis les zélotes de l'Antiquité jusqu'à Daech, mais les questions philosophiques que pose le phénomène demeurent étonnamment similaires, et tout aussi complexes. Plus encore que la science politique et la philosophie, c'est peut-être la littérature qui offre les perspectives les plus à mêmes de susciter des réflexions fructueuses sur le sujet. On pense bien sûr à *L'agent secret* de Joseph Conrad, aux *Justes* de Camus, aux *Mains Sales* de Sartre, mais aussi au *Lorenzaccio* d'Alfred de Musset ou aux *Possédés* de Dostoïevski. Chez chacun de ces auteurs, on retrouve l'éternel problème des abîmes psychologiques, des passions humaines, des errements moraux, de l'idéal qui se confronte aux dures réalités. On pense à la phrase d'Emmanuel Kant qui a inspiré le titre d'un livre d'Isaiah Berlin³ : « L'homme a été taillé dans un bois si tordu qu'il est douteux que l'on puisse jamais en tirer quelque chose de tout à fait droit. »

Mais au-delà de ces considérations sur la nature humaine, dans le contexte géopolitique actuel, aucune réflexion sur le terrorisme ne saurait faire l'impasse sur les impasses de la « guerre contre le terrorisme » et sur ses effets étonnamment contre-productifs, puisqu'elle a conduit à une montée en puissance sans précédent des groupes radicaux, sur les décombres des structures étatiques de plusieurs pays du Moyen-Orient ou d'Asie centrale. Dans un documentaire d'Ilan Ziv récemment diffusé par la chaîne Arte, les experts interrogés parvenaient à un même constat, implacable et dévastateur : la « guerre globale contre la terreur » déclenchée par les États-Unis après le 11 septembre 2001 fut non seulement un échec retentissant mais surtout un amplificateur de la menace. La guerre d'Afghanistan, toujours en cours, ce qui fait d'elle la plus longue guerre de l'histoire des États-Unis, a permis de déloger les talibans de Kaboul mais le gouvernement ne parvient aucunement à asseoir son autorité au-delà de quelques quartiers de la capitale. L'invasion anglo-américaine de l'Irak, en 2003, sans l'aval de l'Onu, fut sans doute l'erreur stratégique la plus grave de ces cinquante dernières années et a conduit à une croissance exponentielle du terrorisme dans le monde, en offrant un immense champ d'entraînement à Al-Qaïda, ce qu'avait d'ailleurs parfaitement anticipé la diplomatie française aussi bien que le Vatican, lesquels avaient mis en garde de manière assez prémonitoire contre les effets disrupteurs de cette guerre mal conçue, mal exécutée, illégale aux yeux du droit

international et dont nous sommes loin d'avoir fini de payer le prix.

Ces erreurs géopolitiques se sont accompagnées d'un aveuglement sur la nature du phénomène terroriste, (comment peut-on faire la guerre à un concept, à une tactique ?) et à une trahison des valeurs libérales et démocratiques dont l'occident se réclame, puisque se sont multipliés les états d'exception et que l'on a parfois légitimé la torture, sans oublier les dérives les plus choquantes et symptomatiques, du type Guantanamo ou Abou Ghraïb, lesquelles fournissent encore des arguments aux recruteurs de toutes les mouvances jihadistes de la planète.

Comme l'avait soutenu Camus dans son éditorial de *Combat* le 8 août 1945⁴, ce n'est rien d'autre qu'un « choix entre l'enfer et la raison » auquel nous nous trouvons aujourd'hui confrontés : « Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison. » En août 2017, nous en sommes encore là. ■

1 - C'est sous ce titre qu'une grande partie d'entre elles ont été réunies par Jacqueline Levi-Valensi, présidente de la Société des Etudes Camusiennes, dans un ouvrage paru en 2002 aux éditions Nicolas Philippe, ouvrage auquel ont contribué par leurs commentaires Antoine Garapon et Denis Salas.

2 - Voir notamment le rapport du président du CNRS Alain Fuchs, soutenant que « Les enseignements des sciences sociales sont la meilleure façon de lutter efficacement contre toutes les formes de terrorisme. Les analyses et explications proposées par les chercheurs qui se consacrent à ce domaine sont essentielles à cet égard. Connaître les causes d'une menace est la première condition pour s'en protéger » (Dominique de Montvalon, La cinglante réponse des chercheurs à Manuel Valls, *Le Monde*, 4 mars 2016).

3 - Isaiah Berlin, *The Crooked Timber of Humanity: Chapters in the History of Ideas*, Princeton University Press, 2013.

4 - Repris dans le chapitre *Morale et politique* de ses *Essais*, (Gallimard, 1950)



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Le rôle de la DGSE dans la lutte contre le terrorisme



Par **Bernard Emié**
Solidarité 1983
Directeur général de la sécurité extérieure

Sous l'autorité du président de la République et du gouvernement, la DGSE est l'un des acteurs majeurs de la communauté du renseignement totalement mobilisée dans la lutte antiterroriste.

La menace terroriste

La survenance d'un attentat, en France comme à l'étranger, au-delà de la tragédie humaine qu'il constitue, est toujours vécue comme un échec par un service de renseignement. Anticiper, analyser pour prévenir ou entraver, afin de protéger nos concitoyens et les intérêts français à l'étranger : telle est la logique dans laquelle la DGSE inscrit son action antiterroriste, dans un contexte d'ultra-menace alimenté par le chaos qui règne parfois jusqu'aux portes de notre continent.

La menace terroriste d'inspiration islamiste demeure ainsi particulièrement élevée en France mais aussi contre nos intérêts à l'étranger, notamment dans les zones de crise. Émanant très majoritairement de l'« État islamique », mais également d'Al-Qaïda, cette menace durable s'inscrit aujourd'hui dans un *continuum* transfrontalier et relationnel qui s'étend des groupes djihadistes actifs sur les différents théâtres aux acteurs porteurs de menace sur le territoire national :

- un *continuum* géographique entre des terres de djihad (Sahel, Levant, Péninsule arabique, Somalie, zone afghano-pakistanaise, Asie du Sud-est), des espaces intermédiaires – où les individus porteurs de la menace trouvent un soutien logistique auprès de réseaux djihadistes constitués (Turquie, Balkans, Maghreb) – et, enfin, le territoire national ;
- un *continuum* relationnel entre des individus engagés sur un théâtre de guerre auprès d'une organisation terroriste qui entend, au-delà de son projet politique et militaire en zone de djihad, projeter la menace en Occident, des réseaux logistiques mis en place par l'organisation terroriste dans les espaces intermédiaires, et des réseaux personnels de djihadistes, en France et, le cas échéant, dans leur pays d'origine.

À des degrés divers, ce double *continuum* est à l'origine de la menace dite « projetée » depuis les zones de djihad vers le territoire national (groupes d'opérations projetés depuis la zone syro-irakienne comme le commando du Bataclan), mais aussi de formes dégradées de menaces, aujourd'hui dominantes, dites « inspirées », lorsqu'un acteur, non commandité mais souvent lié plus ou moins directement à la mouvance djihadiste, commet un attentat peu sophistiqué dans son pays de résidence, en réponse à un appel générique à passer à l'action par tous les moyens.

Quel(s) rôle(s) pour la DGSE ?

Pour lutter contre ce phénomène, la seule action de notre diplomatie et de nos forces conventionnelles ne peut suffire. En effet, notre sécurité se joue à l'extérieur de nos frontières, comme une ligne de défense de l'avant, dans des régions instables et souvent inaccessibles aux moyens traditionnels de l'action étatique. C'est pourquoi nos autorités accordent autant d'importance au renseignement qui, au-delà de la lutte anti-terroriste, s'inscrit dans une stratégie globale de sécurité et de défense, dans laquelle la DGSE a toute sa place. La DGSE lutte ainsi contre trois formes de menace interconnectées, qui ne concernent pas seulement la protection du territoire national :

- la menace contre nos intérêts ou nos ressortissants à l'étranger : les représentations nationales, dont les emprises militaires, constituent des cibles de choix pour les djihadistes de même que les sites touristiques ou les hôtels fréquentés par les occidentaux (attaque contre le complexe touristique de Kangaba, le 18 juin 2017, à proximité de Bamako au Mali) ;
- la menace projetée depuis l'extérieur vers la France, à l'instar des auteurs des

attentats du 13 novembre 2015 à Paris et à Saint-Denis ;

- la menace intérieure endogène de nature « inspirée » (attentat sur les Champs Élysées du 19 juin 2017). Cette stratégie s'appuie sur les réseaux sociaux et la diffusion de vidéos glorifiant les actes terroristes, notamment kamikazes, pour inciter des acteurs endogènes à passer à l'acte, y compris par des moyens rudimentaires (camion-bélier, armes blanches, etc.).

La DGSE a pour mission de recueillir et d'exploiter le renseignement afin de détecter les acteurs agissant sur les théâtres de djihad et de détecter la menace en dehors des frontières (en amont) de notre pays dans un quadruple objectif :

- identifier les acteurs de la menace terroriste (organisations et individus) et analyser leurs interconnexions ;
- caractériser les projets terroristes afin de les entraver, le plus en amont possible du territoire national ;
- assurer le suivi des acteurs djihadistes en zone de djihad, pour permettre la neutralisation des porteurs de menace ;
- prévenir la constitution de nouveaux sanctuaires en zones de crise.

Cette action de renseignement associe capacité de collecte sur l'ensemble du *continuum* géographique et méthodologie d'exploitation des données visant, en établissant les liens entre les acteurs de la menace, à donner du sens à une masse d'éléments souvent parcellaires recueillie sur des acteurs ayant recours à des modes d'actions clandestins.

L'action de la DGSE répond donc d'abord à une logique de renseignement devant conduire à des actions et *in fine* à tenter de peser sur le cours des événements. La variété d'options susceptibles d'être mises en œuvre par la DGSE trouve son origine dans son modèle intégré qui lui permet de combiner tous les modes de recueil de renseignement – humain, technique, opérationnel et partenarial. La DGSE a ainsi développé, de façon empirique, sa propre méthode de travail. L'appui en renseignement trouve sa raison d'être dans les actions d'entrave mises en œuvre par différents effecteurs : les Armées sur les théâtres d'opérations (dans la bande sahélo-saharienne ou au Levant), la police et la Justice, en France ou dans un pays tiers.

Dans ce cadre, la DGSE peut agir seule ou en appui d'un partenaire. Sa collaboration avec la DGSI est de plus en plus étroite et doit encore monter en puissance, en liaison avec la coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) placée auprès de la présidence. Le *continuum* intérieur / extérieur dans le domaine de la lutte antiterroriste est, en effet, un impératif absolu d'efficacité et nos services doivent tout partager à cet effet. Elle peut également agir avec les services de pays étrangers confrontés à une menace terroriste dans leur pays. Le contre-terrorisme, par sa nature transnationale, est le champ des partenariats internationaux par excellence.

Pour autant, la lutte contre le terrorisme ne peut se réduire à son volet militaire, sur les théâtres extérieurs, ou à ses composantes sécuritaires et judiciaires, sur le territoire national. Cette double approche, en dépit des revers territoriaux des organisations djihadistes, notamment en zone syro-irakienne ou en Libye, et de l'entrave régulière de projets terroristes en France et en Europe, ne permet pas, à elle seule, de saisir la complexité de menace djihadiste et d'anticiper ses évolutions pour garantir la sécurité de nos concitoyens, en France ou à l'étranger.

Ainsi, l'attaque contre le complexe Kangaba, menée le 18 juin 2017 à proximité de Bamako, rappelle que les capacités d'action des groupes terroristes sont dissociées de leur capacité à contrôler et administrer un territoire. En outre, l'engagement des « soldats du djihad » est avant tout un geste politique, comme le souligne Ayman al Zawahiri, émir d'Al-Qaida, lorsqu'il explique que son mouvement est un message avant d'être une organisation. C'est là l'une des limites de la lutte contre le terrorisme : il ne peut être uniquement traité sous un angle purement sécuritaire et ne relève pas de l'action des seuls services de renseignement. Enfin, la DGSE est également *leader* pour ce qui concerne le suivi et la résolution de prise d'otages à l'étranger, l'une des facettes les plus horribles du terrorisme.

L'interaction entre le contre-terrorisme et les autres facettes du renseignement

Toute déstabilisation d'un État par la pression de groupes terroristes offre à ces derniers une

possibilité de zone refuge à partir de laquelle ces mouvements peuvent rayonner et viser nos intérêts. C'est la raison pour laquelle, pour la DGSE, la lutte contre le terrorisme se complète par une action dans le domaine du renseignement géopolitique afin d'évaluer la vulnérabilité des régimes en place, détecter les signaux d'une radicalisation d'une partie de la société ou les menées subversives de la part d'autres pays étrangers. Le terrorisme est souvent la conséquence d'un processus de décomposition de l'autorité et de la légitimité du politique. Pour être pertinent dans le segment du contre-terrorisme, un investissement très en amont est donc nécessaire dans le renseignement géopolitique. Ce fut le cas au Sahel où, bien avant le conflit au Mali, la DGSE avait engagé un effort en matière de renseignement, ce qui lui a permis d'avoir une vision relativement claire des acteurs terroristes et des liens ethniques, familiaux ou économiques qui les lient entre eux.

Cet impératif d'anticipation est un exercice difficile et risqué, qui impose de s'extraire du temps court.

La lutte contre le terrorisme fait également converger vers elle d'autres champs du renseignement : attrition des trafics illicites (armes et drogues notamment) qui permettent de financer les groupes terroristes ou de leur permettre de s'attirer la neutralité bienveillante de régimes corrompus, lutte contre les filières d'immigration clandestine afin de désorganiser les flux d'acheminement des candidats au djihad vers l'Europe, voire contre-prolifération chimique afin de prévenir toute attaque terroriste NRBC.

C'est la combinaison de tous ces champs du renseignement qui permet de donner à la DGSE, service généraliste par excellence, toute la profondeur d'analyse que requiert la lutte anti-terroriste.

La DGSE doit donc combiner une logique de protection et de court terme avec une logique d'anticipation à moyen et long terme. Si ce second volet de l'action de la DGSE est délaissé, cela induirait à terme un risque d'appauvrissement de la capacité d'anticipation stratégique pour notre État avec, pour corollaire, l'altération de notre autonomie d'évaluation, de décision et *in fine* d'action. ■



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Le rôle de la DGSJ dans la lutte contre le terrorisme



Par **Laurent Nuñez**
Cyrano de Bergerac 1999
 Directeur général de la Sécurité intérieure

Désignée en janvier 2016 comme pilote de la lutte antiterroriste sur le territoire national ou visant le territoire national, la DGSJ n'a depuis cessé de développer sa stratégie de riposte, dont la montée en puissance avait déjà été largement entamée au cours des années précédentes, pour faire face à l'explosion du phénomène des filières djihadistes syro-irakiennes. La coopération avec ses partenaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux, est au cœur de cette stratégie.

Huit mois seulement après sa création en mai 2014, la DGSJ s'est trouvée brutalement confrontée à la première vague d'une série d'attentats et de tentatives d'actions terroristes menées sur notre sol, d'une ampleur sans précédent depuis la guerre d'Algérie¹.

Dans cet environnement troublé de tension permanente, la lutte anti-terroriste² a constitué la priorité absolue du service, totalement mobilisé pour sanctuariser le territoire et protéger nos concitoyens.

Il ne faut pas pour autant oublier les autres formes de menaces qui visent la France et ses intérêts fondamentaux. C'est pour cela que la DGSJ est également compétente pour lutter contre l'espionnage, protéger nos intérêts économiques, lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, sans oublier la cyber-défense, qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Autant de missions cardinales pour un service de sécurité intérieure et qui sont essentielles pour la défense de la souveraineté nationale et la garantie de l'indépendance de notre pays.

Par l'investissement exceptionnel de ses personnels et de ses moyens et en dépit de la nature inédite des attaques auxquelles notre pays a dû faire face, la DGSJ est néanmoins parvenue à entraver nombre d'autres projets d'actions violentes. Depuis le début du phénomène des filières djihadistes en 2013, ce sont ainsi 37 attentats qui ont été déjoués par le service. Ces résultats sont le fruit d'une stratégie de riposte qui n'a cessé de monter en puissance et qui est notamment fondée sur une coopération nationale et internationale quotidienne et élargie, ainsi que sur une double compétence en renseignement et

en judiciaire, le tout accompagné par une modernisation du service.

Une menace terroriste aujourd'hui dominée par des acteurs endogènes

L'organisation « État islamique » (EI), qui dispose encore de ressources en opérationnels aguerris et d'une volonté intacte de frapper notre pays, demeure la principale source extérieure de la menace. Certains projets d'attentat, du même type que ceux du 13 novembre 2015, ont été déjoués par le service. Ils ont démontré que l'EI était en mesure de planifier, sur le long terme, des opérations complexes. Parallèlement, les filières djihadistes ont connu ces derniers mois un tarissement aujourd'hui irréversible, fruit de l'action des services de l'État, d'une coopération efficace avec les autorités d'Ankara et d'une stratégie de l'EI davantage tournée vers l'exacerbation de la menace endogène.

À l'été 2017, c'est donc cette dernière qui domine. Isolés, les primo-terroristes qui passent à l'acte (attaques de Nice, d'Orly, des Champs-Élysées et sur le parvis de Notre-Dame), nourrissent le caractère imprévisible de la menace et impriment à celle-ci une cadence opérationnelle soutenue.

Le service est également confronté à des djihadistes frustrés qui conçoivent une action terroriste sur notre sol comme une alternative à un projet entravé de départ pour la zone syro-irakienne, à l'instar des auteurs de l'assassinat d'un prêtre à Saint-Etienne-du-Rouvray (26 juillet 2016) et de l'auteur de l'attaque échouée contre des gendarmes sur les Champs Élysées (19 juin 2017). Bien que privilégiant des

modes opératoires simples contre des cibles vulnérables ou symboliques, ces auteurs peuvent chercher à commettre des actions de grande ampleur.

Une stratégie de ripostes multiples

Désignée en janvier 2016 comme pilote de la lutte antiterroriste sur le territoire national ou visant le territoire national, la DGSI n'a depuis cessé de développer sa stratégie de riposte, dont la montée en puissance avait déjà été largement entamée au cours des années précédentes, pour faire face à l'explosion du phénomène des filières djihadistes syro-irakiennes.

La coopération avec ses partenaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux, est au cœur de cette stratégie.

Sur le plan national, l'architecture de la coopération et de la coordination avec les autres services du ministère de l'Intérieur – notamment le service central du renseignement territorial (SCRT), les directions du renseignement et de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, la direction centrale de la police judiciaire, l'Uclat – et ceux de la communauté française du renseignement dans son ensemble, qu'ils relèvent du premier ou du second cercle, n'a cessé d'être renforcée. Des structures dédiées ont été créées et démontrent quotidiennement leur nécessité dans l'entrave à la menace, à l'image de la cellule interservices créée en juin 2015 au sein de la DGSI. Elle réunit les correspondants des services du premier cercle (DGSE, DRM, DRSD, Tracfin, DNRED), de la DRPP, du SCRT et très prochainement du Bureau central du Renseignement pénitentiaire (BCRP). La DGSI s'est d'ailleurs beaucoup impliquée dans le développement du nouveau BCRP, le milieu carcéral apparaissant de plus en plus comme un véritable « incubateur » de la menace.

Au-delà, la DGSI n'a cessé d'investir dans une intense coopération internationale, segment qui constitue l'un des piliers sur lequel repose sa stratégie de lutte antiterroriste. Si cette coopération demeure traditionnellement fructueuse avec de grands partenaires habituels, chaque événement met en exergue la nécessité d'un éventail élargi de collaborations, qui peuvent ponctuellement apporter une

information décisive aux enquêtes en cours. À cet égard, la valeur de l'information transmise est toujours apparue comme le résultat de la qualité de la relation directe nouée avec les interlocuteurs étrangers du service.

L'action préventive en renseignement, auquel la DGSI consacre d'importantes ressources en matière de recherche humaine et technique, trouve son aboutissement dans la neutralisation judiciaire des réseaux et individus impliqués, permise par la compétence judiciaire du service.

Concernant les filières djihadistes, la stratégie de contre-mesures répressives consiste à judiciariser tout individu ayant intégré un groupe terroriste djihadiste en Syrie.

Cette action s'inscrit aujourd'hui dans une temporalité très contrainte. Ce raccourcissement du temps de l'enquête judiciaire est dicté par l'acuité de la menace, l'évolution des modes opératoires des organisations terroristes et le profil de ses acteurs.

À cette occasion, il faut souligner que les relations que la DGSI entretient, tant avec le procureur de la République de Paris qu'avec les magistrats instructeurs spécialisés, sont de très grandes qualités.

Au cours de l'année passée, la DGSI a procédé à plus de 200 gardes à vue conduisant à plus d'une centaine d'écrous. Cette double compétence en renseignement et en judiciaire qui n'est d'ailleurs pas l'apanage de la DGSI dans la sphère démocratique occidentale³, est à la fois un gage de fluidité entre le renseignement et le judiciaire, de préservation des sources d'information et donc d'efficacité opératoire du service.

Enfin, la DGSI exploite, chaque fois que s'en présente l'occasion, toute la palette des mesures administratives permettant d'entraver les intentions des djihadistes⁴. Pour des objectifs ciblés, le service s'est également appuyé, au cours des mois écoulés, sur les mesures spécifiques permises par l'état d'urgence (assignations à résidence et perquisitions administratives).

Une modernisation permanente du service

Depuis sa création en mai 2014, et avant même que ne survienne la vague d'attentats que notre pays a connue, la

DGSI s'est engagée dans une démarche de modernisation qui, jour après jour, transforme le service. Cette modernisation était indispensable pour faire face à des défis majeurs, parmi lesquels l'ampleur de la menace terroriste.

Bénéficiant de plusieurs plans de renforts en ressources humaines au cours des années passées, la nouvelle direction générale s'est notamment employée à recruter, par voie contractuelle, des talents qui, bien qu'indispensables à la lutte antiterroriste, étaient rares ou inexistant dans les seuls rangs de la Police nationale (linguistes, analystes, ingénieurs, techniciens, etc.). La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement, voulue par les services, a constitué un bouleversement dans les processus d'enquête et a offert de nouvelles possibilités techniques dans un cadre légal bien établi et protecteur pour l'action des agents sur le terrain. La DGSI s'est aussitôt fortement investie dans ce dispositif nouveau, dont les potentialités sont aujourd'hui pleinement exploitées.

Le défi technologique majeur auquel nos sociétés doivent faire face aujourd'hui et à l'avenir encore davantage, oblige le service à s'engager dans des programmes innovants pour accroître ses capacités d'investigation et améliorer la qualité de sa réponse aux menaces. La lutte contre le terrorisme implique une remise en cause permanente des méthodes de travail, ainsi qu'une adaptabilité et une inventivité sans cesse renouvelées face aux stratégies de contournement mises en œuvre par les terroristes. Aujourd'hui, la DGSI est donc à l'œuvre sur de nouveaux chantiers techniques. Le développement d'outils numériques de tri, d'analyse et d'exploitation de l'information, l'augmentation de notre capacité à mettre au clair des données cryptées, l'investigation numérique, la surveillance du *darkweb*, l'exploitation vidéo, la reconnaissance faciale sont

1 - Le bilan des attaques terroristes qui ont frappé la France depuis janvier 2015 est de 239 morts et de plusieurs centaines de blessés.

2 - Le rôle de la DGSI en la matière ne se limite pas au terrorisme djihadiste mais couvre l'ensemble du spectre des organisations terroriste évoluant sur le territoire national et à l'international.

3 - Le FBI américain, le BVT autrichien ou la Säpo suédoise sont également des services de renseignement intérieur à compétence judiciaire

4 - Signalements en vue de la non-délivrance de passeports ; arrêtés d'expulsion des ressortissants étrangers impliqués dans les filières syriennes ; gel préventif des avoirs ; signalement des départs auprès des organismes versant des prestations sociales ; demande d'interdiction de sortie du territoire pour des velléitaires majeurs ; interdiction administrative du territoire pour les étrangers impliqués dans les filières etc.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

notamment au cœur des recherches menées par le service pour doter les enquêteurs de nouvelles possibilités techniques. Dans ces domaines, le renforcement des coopérations avec les partenaires nationaux de la communauté française du renseignement est fondamental, dans une logique de gouvernance garantissant à chacun un réel bénéfice.

Mais au-delà de ces avancées techniques et technologiques, le renseignement humain restera toujours au cœur de l'action du

service. Les renseignements humains et techniques n'ont pas à être opposés ni comparés. Au contraire, ils demandent à s'inscrire en complémentarité l'un de l'autre. Le recrutement et le traitement de sources humaines demeureront un pilier central du dispositif de collecte de renseignement de la DGSI.

Nommé depuis peu à la tête de la DGSI, je me suis vu fixer par nos autorités une feuille de route très claire. Il s'agit de poursuivre résolument l'action engagée par cette

direction prestigieuse, d'accompagner la phase de croissance en termes immobiliers et de ressources humaines mais également le développement technique et juridique. Enfin, et c'est essentiel, je m'attacherai également à renforcer la coopération avec les autres acteurs du renseignement, et notamment la DGSE, sous la coordination du coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme. ■



**... DE COMBATS ET D'ENGAGEMENT
EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS**



MERCI

Depuis 30 ans, grâce à votre confiance et à votre générosité, les bénévoles des Restos du Cœur peuvent poursuivre leurs actions d'aide et d'insertion.

on compte sur vous
Coluche

FAITES VOTRE DON en ligne sur www.restosducoeur.org/dons
ou en flashant le QR Code



PENSEZ-Y

- 30 € assurent un repas quotidien pour une personne pendant 1 mois
- 90 € assurent un repas quotidien pour une personne pendant tout l'hiver
- 180 € assurent un repas quotidien pour une maman et son enfant pendant tout l'hiver
- 529 € aident une famille tout l'hiver

LOI COLUCHE

Les dons des particuliers aux Restos du Cœur bénéficient d'une **réduction d'impôt de 75% jusqu'à 529 €**

BULLETIN DE SOUTIEN

À compléter et envoyer sous **enveloppe non affranchie** à :
Les Restaurants du Cœur - Libre Réponse 53061 - 91129 PALAISEAU Cedex

M Mme P3100

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Email @

Téléphone

- Je demande à recevoir mon reçu fiscal par mail
- Je ne souhaite pas recevoir d'informations des Restos du Cœur sur mon adresse mail
- Je souhaite recevoir la documentation « Legs, donation et assurance-vie »



En application des articles 39 et suivants de la loi de 5 janvier 1978 modifiée relative à l'information et aux libertés (DML), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des informations qui vous concernent. Il vous suffit de nous contacter à l'adresse service.donateurs@restosducoeur.org. Les Restaurants du Cœur ne prennent ni la vente, ni l'échange de lettres.

Le renseignement et le terrorisme : une relation ancienne, une exigence renouvelée



Par **Philippe Hayez**¹
Fernand Braudel 1987
Responsable des enseignements sur les politiques du renseignement à Sciences-Po Paris.

Terrorisme et renseignement entretiennent désormais des liens au plus haut niveau de l'État. Ce couple, qui veut que la lutte contre cette menace justifie un recours accru à cet instrument particulier, est sur la scène depuis plus de trente ans.

Le président de la République a souhaité réaliser les promesses du candidat Macron. Il vient de mettre en place par décret du 14 juin 2017 une « coordination du renseignement et de la lutte contre le terrorisme ». Structure légère placée à l'Élysée, celle-ci est censée piloter la mobilisation du renseignement contre ce fléau. Elle remplace ainsi le coordonnateur national du renseignement installé par Nicolas Sarkozy en 2008 et l'associe étroitement à la lutte contre le terrorisme puisque ce responsable supervisera un nouveau Centre national de contre-terrorisme (CNCT).

Comme dans les autres démocraties, le terrorisme est la priorité n°1 de la communauté française de renseignement. Pourtant, au lendemain de chaque attentat, comme ceux qui sont survenus à Paris, en janvier et en novembre 2015, et à Nice en juillet 2016 et alors que le terrorisme jihadiste a tué 250 personnes et blessé plus de 800 autres sur notre territoire depuis 2012, l'« échec des services » est souvent dénoncé.

Ainsi depuis plus d'une trentaine d'années, l'outil se nourrit-il de la menace en même temps qu'il s'y adapte. Que peut cet outil très particulier contre cette menace ? Qu'est-ce que le renseignement contre-terroriste ? Quelles sont les perspectives d'amélioration de son efficacité ?

Le renseignement est une politique publique adolescente

On ne sait pas encore assez en démocratie ce qu'est le renseignement. Le citoyen y voit souvent un objet de fiction plus ou moins convaincante et nourrit parfois la crainte qu'il soit le vecteur d'une surveillance de son intimité. Le responsable public s'en méfie encore, spécialement en France où cet instrument est, de l'affaire Dreyfus à l'affaire Clearstream, associé à une

consternante tradition de manipulation politique.

Le renseignement est pourtant un outil essentiel de l'État et c'est la responsabilité de ses dirigeants de s'en convaincre. Selon la définition classique qu'en donne Sherman Kent², l'un des pères de la CIA, il représente à la fois une information d'une qualité particulière, non accessible à la plupart ; une activité mobilisant des techniques spéciales et des organisations professionnelles marquées par le secret.

La France a longtemps négligé son renseignement, au nom d'une certaine « logique de l'honneur ». Depuis près d'une dizaine d'années, elle l'a cependant installé dans la vie publique. À partir de 2008, les chefs de l'État successifs ont accepté d'en assumer la direction (Conseil national du renseignement), défini une communauté nationale coordonnée par un responsable placé à leurs côtés, accepté le principe d'un contrôle parlementaire (loi du 9 octobre 2007 créant la délégation parlementaire au renseignement) et se sont convaincus de la nécessité de lui donner un fondement légal (loi du 24 juillet 2015 sur le renseignement). Le renseignement ne serait cependant pas aujourd'hui devenu une politique publique, comme l'indique l'article L.811-1 du Code de la sécurité intérieure, s'il n'avait pas été confronté aux coups de boutoir du terrorisme. C'est ce fléau qui a convaincu les responsables publics d'investir massivement, en sens inverse de l'effort de défense, dans une communauté qui compte aujourd'hui près de 20 000 professionnels civils et militaires et représente une dépense budgétaire annuelle de l'ordre de 2 milliards d'euros. C'est l'urgence, qui s'est instaurée au lendemain de l'attentat

1 - Co-auteur avec Jean-Claude Cousseran de *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie* (Odile Jacob, 2^e édition à paraître en septembre 2017).
2 - Kent S., *Strategic intelligence for American world policy*, Princeton UP, 1949.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

contre *Charlie-Hebdo* en janvier 2015, qui a persuadé le gouvernement de proposer le vote de la loi de juillet 2015.

Ainsi, la France peut-elle estimer disposer aujourd'hui d'un outil qui, par ses capacités et ses performances, correspond à son rang de membre permanent du conseil de sécurité des Nations unies.

Le renseignement contre-terroriste impose une adaptation permanente

Parmi les objets du renseignement, le terrorisme est le plus apparent, concentrant une part significative l'activité des six services principaux services français³ et leur conférant une véritable mission de service public. Il serait pour autant excessif de faire exclusivement reposer le traitement de cette menace sur l'action de ces services. La « matrice française » de l'anti-terrorisme, qui date de 1986, impose en effet une association étroite entre le renseignement, la police nationale et la justice pénale. Le Livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme, publié en 2006 et qui reste une référence majeure même si elle devrait être actualisée, montre bien à quel point la réponse politique au terrorisme, bien loin de reposer sur l'action des seuls services spécialisés, appelle une mobilisation de l'ensemble des administrations de l'Etat et, au-delà, de la communauté nationale toute entière.

Il existe pourtant un renseignement « contre-terroriste » fondé sur la capacité à suivre une menace par essence transfrontalière, des terres lointaines d'inspiration du jihad aux quartiers souvent délaissés par la République⁴. Ce renseignement doit être particulièrement agile et capable de mobiliser les technologies les plus modernes (cryptologie privée, traitement des données de masse, ...). Il impose une coopération interservices que symbolise depuis 1986 l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat) et s'appuie sur une coopération particulièrement étoffée avec les services étrangers.

Les services de renseignement ont appris à s'adapter à cette menace⁵. Ils ont redéployé leur effort géographique à l'extérieur, investi dans des capacités techniques partagées, intensifié leurs relations (mise en place de structures communes comme la cellule de veille et d'analyse Interservices depuis

2015). Au cours des dernières années, ils ont accentué leur surveillance des lieux de radicalisation sur de territoire, orienté leur effort sur la prévention des filières de combattants partant pour la Syrie et l'Iraq et sur les 1 200 d'entre eux susceptibles de revenir sur notre territoire, développé la surveillance de la propagande sur les réseaux sociaux, mobilisé leurs cybercapacités nouvelles pour entraver les efforts des réseaux. Dernièrement, l'importance des prisons comme foyer de radicalisation a conduit le gouvernement à créer un service de renseignement pénitentiaire au sein du ministère de la Justice.

Comme leurs homologues belges, allemands ou britanniques, ils sont parvenus à déjouer de nombreux projets d'attentat sans pour autant parvenir à parer tous les coups portés ou inspirés par l'islamisme radical. Les services doivent aujourd'hui aussi bien poursuivre leur lutte contre des réseaux constitués en Afghanistan/Pakistan, au Levant, au Sahel et en Libye que prévenir les actes d'auteurs isolés inspirés par leur propagande. Il n'est pas un préfet de département qui ne travaille étroitement avec eux.

L'amélioration de la lutte contre le terrorisme passe avant tout par la relance de la politique du renseignement

L'organisation actuelle du renseignement intérieur symbolise, comme de nombreux travaux parlementaires ou universitaires l'ont montré, l'inadaptation du renseignement face à l'évolution de la menace terroriste. Celle-ci demeure centrée sur la DGSI constitué en 2008 par fusion de la Direction de la surveillance du territoire et de la Direction centrale des renseignements généraux. Le parti de constitution d'une structure centralisée et très fermée pose d'évidents problèmes de relations avec les autres entités du ministère de l'intérieur (service central de renseignement territorial constitué en 2014, renseignements généraux maintenus à la préfecture de police de Paris, gendarmerie nationale). La relation entre la DGSI et la DGSE n'est pas exempte de rivalités en France et à l'étranger. Les récentes tentatives de coordination de l'action des services peuvent donner un sentiment d'approximation à l'image de l'état-major opérationnel de prévention du terrorisme

(EMOPT) constitué par le ministre de l'intérieur en juillet 2015.

C'est pourquoi la décision toute récente de création d'un Centre national de contre-terrorisme (CNCT) est bienvenue en ce qu'elle permet à la France de se doter d'un outil qu'ont déjà adopté, à la suite des Etats-Unis en 2004, la plupart des démocraties. Elle ne suffira pourtant pas⁶. Sans sacrifier au plaisir bien français du « meccano administratif », qui a déstabilisé la communauté du renseignement intérieur au cours des dernières années, il conviendra de rationaliser les structures du renseignement national. Il sera surtout nécessaire de mettre en place des procédures d'autorisation des opérations, de coordination de la coopération nationale, de vérification de la conformité légale (*compliance*) des pratiques des services. Au-delà même du débat délicat sur la constitution des fichiers nominatifs (« fiches S »), un véritable « environnement de partage de l'information » devra être constitué. Enfin, il sera nécessaire de planifier dans la durée et en mobilisant tous les acteurs nationaux et locaux la lutte contre un phénomène qui n'est pas appelé à disparaître de nos sociétés.

La moindre difficulté n'est pas que cet effort demandé à des « démocraties sous stress » (Antoine Garapon) devra être accompli alors même que l'environnement national et international vient rappeler que les services de renseignement français ont d'autres objets non moins importants que la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme n'est que l'une des menaces auxquelles le renseignement doit faire face. Mais face à celui-ci, sa mobilisation résolue et avisée peut permettre de déjouer les projets d'un adversaire qui recherche la sidération des opinions, l'empilement des dispositifs répressifs, l'accumulation de moyens coûteux et, en fin de compte, la discorde chez l'ennemi. ■

3 - Direction générale de la sécurité intérieure, direction générale de la sécurité extérieure, direction du renseignement militaire, direction du renseignement et de la sécurité de défense, direction nationale de la recherche et des enquêtes douanaires, service de traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins.

4 - Hayez P., « Les services de renseignement français, quel dispositif contre le terrorisme ? », Cahiers français n°395 « Les démocraties face au terrorisme » (novembre 2016).

5 - Si le terrorisme d'inspiration islamiste est loin d'être le plus actif en Europe, il est le plus meurtrier. Selon Europol, 13 projets d'attaque terroriste islamiste ont été détectés dans l'UE en 2016, dont 10 ont été concrétisés. Cinq ont eu lieu en France, quatre en Belgique et quatre en Allemagne, causant la quasi-totalité des victimes du terrorisme en Europe (135 tués sur 142 et 374 blessés sur 379). 718 personnes ont été arrêtées, dont 429 en France (Europol, Bilan TE-SAT, juin 2017).

6 - Cf. Hayez P., « Une refonte du renseignement s'impose », *Le Monde*, 11 avril 2017.

Les impasses de la guerre contre le financement du terrorisme

Par **Ibrahim Warde**
Professeur associé à la *Fletcher School of Law and Diplomacy, Tufts University*

Au-delà de son incapacité à mettre fin aux attaques terroristes, la guerre financière produit des dommages collatéraux souvent considérables. Des pans entiers de l'économie mondiale, en particulier dans les pays jugés à haut risque, se retrouvent exclus de facto du système financier, et n'ont plus pour refuge que l'économie informelle ou souterraine, sur lesquelles les pouvoirs publics n'exercent aucun contrôle.

C'est sur le terrain financier que l'interminable « guerre contre le terrorisme » avait débuté. Le 24 septembre 2001, le président George W. Bush annonçait en effet « une attaque contre les fondations financières du réseau terroriste mondial ». L'avertissement visait les mouvements terroristes à « portée mondiale » ainsi que leurs réseaux de soutien : « Si vous faites des affaires avec les terroristes, si vous les soutenez ou si vous les financez, vous ne ferez plus d'affaires avec les États-Unis d'Amérique. » Le même jour, les fonds appartenant à 27 organisations et dirigeants terroristes, ainsi qu'à plusieurs organisations à but non lucratif, étaient gelés.

Il ne fallut pas plus de quelques jours pour que cette campagne soit endossée, sous *leadership* américain, par l'ensemble de la « communauté internationale ». Les États membres du G7 promirent de mettre sur pied « une stratégie globale pour faire obstacle au financement du terrorisme dans le monde ». Le 28 septembre, le Conseil de sécurité des Nations unies adoptait la Résolution 1 373 exigeant que tous les pays protègent leurs systèmes financiers contre les fonds terroristes. Le Groupe d'action financière (Gafi), organisme chargé depuis 1989 du contrôle du blanchiment d'argent, et dont le siège se trouve à Paris, fut très officiellement désigné comme institution internationale de lutte contre le financement du terrorisme. Cette décision, à l'époque passée inaperçue, sera néanmoins lourde de conséquences : blanchiment d'argent et financement du terrorisme étaient devenus interchangeable. Le sigle AML/CFT (*Anti-Money Laundering/Combating*

the Financing of Terrorism) évacuait la dimension politique du financement du terrorisme. Par de nombreux aspects, la logique du blanchiment, liée au crime organisé et au trafic de drogue, est à l'opposé de celle du financement du terrorisme. Dans un cas, il s'agit de dissimuler le produit d'activités criminelles pour le réintégrer dans les circuits bancaires. Les terroristes, eux, sont mus par des considérations politiques ou idéologiques et peuvent semer la terreur avec des moyens financiers négligeables. On a récemment vu qu'il suffisait de louer, voire de voler, un véhicule pour faucher des dizaines d'innocents.

Extension de la guerre financière

Mais de telles considérations ne troublaient pas encore les guerriers de la finance. Le principal stratège des attentats du 11 septembre était un « milliardaire saoudien » nommé Oussama Ben Laden, et l'arsenal mis en place reposait sur l'axiome que l'argent constituait « l'oxygène » du terrorisme. Sur ces bases, l'offensive financière ne cessait de s'amplifier et de s'internationaliser. Au plan législatif, la loi *USA Patriot*, adoptée à la hâte, fut ratifiée par le président Bush le 26 octobre 2001 et fournit de nouveaux instruments de lutte tant contre le blanchiment d'argent que contre le financement du terrorisme. D'autres initiatives restées secrètes élargissaient encore le domaine d'intervention des pouvoirs publics. Ainsi le programme « *Terrorist Finance Tracking Program* [Programme de traque du financement du terrorisme] » géré par la CIA (*Central Intelligence Agency*)

sous l'autorité du département au Trésor permettait l'accès au réseau bruxellois Swift (*Society for Worldwide International Financial Telecommunications*), qui centralise les transferts financiers à travers le monde.

Au bout de quelques semaines, la guerre financière s'était étendue au-delà des réseaux d'Al-Qaida pour viser des mouvements comme le Hamas et le Hezbollah, les réseaux informels d'agences de transfert de fonds (les hawalas) ainsi que les principales organisations caritatives islamiques. Au fil des ans, cette guerre devait s'élargir au gré des développements de politique internationale. Les frappes financières furent ainsi un élément essentiel de la guerre lancée contre le régime de Saddam Hussein en 2003, et plus récemment de l'offensive lancée contre l'Organisation de l'état islamique (Daech).

Un bilan bien peu reluisant

Le bilan de ces guerres est pourtant bien peu reluisant. Citons l'analyse de Peter Neumann récemment parue dans *Foreign Affairs* : « Après plus de 15 ans, la guerre contre le financement du terrorisme a échoué. (...) Partant du principe que les actes terroristes sont coûteux, les gouvernements ont depuis longtemps cherché à empêcher l'accès des terroristes au système financier mondial. Ils ont introduit des listes noires, gelé les actifs et imposé des contrôles qui coutent des milliards de dollars aux secteurs public et privé. S'il est clair que ces efforts ont convaincu les terroristes qu'il fallait éviter le système financier international, ces mesures n'ont sans doute jamais déjoué la moindre attaque terroriste. La plupart des attentats nécessitent en réalité très peu d'argent et les terroristes font usage d'un large éventail de méthodes de transfert d'argent et de collecte de fonds, sur lesquelles les contrôles financiers ont peu de prise. »¹

Mais l'arsenal bureaucratique était bien ancré, et les rituels bien rodés. Aussitôt qu'un attentat se produit, on promet de resserrer plus encore les contrôles financiers. D'autre part, il n'est pas de grande réunion internationale, du type G7 ou G20, dont le communiqué final n'évoque pas la promesse d'une plus grande collaboration internationale en matière de financement

du terrorisme. À titre d'exemple, lors du dernier G20 tenu à Hambourg, les 7 et 8 juillet 2017, l'un des rares sujets d'entente dans la déclaration commune concernait le renforcement du rôle du Groupe d'action financière (Gafi) dans sa lutte contre la criminalité financière et le financement du terrorisme.² Au-delà de son incapacité à mettre fin aux attaques terroristes, la guerre financière produit des dommages collatéraux souvent considérables. La Somalie, l'un des pays les plus pauvres du monde, continue de souffrir de sanctions injustement imposées le 7 novembre 2001 contre le groupe Al-Barakaat, une entreprise spécialisée dans les transferts de fonds, et qui avait été faussement accusée d'être le grand argentier d'Al-Qaida.³ Les accusations ont beau être démenties, le soupçon demeure. Le terrain financier est propice à la désinformation, ainsi qu'aux « fake news ». Dès que surgit l'ombre d'un doute, les banques, sous la pression des régulateurs, sont tenues de remplir des déclarations de soupçons. On comprend mieux la tentation du phénomène connu sous le nom de « de-risking » – le refus d'ouvrir des comptes, voire la fermeture de comptes existants pour peu que ceux-ci éveillent des soupçons et nécessitent trop de vérifications. D'où le paradoxe : des pans entiers de l'économie mondiale, en particulier dans les pays jugés à haut risque, se retrouvent exclus *de facto* du système financier, et n'ont plus pour refuge que l'économie informelle ou souterraine, sur lesquelles les pouvoirs publics n'exercent aucun contrôle...

Une menace évolutive

Pour ne rien arranger, la menace terroriste n'a cessé d'évoluer. Les alliés d'un jour pouvaient changer de camp. Le « printemps arabe » de 2011 et plus encore la guerre civile en Syrie ont compliqué la donne. Le renversement du président Bachar al-Assad justifie-t-il l'aide à des rebelles peu recommandables ? Englués dans des alliances contradictoires, les adeptes de la « diplomatie du carnet de chèques » prêtaient le flanc à toutes les accusations de complaisance face à la menace terroriste⁴. Les régimes autoritaires mesuraient également les avantages des listes noires, qui permettent entre autres de criminaliser les mouvements d'opposition. Dans les

pays du Moyen-Orient, chaque pays mène donc sa propre guerre financière. Les Émirats arabes unis font savoir que leur liste noire est plus fournie encore que celle de l'Ofac (*Office of Foreign Assets Control*) américain. Sur deux sujets, le désaccord persiste. D'une part, la mouvance islamiste des Frères musulmans, honnie par l'Égypte, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, mais qui entretient des liens étroits avec le Qatar et la Turquie. D'autre part, l'Iran qui depuis l'accord sur le nucléaire signé en 2015, a bénéficié d'une levée au moins partielle des sanctions.

Même aux États-Unis, la confusion règne. Tout au long de la campagne présidentielle, le candidat Trump n'avait cessé d'accuser l'Arabie saoudite de financer le terrorisme. Mais lors de son séjour au Royaume (son premier hors du territoire américain), il changea de ton. Dans un discours prononcé le 21 mai devant les dirigeants d'une cinquantaine de pays musulmans, il semblait chercher à unir l'ensemble du monde sunnite contre l'Iran. Le 5 juin, l'Arabie saoudite, ainsi que l'Égypte, les Émirats arabes unis et Bahreïn, annonçaient pourtant leur blocus contre Qatar, un autre pays sunnite, qui plus est d'obédience loyaliste et où se trouve une importante base militaire américaine. Tandis que le Département d'État appelait à la levée du blocus, le président Trump lançait le 9 juin un tweet incendiaire : « La nation du Qatar, malheureusement, a historiquement financé le terrorisme à un très haut niveau. Il faut que le Qatar, ainsi que d'autres pays dans la région, fasse plus et le fasse plus vite. » ■

1 - Peter R. Neumann, "Don't Follow the Money: The Problem With the War on Terrorist Financing," *Foreign Affairs*, Juin-juillet 2017.

2 - Thomas Wieder, Marie de Vergès et Marc Semo, "Au G20, un compromis malgré une somme de désaccords et de tensions", *Le Monde*, 8 juillet 2017.

3 - Ibrahim Warde, *Propagande impériale et guerre financière contre le terrorisme*, Agone, Marseille 2007, p. 189-198.

4 - Ibrahim Warde, « Avatars of Checkbook Diplomacy: From the Afghan Jihad to the Arab Spring », *Fletcher Security Review*, février 2015.

L'« État islamique » : un État ?



Par **Bélich Nabli**¹
Maître de conférences en droit public à
l'Université Paris-Est Créteil (Upec)
Directeur de recherche à l'Iris

L'avènement du phénomène *sui generis* que représente l'EI échappe à l'opposition binaire entre organisation étatique et non-étatique. Contrairement à Al-Qaïda, organisation djihadiste transnationale, le discours de l'EI s'inscrit à la fois dans une optique historico-religieuse et dans une logique de formalisation et de légitimation de son entreprise criminelle à travers une référence à sa qualité d'État. Si le XX^e siècle offre de nombreux exemples d'États totalitaires qui ont fini par être reconnus par les membres de la société internationale, aucun sujet du droit international n'a formellement reconnu l'EI en tant que tel.

L'État islamique n'est pas un phénomène spontané. Sa généalogie comprend un événement clef : l'invasion de l'Irak par les États-Unis, en 2003. Celle-ci est synonyme de renversement du régime de Saddam Hussein et d'arrivée au pouvoir de la majorité chiite. Parmi les réactions en chaîne provoquées par le nouvel ordre interne et régional, le groupe « Al-Qaïda en Irak » est créé (en 2004) au nom de la défense d'une minorité sunnite déclassée et marginalisée. Sa stratégie est simple : instaurer le chaos par la terreur via une série d'attentats suicides visant en particulier les forces américaines et la communauté chiite.

« Al-Qaïda en Irak » est absorbée en 2006 par une organisation djihadiste mue par une ambition politique plus affirmée : l'« État islamique d'Irak » (EII). En 2011, l'insurrection populaire contre le régime de Bachar al-Assad constitue une source d'attraction pour les forces djihadistes de l'EII. L'extension territoriale et l'activisme de l'organisation sont à l'origine de sa nouvelle appellation en 2013 : l'« État islamique en Irak et au Levant » (EIIIL), désigné par l'acronyme anglais « Isis » (*Islamic State of Iraq and Sham*) ou arabe « Daech » (littéralement « État islamique en Irak et dans le Cham »).

Fort de ses victoires militaires en Irak et en Syrie, le chef de l'EIIIL, Abou Bakr al-Baghdadi, proclame le 29 juin 2014 le rétablissement du « califat », entité qui prend aussi le nom d'« État islamique » (EI) et dont le territoire est à cheval entre l'Irak et la Syrie. Ces changements d'appellation en série ont au moins un élément de continuité : la référence à un projet voulant prendre la forme étatique. La référence au califat n'est pas anodine. L'abolition du

« califat » – modèle d'« organisation politique islamique » instaurée à la mort du Prophète (632) – par la République turque kémaliste (en 1924) n'a pas mis fin à l'aspiration unitaire de nombre de musulmans, dont le fantasme s'enracine dans l'histoire d'une grandeur passée incarnée par les califats omeyyades et abbassides.

L'avènement du phénomène *sui generis* que représente l'EI échappe à l'opposition binaire entre organisation étatique et non-étatique. Contrairement à Al-Qaïda, organisation djihadiste transnationale, le discours de l'EI s'inscrit à la fois dans une optique historico-religieuse (faire renaître

le « califat » à l'origine du premier « empire islamique ») et dans une logique de formalisation et de légitimation de son entreprise criminelle à travers une référence à sa qualité d'État. Preuve que, malgré le discours décliniste sur la « fin de l'État », le « label étatique » demeure toujours attractif

Une logique de formalisation et de légitimation de son entreprise criminelle à travers une référence à sa qualité d'État

en ce début de XXI^e siècle. Du reste, si la qualité étatique correspond formellement à un statut (juridique international), tout État n'épouse pas forcément les traits du modèle westphalien de l'État-nation souverain : l'universalisme de l'organisation de type étatique ne saurait masquer les particularismes nationaux de la forme étatique (voir le focus, *infra*). Au-delà de ses caractéristiques idéologiques – qui n'excluent pas en soi la qualité d'État en droit international –, l'auto-proclamation politique de l'« EI » vaut-elle existence juridique de l'EI ? L'acte de naissance d'un État ne procède pas d'un simple acte de volonté : il dépend aussi de

1 - Auteur de : *L'État. Droit et politique*, Armand Colin, coll. U, 2017



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

conditions objectives consacrées par le droit international. Celles-ci se vérifient-elles dans le cas de l'EI ?

L'apparition d'un État – comme sa disparition – est un fait constaté par le droit international. Ce dernier n'a pas vocation à créer l'État, mais ce sont « les principes du droit international qui permettent de définir à quelles conditions une entité constitue un État » (avis n° 1 de la Commission arbitrale de l'ex-Yougoslavie, 29 novembre 1991). La formation de l'État est en effet subordonnée au respect de certaines conditions « physiques » et « abstraites » qui emportent l'acquisition pour l'État d'un statut juridique international.

De ce point de vue, l'existence de l'État est conditionnée par la réunion de trois éléments constitutifs. D'origine coutumière, ce triptyque a été formalisé par la Convention interaméricaine de Montevideo (1933) et la jurisprudence internationale : « Un État n'existe qu'à condition de posséder un territoire, une collectivité d'hommes habitant ce territoire, une puissance publique s'exerçant sur ce territoire et cette collectivité » (Tribunal arbitral mixte germano-polonais, « Continental Gas Gesellschaft c. État polonais », 1^{er} août 1929). Cette définition de l'État souverain confirme la théorie sociologique de l'État de Max Weber : l'État n'est valide que s'il existe un pouvoir de contrainte, sur une population et dans un territoire donné. Une définition classique qui sème le trouble lorsqu'elle est appliquée à « l'État islamique ».

La première condition d'existence de l'État est liée au territoire. Expression spatiale de la souveraineté, pour l'État, le territoire est « un élément de son être et non point de son avoir, un élément par conséquent de sa personnalité même » (R. Carré de Malberg). Si le rapport entre l'État et son territoire est de nature ontologique, il en va aussi de son effectivité : il délimite en effet l'espace dans lequel s'exerce le « droit de commander appartenant à l'État » (L. Michoud). La souveraineté de l'État s'exerce sur un « support matériel », un espace géographique, un territoire tridimensionnel :

Une forte onde de choc symbolique, car la frontière née des Accords Sykes-Picot disparaissait *de facto*

l'espace terrestre (défini par les frontières intangibles selon le principe de l'*uti possidetis*, et qui comprend le sol et le sous-sol et englobe les fleuves, lacs, mers intérieures), maritime (déterminé par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer conclue à Montego Bay le 10 décembre 1982) et aérien (défini par la Convention relative à l'aviation civile

internationale conclue à Chicago le 7 décembre 1944). L'ensemble territorial ou champ de compétence territoriale de la souveraineté étatique est délimité juridiquement par des frontières : « définir un territoire est définir ses frontières » (arrêt du 3 février 1994, CIJ, « Affaire du

différend territorial Libye-Tchad »), soit des lignes déterminant les territoires sur lesquels s'exercent l'autorité, le pouvoir de commandement et la puissance souveraine de deux États voisins.

Dans sa sentence arbitrale du 31 juillet 1989, dans l'« Affaire de la frontière maritime entre la Guinée Bissau et le Sénégal », le Tribunal arbitral a précisé : « une frontière internationale est la ligne formée par la succession des points extrêmes du domaine de validité spatiale des normes de l'ordre juridique d'un État ». La frontière comme « ligne » suppose une délimitation formelle matérialisée par une démarcation, un tracé sur le terrain dont l'établissement commande la prise en compte d'éléments géographiques, ethniques, administratifs, voire simplement de repères trigonométriques. La détermination juridique des frontières relève de la compétence exclusive des États, la modification unilatérale ne va pas de soi. Même arrêtée et consacrée par un acte juridique (un traité en général), la frontière reste un enjeu (stratégique) de souveraineté, une question de rapports de force interétatiques. Le territoire national est plus qu'une limite : il constitue un titre juridique de la compétence étatique (« souveraineté territoriale »), un espace au sein duquel l'État jouit de sa pleine souveraineté, de son monopole de puissance normative et coercitive, de la plénitude de ses compétences. Dès lors, la

délimitation du territoire étatique constitue un enjeu interne, mais aussi international : les contestations et différends en la matière sont sources de contentieux diplomatiques et judiciaires, voire de conflits militaires.

Dans le cas de l'EI, si son autorité s'est effectivement exercée sur un territoire terrestre d'une superficie non négligeable, l'absence de contrôle sur son espace aérien, le caractère discontinu de ce territoire et l'instabilité de ses frontières posent problème. D'un côté, l'État islamique, alors à son apogée, a atteint une superficie territoriale non négligeable, un territoire grand comme la Jordanie, ce grâce à une série de conquêtes qui a permis d'établir la jonction entre des territoires irakiens et syriens. L'ancrage de ce territoire correspondant essentiellement à une zone de peuplement sunnite, à cheval sur l'Irak et la Syrie, a provoqué une forte onde de choc symbolique, car la frontière née des Accords Sykes-Picot tracée les puissances franco-britanniques après la Première Guerre mondiale disparaissait *de facto*. Du reste, l'autoproclamé État islamique disposait de deux capitales, l'une à l'est de l'Irak (Mossoul, sorte de capitale religieuse et intellectuelle), l'autre en Syrie (Raqqah, faisant figure de capitale politique et militaire, située dans le centre du pays). De l'autre, le territoire sous contrôle de Daech n'a jamais correspondu à un espace uniforme et continu entre la Syrie et l'Irak. L'instabilité de la délimitation de ce territoire – fluctuante au gré des batailles – a pour conséquence d'empêcher l'EI d'exercer sa pleine souveraineté sur un tel territoire. Or il s'agit là d'une exigence consacrée en 1928 par la sentence arbitrale sur l'île des Palmes, que se disputaient États-Unis et Pays-Bas. Du reste, l'EI, après sa rapide expansion territoriale, a connu une lente phase de recul à partir de 2015, qui a accru cette impression de discontinuité territoriale. En outre, l'EI développe un rapport singulier avec la notion de territoire : en sus des régions de Syrie et d'Irak dont l'organisation a pris le contrôle effectif, il y a les territoires qu'elle revendique à travers ses cellules présentes/actives dans le monde arabo-musulman. C'est plus largement l'ensemble du globe que l'EI ambitionne de conquérir, ce comme l'attestent son idéologie djihadiste, et sur de manière symbolique, la carte du monde représentée sur ses propres pièces de monnaie...



Parmi les éléments constitutifs de la formation objective de l'État, la population représente en quelque sorte la substance humaine de cette entité. Celle-ci ne se confond pas pour autant avec une nation ou un peuple qui forme le corps politique constitutif du souverain. Non seulement un État ne coïncide pas forcément avec une nation, mais plusieurs nations peuvent coexister au sein d'un même État. La population de l'État correspond simplement à l'ensemble des habitants ou personnes résidant sur le territoire : personnes physiques et morales, qu'elles jouissent de la nationalité de l'État ou qu'elles soient étrangères. Distincte de la « citoyenneté » proprement dite (même si elle en constitue le traditionnel support), la nationalité est définie par le droit international comme « un lien juridique ayant à sa base un fait social de rattachement [...] et une réciprocité des droits et des devoirs » (CIJ, affaire *Nottebohm*, 1955). Il s'agit d'un lien à la fois juridique et politique qui unit un individu à un État.

L'EI a incontestablement une population sous son contrôle. Au sommet de sa puissance à l'automne 2014, l'État islamique exerçait son autorité sur un territoire d'Irak et de Syrie peuplé d'environ 10 millions de personnes. À défaut d'une nationalité propre, cette population est traitée de manière différenciée selon des critères ethno-religieux, à tel enseigne que les conquêtes de l'EI se sont accompagnées de pratiques relevant clairement du nettoyage ethnique et de l'exploitation d'êtres humains (cas saillant des Yazidis).

La troisième condition à la qualité étatique est liée à l'existence d'un gouvernement chargé d'exercer son autorité sur le territoire et la population. L'effectivité d'un tel pouvoir de domination atteste l'effectivité de la souveraineté de l'État. Autrement dit, le territoire et la population sont moins des éléments constitutifs de l'État que des cadres d'exercice de la souveraineté étatique. Toutefois, au nom de l'autonomie constitutionnelle de l'État, le droit international est indifférent à la forme et à la nature du gouvernement. Si

tout État a le droit inaliénable de choisir son système politique, force est de constater le développement de clauses internationales relatives au respect des valeurs de l'État de droit et de la démocratie libérale. Il est fait référence à ces principes proclamés par les organes pléniers et spécialisés de l'Onu dans de nombreux instruments internationaux, et les « clauses sur les droits de l'homme et démocratie » sont de plus en plus présentes dans les accords extérieurs que conclut l'Union européenne avec ses partenaires ; leur non-respect par l'État co-contractant est susceptible de justifier la suspension du traité.

Appliqué à l'EI, ce critère est le plus troublant, en ce sens où cette organisation a fait montre de sa capacité à déployer un appareil de domination politique (avec des responsables et des structures de gouvernement dont le sommet est incarné par le calife, à la fois chef politique, religieux et militaire), bureaucratique/administratif (organisées en « wilayets » ou « circonscriptions », au sein desquelles sont assurés des services publics sociaux, médicaux, et de maintien de l'ordre, conformément aux règles de la charia) et

militaire. Des fonctions régaliennes sont même assurées par l'EI, qui bat monnaie, lève l'impôt, maintient l'ordre, rend justice, des actions financées par un budget dont les ressources ou recettes sont d'origines variées : système de taxation islamique imposé à la population,

des organisations (privées) caritatives wahhabites du Golfe, revenus issus de filières de contrebande du pétrole extrait et raffiné, mais aussi des antiquités, et trafic d'êtres humains capturés par les minorités. Cette capacité fonctionnelle de l'EI explique en partie son acceptation sociale par des populations sunnites qui – du moins dans un premier temps – ont admis sa légitimité, alors qu'elles se sentaient délaissées et marginalisées au sein de leur propre État d'origine, irakien ou syrien.

La formation objective de l'État dépend de la réunion de ces trois conditions nécessaires – et fortement interdépendantes –, mais son existence internationale effective est

liée à une dimension plus subjective. Or c'est elle qui fait le plus clairement obstacle à la qualification étatique de l'EI. L'existence effective de l'État (son opposabilité à l'ensemble des autres sujets de droit international) demeure purement théorique si elle ne s'accompagne pas d'une réaction diplomatique des États de la société internationale, d'un acte de rattachement subjectif des États au nouvel État : l'acte unilatéral, discrétionnaire, de reconnaissance. Selon l'article 1^{er} de la résolution de Bruxelles du 23 avril 1936 adoptée par l'Institut de droit international, « la reconnaissance d'un État nouveau est l'acte libre par lequel un ou plusieurs États constatent l'existence sur un territoire déterminé d'une société humaine politiquement organisée, indépendante de tout autre État existant, capable d'observer les prescriptions du droit international et manifestent en conséquence leur volonté de la considérer comme membre de la Communauté internationale ».

Un débat doctrinal existe néanmoins sur le caractère purement déclaratif ou constitutif de l'acte de reconnaissance : ce dernier aurait pour objet soit de constater le fait étatique, soit de le créer. Dans la première hypothèse, un État pourrait exister sociologiquement et juridiquement indépendamment de sa reconnaissance par les autres États ; la reconnaissance est plus une conséquence de l'effectivité de l'existence de l'État qu'une condition de son existence juridique. Dans la seconde, la reconnaissance est l'expression d'une sorte de cooptation et traduit la volonté des États de garder une forme de contrôle sur l'émergence de nouvelles entités (Daillier et al., 2009, p. 399). Il est vrai que le défaut de reconnaissance internationale place l'entité concernée dans une situation d'État « virtuel » dans l'incapacité d'entretenir des rapports de droit avec les autres États sur la scène internationale, par exemple en s'engageant dans des traités multilatéraux. L'absence de reconnaissance internationale d'entités ayant une existence de facto crée des « États fantômes » (King et Byman, 2012), sortes de « quasi-États » susceptibles d'être définis comme des entités politiques ayant formellement déclaré leur indépendance, qu'elles exercent sur une majeure partie du territoire revendiqué et disposant

Aucun sujet du droit international (États et organisations internationales) n'a formellement reconnu l'EI en tant que tel



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

d'institutions publiques (Caspersen, 2012). Si le XX^e siècle offre de nombreux exemples d'États totalitaires qui ont fini par être reconnus par les membres de la société internationale, aucun sujet du droit international (États et organisations internationales) n'a formellement reconnu l'EI en tant que tel. L'assertion mérite néanmoins d'être nuancée au regard des attermoissements qui ont pu s'exprimer sur la qualification de cette organisation. Ainsi, le président François Hollande a d'abord entériné la nature étatique de l'organisation « ennemie », lorsqu'il déclara (le 16 novembre 2015 devant le Congrès, après les attaques terroristes à Paris) que la France est « en guerre », qu'elle a été attaquée par « une armée ». Une position qui peut se comprendre compte tenu de l'ampleur de l'attaque subie et de la difficulté à définir la réponse adéquate : la Charte des Nations Unies ne prévoit formellement un droit à la légitime défense qu'en cas d'agression d'un autre État. Il n'empêche, le jour même de la déclaration du chef de l'État français, le président américain Barack Obama a adopté une position et un lexique différents

en définissant « Daech » comme « un simple réseau de tueurs », allant même à estimer que nous « faisons le jeu de Daech quand nous agissons comme s'il était un État et que nous utilisons des moyens militaires destinés à combattre un État qui attaque un autre État. En l'occurrence, on n'a pas affaire à un État ». Du reste, le 18 septembre 2014, le ministre français des Affaires étrangères avait déclaré à l'Assemblée nationale que l'appellation d'« État islamique d'Irak et du Levant » devait être abandonnée, car elle ne représentait aucune réalité juridique. Après cette période de « désordre sémantique », il existe aujourd'hui un consensus dans l'ordre international autour de cette fin de non-recevoir/reconnaissance de toute qualité étatique à l'EI. L'acronyme anglais (Isis) ou arabe (Daech) s'est imposé pour qualifier l'EI et insister sur son appartenance à la catégorie générique des « organisations terroristes ». Or celle-ci n'échappe pas non plus aux interrogations, faute de définition consensuelle consacrée par le droit international positif. Le cas de l'EI montre le caractère par trop englobant de cette notion inadaptée au caractère complexe de

certaines organisations post-modernes... Près d'une décennie après la naissance de l'État islamique d'Irak (EI), le 28 juin 2017, à la veille de la libération de Mossoul, le Premier ministre irakien Haider al-Abadi annonçait « la fin du faux État de Daech ». Une déclaration qui n'est pas sans fondement au regard du déclin militaire, politique et territorial de l'organisation qui s'était ancrée en Irak et en Syrie. Certes, l'avènement d'un « proto-État terroriste » au Moyen-Orient issu des ruines d'États défailants est une hypothèse qui s'éloigne... du moins temporairement. Pis, une autre hypothèse prend forme aujourd'hui : la prolifération de « micro-États islamiques » (voir la montée en puissance de groupuscules islamistes rattachés à l'EI qui tendent à contrôler l'île de Mindanao aux Philippines). Une dynamique qui puise ses racines dans la défaillance des États existants, mais dans une idéologie qui s'inscrit dans un temps long. L'un des chants religieux (« nashîd ») constitutif de sa propagande nous avertit : « Dawlati baqiya », « Mon État restera »...

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T



l'ena hors les murs

Je souscris à abonnement(s) d'un an à l'ENA Hors les murs au prix annuel unitaire de 70,00 € (France) ou 100,00 € (Étranger).

Nom

Prénom

Adresse

Ci-joint mon règlement par chèque d'un montant de € libellé à l'ordre de l'AAE-ENA

Demande d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à : l'ENA Hors les murs 226, Bd Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 49 50 – Télécopie : 01 45 44 02 12

Crime et terrorisme : sous-traitants, associés ou hybrides ?

Par **Alain Bauer**¹

Professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers et aux Universités de New York, Fudan (Shanghai) et Beijing.

L'ubérisation est en marche, par l'usage des réseaux sociaux et du numérique, le marketing internet par profilage social, le ciblage consumériste, bref tout l'arsenal 2.0 au bénéfice d'un modèle théocratique – 2.0... Il faut des gestionnaires, des managers et des comptables au crime. Les terroristes ont les mêmes besoins et les mêmes logiques. Hybridation et ubérisation sont désormais alliées.

En 1972, au moment même où la modernisation et le développement des organisations criminelles autour de la *French Connection* marquaient la métamorphose du paysage de la criminalité, on commençait à s'interroger sur ce que serait l'étape suivante. Pour la première fois, dans la décennie 1960-1970, on assistait à une alliance entre fournisseurs de morphine-base libanais, turcs et arméniens ; chimistes du milieu marseillais et corse ; intermédiaires siciliens et acheteurs américains.

Certes, dans les années 1920, Carbone et Spirito, déjà à Marseille ou Alphonse (« Al ») Capone, avaient modernisé le métier. Mais le passage au stade industriel s'achevait. Le crime, structurellement et culturellement, s'organisait selon les règles de l'économie de marché. L'entreprise criminelle est une entreprise comme les autres, pratiquant l'intégration verticale et horizontale, intéressée aux nouveaux concepts de management, développant l'incentive pour ses personnels, investissant dans la recherche/développement, recyclant et refinançant sa trésorerie. Tout au plus pourrait-on lui reprocher une gestion de la concurrence quelque peu expéditive.

Longtemps le crime fut spécialisé. Chaque organisation criminelle s'occupait d'un secteur particulier et laissait à ses homologues le soin d'investir d'autres domaines. Seuls les territoires étaient affaire de monopole par secteur. Puis, par capillarité, appât du gain ou agacement devant une cohabitation géographique imposée, proxénètes et trafiquants d'alcools se sont rapprochés, contrebandiers et faussaires ont commencé à dialoguer. Les opérateurs de stupéfiants se sont imposés

au rythme des prohibitions nationales faisant suite à autant de laxisme étatique sur la question de l'opium que sur celle de la cocaïne. Il fut même un temps où les États occidentaux étaient les principaux *dealers* du monde, allant jusqu'à organiser une guerre contre un État souverain qui avait osé, le premier, interdire les stupéfiants : la Chine de Tseu Hi. La première guerre de l'opium opposa la Grande-Bretagne à la Chine, entre 1839 et 1842 ; la deuxième vit la Grande-Bretagne et la France alliées contre la Chine, entre 1856 et 1860.

La globalisation du crime

Dans les années 1960 et 1970, l'interdit moral imposé notamment par *Cosa Nostra* contre les réseaux de stupéfiants tombera face aux immenses profits générés et à la recomposition des mercenaires disponibles attirés eux aussi par une meilleure paie. L'entreprise criminelle est alors peu à peu devenue l'étalon de la société économique libérale avancée, donnant totalement raison à Adam Smith : la main invisible du marché existe. Mais c'est une main criminelle.

La globalisation du crime est un mouvement entamé parallèlement à l'ouverture des frontières géographiques et au développement des flux migratoires et financiers permettant l'interconnexion entre criminalité locale et d'origine italienne, irlandaise, polonaise, mais aussi basque, israélienne, albanaise, vietnamienne, chinoise, japonaise, etc. Les populations migrantes, dans leur plus grande partie (Afrique, Chine, Irak, Afghanistan...), sont les premières victimes des organisations criminelles, mais masquent aussi l'implantation de groupes se

1 - Derniers ouvrages parus : *ABC de la criminologie* (Cerf 2016), *Vivre avec le Terrorisme* (First 2017), ...



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

dissimulant derrière de légitimes opérations humanitaires. Chacune choisit des points d'ancrage dans les nouveaux mondes – États-Unis, Canada, Australie –, et réinvestit parfois le ventre mou de l'ancien (l'Europe), puis se développe et s'enracine dans un complexe mouvement d'accords locaux, d'expansion plus ou moins violente, de consolidation territoriale, d'intégration avec les organisations criminelles autochtones. L'ouverture des frontières physiques, la dérégulation des économies et des investissements, la multiplication de bases *offshore* pour l'optimisation fiscale (joli nom donné à la fraude), l'hypocrisie des États face à des confettis politiques *offshore* (Bahamas, Chypre, îles Anglo-Normandes) mais aussi *inshore* (City, Delaware...) qui permettent de gérer corruption, rétrocommissions et fraudes en tout genre, ont permis au crime organisé de se connecter sur le même tuyau. Ainsi, rien de plus facile aujourd'hui que d'écouler le produit issu des opérations de trafic d'êtres humains ou de morceaux humains, de stupéfiants, d'œuvres d'art, de faux de toute nature (surtout médicaments, mais également pièces détachées, disques, groupes électrogènes).

Faute de frontières et de gardes-frontières, physiques ou immatériels, la globalisation a renforcé les organisations criminelles, leur a permis de trouver des alliés, de créer de nouvelles filiales, d'investir de nouveaux marchés et de conquérir de nouvelles cibles. Elle a aussi permis à ces structures de s'enraciner dans des États « échoués », ou en voie de l'être (comme la Somalie), incapables d'assurer leurs missions vitales et donc livrés à l'anarchie, à la corruption et aux luttes intestines.

États incestueux, où crime et administration cohabitent au prix d'une dramatique saignée sur l'économie nationale (Japon, Thaïlande, Argentine) ; États gangrenés (Pakistan, Italie, Albanie, Chine), où les politiques de lutte contre la criminalité sont encore embryonnaires ou peu lisibles, peuplent nos univers médiatiques sans vraiment éveiller ni véritable curiosité, ni inquiétudes. Partout opérateurs anciens et nouveaux évoluent, s'affirment, se combattent sous l'œil tantôt désabusé, tantôt interloqué des pouvoirs d'État.

Le terrorisme a longtemps été considéré comme une activité détachable du crime. Son évolution au cours des vingt

dernières années tend à inverser cet axiome. Son hybridation, sa porosité aux activités criminelles, sa déterritorialisation généralisée, en font désormais une activité criminelle parmi d'autres, qui continue à évoluer et à se développer, marquant des enracinements structurels en Irak, un nouveau développement en Afghanistan, des persistances en Arabie Saoudite, au Maghreb et en Égypte, des tensions en Angleterre ou en Espagne...

Accélération et renforcement

Le crime a échappé à la récession et affiche toujours un taux de croissance très élevé tant dans ses secteurs traditionnels que dans de nouveaux domaines qui s'ouvrent à lui, comme celui de l'hybridation entre opérateurs « politiques » et organisations criminelles. Il ne s'agit plus seulement de la collecte d'un impôt révolutionnaire permettant de financer les activités de « résistance » de type Ira, OLP, PKK ou Eta, mais d'un développement d'activités criminelles intégrées. Les Farc colombiens, guérilla dégénérée, semblent être le dispositif le plus élaboré dans ce cadre. Mais les organisations criminelles de Bombay ou de Karachi sont aussi des opérateurs au bénéfice de groupes politiques basés au Pakistan. Des opérateurs de la Camorra ont avoué leurs liens avec des groupes radicalisés agissant au nom de l'islam salafite, mais assassinent aussi leurs concurrents en Allemagne (*Ndrangheta*). Certains groupes anti-talibans d'avant la « libération » de l'Afghanistan et des groupes pro-talibans post-guerre se financent aujourd'hui tous deux par la production de stupéfiants.

Le Hamas ou le Hezbollah s'arment grâce à l'aide des organisations criminelles égyptiennes ou par le trafic d'héroïne (explosion des saisies à la frontière entre Israël et le Liban) alors que les groupes criminels israéliens règlent leurs comptes, y compris en période de guerre, sur le territoire israélien ou en Europe de l'Est. Chacun cultive sa différence et sa capacité à agir en mercenaire ou en concurrent des autres, tout en contribuant à l'élévation du niveau de violence employée pour assurer sa survie, ses profits et son extension territoriale. Les organisations criminelles ont même appris à se faufiler dans les interstices de la lutte contre le terrorisme, comprenant rapidement que la réorientation des moyens policiers de

l'une vers l'autre ne pouvait que leur profiter. Les modifications géographiques, la friabilité des territoires et des frontières, la dynamique des flux et des trafics, la déstabilisation induite par la crise financière mondiale sont autant de facteurs d'accélération et de renforcement des implantations des organisations criminelles. Il ne s'agit plus d'un conflit entre ordre et désordre mais de l'affirmation d'une concurrence entre deux ordres, disposant de structures et de règles et combattant pour le contrôle d'un même espace et le monopole de mêmes marchés. Et nous sommes paradoxalement aveugles ou amnésiques, alternativement ou simultanément, face à des évolutions souvent perceptibles, fréquemment annoncées et dont les effets sont généralement dévastateurs.

Comme le rappelait déjà en septembre 2007 une note d'alerte du Département des recherches sur les menaces criminelles contemporaines (DRMCC) de l'Institut de criminologie de Paris « dans un monde instable et chaotique, les évolutions sont brutales, les mutations fréquentes, les hybridations quotidiennes. L'ère de l'ennemi lourd, stable et lent, donc identifié, est révolue. Qui, au Japon, connaissait la secte *Aum Shinrikyo* avant l'attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo ? Qui, aux États-Unis, avait repéré la minuscule scission des *Branch Davidians* (elle-même issue des Adventistes du 7^e Jour) avant les 170 morts d'Oklahoma City ? Qui y savait le sens du mot *Salafiya* avant les attentats de Nairobi et Dar es-Salaam ? Qui se doutait qu'une modeste *Jamaa islamiya* nommée Fatah al-Islam infligerait 140 morts à l'armée libanaise, soutenue explicitement par les États-Unis et en douce par Israël ? Avant de disparaître, nombre de ses guerriers et cadres s'étant volatilisés lors de la prise de Nahr el-Bared. Qui, en Afrique, connaissait le nom de la milice *Janjawid* avant les massacres du Darfour ? » On peut aisément en prolonger la liste. Qui avait traduit, et encore moins lu, aux États-Unis, la « Déclaration de guerre à l'Amérique » publiée en août 1996 par Oussama ben Laden ? Qui avait compris la force des mollahs iraniens avant 1979 ? Qui a vraiment pris la peine de lire le rapport complet de la commission d'enquête du Congrès américain sur le 11 septembre, récit tragi-comique d'une déstructuration volontaire de l'appareil de renseignement

de la plus grande puissance mondiale ? Et le recensement peut se compléter dans tout l'Occident, et ailleurs, depuis...

Le syndrome d'Azincourt

Les organisations criminelles, depuis l'opération des faux prêts immobiliers au Japon il y a vingt ans, ou des *Savings & Loans* américaines au même moment, ont parfaitement compris les failles d'un secteur financier qui, en se dérégulant à marche forcée, a ouvert ses portes à toutes les opérations illégales, créant même la plus grande « blanchisserie d'argent sale » mondiale dans le golfe Persique. On découvrira sans doute un jour qu'une partie essentielle de la structure de l'État islamique est plus intéressée par son aspect trafic et finances que par l'imposition de la foi.

Le syndrome d'Azincourt, qui vit la fine fleur de la chevalerie française écrasée par des archers dépenaillés, n'a pas disparu. Il s'est même peu à peu répandu dans la plupart des organisations policières et de renseignements, fascinées notamment par le réseau Échelon et les opportunités offertes par le développement de la technologie tant dans le domaine de la surveillance (par satellite) que dans celui de la captation des communications. Peu ont compris le signal envoyé par Edward Snowden montrant à la fois le détournement des outils, et leur incapacité à agir contre le véritable adversaire terroriste ou criminel. Car si les criminels ont su tirer profit des développements technologiques, certains, notamment

dans les organisations terroristes, ont aussi compris l'intérêt de ne pas tomber dans le tout technologique. Alors que les opérateurs publics se lançaient dans une course effrénée pour le développement de nouveaux systèmes informatisés de renseignement, abandonnant ainsi le renseignement humain, certaines organisations criminelles continuaient, elles, à utiliser les bonnes vieilles méthodes de communication, les rendant ainsi indétectables.

La globalisation du crime est un fait acquis, enraciné et présent pour longtemps. Selon le modèle réactif qui marque nos grandes structures d'État, la pression deviendra un jour tellement forte et tellement insupportable que, par effet de *swing*, une réaction aussi puissante, mais tardive, se mettra en place, forçant le crime à de nouvelles évolutions. Rien ne sert de s'apitoyer. L'histoire montre que de telles organisations survivent mais peuvent être durablement affaiblies ou se rétracter, libérant des territoires perdus, émancipant des populations victimes et permettant au droit de reprendre toute sa place dans une société plus sûre où le risque, s'il ne disparaîtra jamais, sera moins élevé. La frontière entre criminalité et terrorisme a disparue en France en 1995 avec Khaled Kelkal. Elle ne s'est jamais refermée. Depuis, l'État islamique a réussi une composition proprement inédite de l'espace terroriste en réussissant à cumuler tous les modes opératoires et tous les profils d'opérateurs. Le terrorisme a muté et offre une diversité de profils allant du militant en mission au

malade mental utilisant les panoplies du moment pour justifier ses actes.

Si le terrorisme d'État est presque silencieux, on assiste à la poussée d'acteurs qui brisent tous les profils traditionnels. Plus jeunes, plus féminisés, plus convertis, ils couvrent un champ dont la diversité est considérable. Parfois, ils ne disposent même d'aucune logistique majeure. Ils sont juste mus par une impulsion. On peut dire qu'ils peuvent obéir directement à un ordre de l'État islamique (puisque c'est son nom, que cela nous plaise ou pas), ce sont alors les « Lions du Califat ». Ils peuvent aussi devenir des sous-traitants, disposant d'une large autonomie (les soldats du Califat). Certains sont eux totalement inconnus et agissent en surfant sur la communication de l'État islamique qui décidera alors de revendiquer l'opération en termes soigneusement choisis. Il y a une forte décentralisation des attentats selon une logique du nid de guêpes et sans nécessité d'une direction centrale.

En matière de ce qu'on appelle improprement « radicalisation », on découvre que le phénomène prend plus de temps qu'on ne le croit mais l'évolution, eu égard au passé qui nécessitait des voyages et des formations dans des camps d'entraînement, souligne une accélération sensible. Internet permet de *booster* le passage à l'acte. L'État islamique est passé du terrorisme au Menu, aux terrorismes à la carte. Il n'y a plus de profils. ■



Un label pour votre don
Un levier pour votre action



Un concept de **labellisation** indépendant
propre au secteur associatif

IDEAS propose une démarche d'accompagnement bénévole des associations et des fondations, construite sur une méthode structurante, le Guide des Bonnes Pratiques

IDEAS met à votre disposition une équipe d'une centaine d'experts qualifiés.

Le résultat: 78 projets d'associations et fondations labellisées à découvrir sur le site IDEAS

Terrorisme et guerre contre le terrorisme

L'aviation civile internationale face au défi du terrorisme



Par **Philippe Bertoux**
Cyrano de Bergerac 1999
 Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Organisation de l'Aviation Civile internationale (OACI)

Entebbe en 1976, Lockerbie en 1988, Marignane en 1994, World Trade Center en 2001, Métrojet en 2015 : autant d'actes terroristes qui ont frappé le monde et les esprits. L'aviation civile internationale représente en effet pour les terroristes une cible de choix, tant par les dommages infligés, humains et économiques, que par l'impact médiatique obtenu.

Confrontée au défi du terrorisme à partir de la fin des années 1960, l'aviation civile internationale s'est dotée au fil des années d'un cadre pour dissuader et se protéger face à une menace évolutive. Si le premier échelon pour la réponse et la dissuasion reste national, aucun dispositif n'est efficace sans concertation régionale et internationale compte tenu de la nature globale du trafic aérien mais aussi de la menace terroriste. L'OACI joue un rôle clef dans cette concertation à travers trois volets : la régulation, les audits et l'assistance aux États. La résolution 2309 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en septembre 2016, est venue couronner ces efforts et leur donner un second souffle.

L'évolution de la menace terroriste a entraîné une révision, sous l'égide de l'OACI, des grandes conventions sur la répression du terrorisme dans le domaine de l'aviation civile

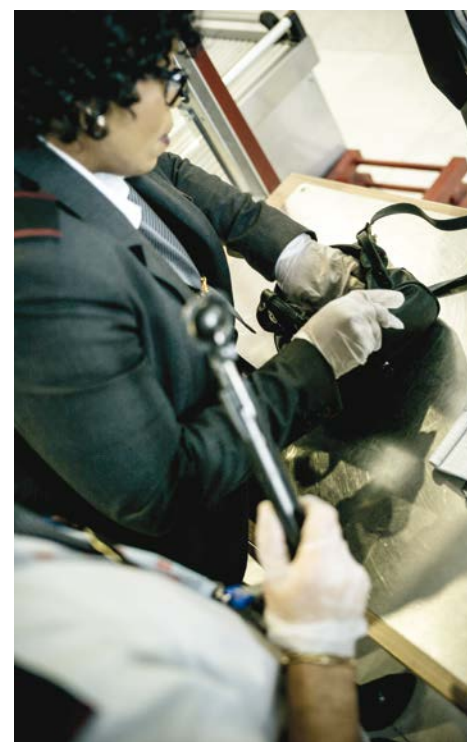
À la fin des années 1960, au moment même où l'aviation civile internationale se développe considérablement, les mouvements terroristes notamment au Proche-Orient commencent à faire de la piraterie aérienne l'une de leurs armes de prédilection. Dans les années 1970 un cap est franchi avec le développement du terrorisme étatique et la destruction en vol de l'appareil.

Initialement centrée sur le développement économique du transport aérien et la sécurité de la navigation aérienne, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), créée en 1944 par la Convention de Chicago et établie à Montréal, s'est fortement investie sur les enjeux de sûreté à partir de cette

époque. La France, directement frappée par les attentats, a activement appuyé cette évolution.

L'OACI négocie à cette période celles qui deviendront les toutes premières conventions sectorielles relatives au terrorisme (conventions de La Haye en 1970 et de Montréal en 1971). Mais les attentats du 11 septembre 2001 ont fait voler en éclats la définition traditionnelle du terrorisme aérien. Désormais, les aéronefs civils devenaient susceptibles d'être transformés en armes pour créer des dégâts massifs.

Au terme de plusieurs années de négociations au sein du comité juridique de l'OACI, sont signés à Pékin le 10 septembre 2010 une nouvelle convention, qui se substitue à celle de Montréal et la renforce, et un protocole





qui complète la convention de La Haye. Ils permettent de criminaliser l'utilisation d'aéronefs comme armes, le transport ou l'utilisation d'armes ou substances NRBC¹, de renforcer la coopération entre États, de pouvoir mettre en cause des personnes morales, de viser le financement de tels actes, etc. Ces deux textes, que la France a ratifiés, devraient entrer en vigueur dans l'année qui vient.

L'OACI au centre de la réponse normative et du contrôle de sa mise en œuvre

La convention de Chicago du 9 décembre 1944 a chargé l'OACI de produire des « normes et pratiques recommandées » (SARPs), que doivent retranscrire et mettre en œuvre ses États membres, au nombre de 191 désormais. Ces normes n'ont pas de valeur juridique obligatoire mais constituent des références reconnues par tous, qui font autorité à ce titre. En matière de sûreté, le Conseil de l'OACI a adopté en 1974 une série de SARPs regroupés dans une annexe à la convention, la 17^e du genre. Cette annexe 17 est adaptée en permanence (sa 10^e édition est datée d'avril 2017). Dans les pays de l'Union européenne, l'annexe 17 est actuellement principalement retranscrite par le règlement 300/2008. La réglementation française vient en préciser les implications organisationnelles et opérationnelles, et couvrir les obligations de l'Annexe 17 non couvertes par la réglementation européenne comme sur les plans d'urgence et la gestion des crises.

Afin de contrôler la bonne retranscription par les États de cette réglementation, l'OACI s'est

dotée fin 2002 d'un mécanisme d'audits de sûreté (Usap). Dans l'espace de l'UE, l'OACI s'appuie sur les inspections de sûreté réalisées par la Commission européenne, et elle audite les points de réglementation internationale non repris par

la réglementation européenne. Chaque année les inspecteurs de l'OACI effectuent entre 25 et 30 audits, dont une partie d'audits documentaires, qui permettent aux États de corriger leurs points faibles. La France travaille à un renforcement de ces audits internationaux, pour les rendre plus opérationnels. Elle met à disposition de l'organisation plusieurs experts à cette fin. Enfin, il est peu connu que les normes relatives aux passeports sont fixées par l'OACI depuis 1968. C'est en effet à l'OACI que doit être trouvé l'équilibre délicat entre sûreté (annexe 17) et facilitation (annexe 9) du transport aérien, aboutissant par exemple à l'adoption d'une norme exigeant le retrait après novembre 2015 de tous les passeports non lisibles électroniquement.

Une coopération croissante entre l'OACI et le Conseil de sécurité des Nations unies pour mobiliser davantage les États et tous les acteurs concernés

Le Conseil de sécurité était initialement intervenu sur certaines crises aériennes spécifiques, comme les suites de l'attentat de Lockerbie (R731 et 748/1992). Après les attentats du 11 septembre 2001, il a adopté la résolution 1373 (2001) qui demande aux États de renforcer leurs contrôles aux frontières et leurs contrôles des titres d'identité, en particulier pour faire face aux flux de combattants terroristes étrangers, lesquels font l'objet de la récente résolution 2178 (2014). Les passerelles avec l'activité de l'OACI en matière de sûreté et de facilitation étant évidentes, la coopération entre le Comité pour le

contre-terrorisme du CSNU et l'OACI s'est peu à peu renforcée, au point que le Conseil de sécurité a finalement consacré une résolution à la sûreté du transport aérien, la résolution 2309 adoptée en format ministériel le 22 septembre 2016.

La R2309 demande notamment aux États de renforcer leur mise en œuvre des SARPs de l'OACI. L'appui du Conseil de sécurité est précieux car dans ce domaine, ce sont toutes les administrations nationales, et pas seulement celles chargées du transport aérien, qui doivent travailler en réseau pour resserrer les mailles du filet contre-terroriste. Or dans de nombreux pays la mobilisation fait défaut, et la coordination entre administrations en charge de la sécurité intérieure et l'autorité compétente en matière de sûreté de l'aviation (la plupart du temps Transports/DGAC, mais parfois Justice ou Intérieur) reste très insuffisante. L'OACI a ouvert lors de sa 39^e Assemblée triennale à l'automne 2016 plusieurs chantiers qui vont dans le sens fixé par la résolution 2309 : elle devrait se doter d'ici la fin de l'année d'un plan global pour la sûreté de l'aviation, comme il en existe déjà pour la sécurité et la navigation aériennes. Ce plan permettra de fixer un cap et des



1 - Nucléaires, radiologiques, bactériologiques ou chimiques.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

échéances tant pour les États que pour l'OACI. Il fera l'objet d'un suivi vigilant, et de réactualisations régulières. Le Conseil de l'OACI a aussi fait en juin 2017 de l'*Advance passenger information* (API) une norme mondiale. Une nouvelle réunion du Conseil de sécurité est prévue cet automne, un an après l'adoption de la résolution 2309. L'OACI y présentera ses réalisations et ses projets.

Faire face aux nouvelles menaces terroristes contre l'aviation civile internationale

Les attentats du 11 septembre 2001 ont conduit à un renforcement très significatif des contrôles des passagers et des bagages dont chaque passager aérien fait régulièrement l'expérience. Les destructions d'aéronefs suite à des attaques terroristes sont désormais devenues rarissimes. Pour autant, la menace reste particulièrement élevée et elle s'est déplacée. Aujourd'hui, six types de menaces font l'objet de nouvelles normes ou de travaux préparatoires à cet effet :

- Les attentats dans les zones publiques des aéroports (« landside threats »), comme à Bruxelles et Istanbul en 2016. L'enjeu ici est de garantir la sécurité dans la zone ouverte des aéroports, donc en amont des postes d'inspection-filtrage.
- Les missiles portables anti-aériens (Manpads) et leur dissémination.
- Les risques de compromission d'un personnel ayant accès aux zones contrôlées des aéroports (« insider threat »).
- La sophistication croissante des engins explosifs improvisés, comme en témoigne la discussion actuelle sur les appareils électroniques portables qui font l'objet de restrictions d'emport en cabine de la part



des États-Unis et du Royaume-Uni sur plusieurs lignes aériennes internationales.

- Le risque de cyberattaques terroristes contre des aéronefs, pour l'instant non avéré mais qui pourrait devenir très sérieux avec la digitalisation croissante de la navigation aérienne.
- Le recours à des drones pour commettre ou faciliter des attentats.

Conclusion

Plus de 70 ans après sa rédaction, le préambule de la convention de Chicago reste visionnaire : « le développement [...] de l'aviation civile internationale peut grandement aider à créer et préserver entre les nations et les peuples du monde entier l'amitié et la compréhension, alors que tout abus qui en serait fait peut devenir une menace pour la sécurité générale » (premier Considérant).

Aujourd'hui, alors que l'aviation civile internationale se développe à un rythme soutenu (doublement du trafic tous les 15 ans), l'enjeu est de trouver le bon dosage entre l'exigence absolue de sûreté et le besoin d'une fluidité maximale des mouvements de passagers et marchandises. L'aviation civile internationale ne doit pas elle-même devenir l'otage de la menace terroriste. Ceci nécessite une mobilisation à tous les échelons, une vigilance permanente et une agilité pour anticiper les évolutions de la menace. Le temps de la réglementation internationale sous l'égide de l'OACI peut être jugé trop lent, et les processus multilatéraux trop complexes. Mais cette étape est pourtant indispensable compte tenu de la nature globale et interdépendante du transport aérien international, et justifie le plein investissement de la France dans ces enceintes. ■

Permanences et mutations du terrorisme en Russie

Par **Fabien Laurençon**
Professeur de relations internationales à
l'ESCP Europe et à l'IEP Paris.

Aucune autre société civile occidentale n'a sans doute été frappée avec une telle constance par le terrorisme que la société russe. Depuis 1994 en effet (première guerre de Tchétchénie), la Russie vit au rythme de vagues récurrentes d'actes terroristes.

Historiquement, la première vague de groupes terroristes en Russie étaient issus des mouvements du Caucase-Nord (Tchétchénie, Ingouchie, Daghestan), dans une logique d'abord indépendantiste en résistance à la colonisation/ingérence russe, puis de ralliement progressif au djihadisme mondial¹. Dans une seconde phase, depuis 2015, la Russie est confrontée à l'émergence de l'État islamique, devenu un pôle d'attractivité pour plusieurs milliers de citoyens russes ou issus des républiques d'Asie centrale vers la Syrie et l'Irak partis

rejoindre les rangs de Daech, avec la bénédiction tacite ou indifférente des services de sécurité, trop heureux de se débarrasser ainsi d'une menace endogène potentielle. Le dernier attentat à la bombe en date, survenu le 3 avril 2017 dans le métro de Saint-Petersbourg semble préfigurer un troisième avatar du terrorisme en Russie, illustrant le déplacement du centre de gravité du Caucase vers l'Asie centrale.

Le terrorisme en Russie : une longue histoire

La longue liste des attentats perpétrés sur le territoire russe depuis plus de vingt ans s'inscrit dans ce premier front, celui de l'islam radical tchéchène. Parmi les attentats les plus meurtriers, citons la prise d'otages du théâtre de la Doubrovka à Moscou en octobre 2002 par un commando d'une cinquantaine de terroristes tchéchènes, suivi de l'assaut donné par les forces spéciales russes, qui se solde par la mort de 130 otages. La prise d'otages de l'école de Beslan en Ossétie du nord (septembre 2004) se conclut par le massacre de 334 civils (dont 186 enfants) et plus de 700 blessés. En 2009, cinq attentats à la bombe dans des appartements à Moscou provoquent 263 morts et 64 blessés. En 2010, deux femmes kamikazes se font exploser dans deux stations du métro de Moscou : l'attentat revendiqué par Doku Umarov, chef auto-proclamé de l'« Emirats du Caucase » (Vilayat Kavkaz) est responsable de la mort de 40 personnes et plus de 100 blessés. 2011, l'attentat à l'aéroport moscovite de Domodedovo fait 36 morts et 180 blessés, à Volgograd fin 2013 un attentat suicide tue 14 personnes.

L'intervention militaire dans le conflit syrien aux côtés de l'arc Iran-Assad-Hezbollah contre les groupes islamistes qui constituent

désormais l'essentiel de la rébellion en Syrie, ajoute un second front terroriste en désignant la Russie aux yeux de Daech désormais comme une cible à part entière. Le 31 octobre 2015, le vol de la compagnie Metrojet 9268 se désintègre au-dessus du Sinaï égyptien (224 morts) peu après son décollage de Sharm-el-Sheikh. L'attentat qui sera revendiqué par la branche Sinaï de l'État islamique montre que la société civile russe n'est plus à l'abri de ce second foyer périphérique du terrorisme. Dans ce contexte, le retour des combattants russes de Syrie dans leur pays d'origine constitue une menace de déstabilisation supplémentaire². On estime à un millier environ le nombre de combattants du Caucase-Nord partis combattre en Syrie. En parallèle, 4 000 combattants en Syrie et Irak seraient originaires d'Asie centrale selon les analyses de l'Institut d'études stratégiques américain. L'attentat du 4 avril 2017 dans le métro de Saint-Petersbourg, qui a fait 14 morts et 49 blessés, marque une inflexion dans cette confrontation entre les organes de sécurité russes et le terrorisme islamiste. La personnalité du kamikaze, un Kirghize de 23 ans, Akbarkon Djalilov, de nationalité russe mais né au Kirghizstan dans la minorité ouzbèke, dans la vallée du Ferghana, suscite depuis bien des interrogations. S'agit-il d'un acte isolé ou la préfiguration d'une nouvelle « souche » terroriste ? À ce stade, la prudence est de rigueur s'agissant notamment des conditions de radicalisation d'A. Djalilov. S'il devait susciter d'autres émules, il initierait en quelque sorte un passage de relais entre

1 - De 1999 à 2013, près de 75 attaques terroristes ont été recensées sur le territoire de la Fédération de Russie, cf. l'analyse d'Uwe Halbach : « Russland und der Nordkaukasus im Umfeld des globalen Jihadismus », SWP-Aktuell 23, avril 2017

2 - Interview de Samuel Carcanague, chercheur à l'Iris, « Attentat à Saint-Petersbourg : la Russie face au terrorisme », 7 avril 2017, www.iris.com



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

la première génération de terroristes, la génération « Chamil Bassaïev », issus du foyer Ingouchie-Daghestan-Tchéchénie, et la nouvelle vague, basée en Asie centrale ou originaire de ces républiques.

Vers l'ouverture d'un troisième front ?

Ce basculement géographique n'est pas une surprise en soi et s'explique en fait par toute une série de facteurs.

L'essoufflement des groupes terroristes tchéchéniens est la première raison. Force est de reconnaître que le foyer caucasien du terrorisme islamiste a été largement endigué par la double stratégie russe de répression massive (élimination méthodique des *leaders* tchéchéniens par le FSB) et de « kadyrovisation » du territoire – entendons par là la structuration autour du président tchéchéne Ramzy Kadyrov d'un pouvoir à la fois pro-russe et musulman conservateur. À cet égard le containment du djihadisme tchéchéne tient largement à la capacité du « kadyrovisme » à s'implanter et à durer. Le régime construit par et autour de Kadyrov constitue ainsi un étonnant syncrétisme entre la restauration d'un islam rigoriste et de pouvoir autocratique, assis sur un contrôle clanique du territoire³. Aujourd'hui, malgré la persistance d'une violence et d'une insécurité locale⁴, ces deux leviers ont permis l'attrition progressive des groupes terroristes.

Le second facteur tient à la nature géopolitique de l'Asie centrale qui, à la grande différence du Caucase, possède en revanche plusieurs éléments d'attractivité pour Daesh et les autres mouvances de l'islamisme radical ralliés (UIM, Tadjik..) : sa profondeur stratégique tout d'abord, son désenclavement favorisant les flux illicites (armes, militants, et drogue bien sûr), offrant ainsi la possibilité pour les combattants revenus de Syrie et d'Irak de « se diluer » dans la population et le territoire le vivier de recrutement démographique bien supérieur à la région cis-caucasienne (l'ensemble Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizstan, Tadjikistan pèse près de 65 millions d'habitants).

Enfin, l'hybridation croissance entre les réseaux djihadistes et ceux de la criminalité organisée transfrontalière – déjà constatée en Tchéchénie à travers les connexions entre clans mafieux actifs dans le trafic d'armes et de drogue et les réseaux islamistes – trouve

ici un champ d'application extrêmement fertile : la vallée du Ferghana, au carrefour des trois frontières, dont la famille du kamikaze de Saint-Petersbourg est originaire, est l'exemple souvent cité de ces zones de non-droit, plaques tournantes de tous les trafics, qui échappent d'autant plus au contrôle du pouvoir central qu'ils sont peuplés de minorités ethniques exclues des systèmes claniques au pouvoir. La vraie menace sécuritaire pour la Russie réside dans cette conjonction des réseaux terroristes djihadistes, qu'ils soient strictement endogène ou importés du front syrien, et narcotrafiquants locaux, à l'image de la mue opérée par les groupes talibans afghans.

Près de 70 % du trafic d'héroïne produit en Afghanistan transite aujourd'hui par l'Asie centrale. Le contrôle des principaux points de passage entre le nord de l'Afghanistan et le Tadjikistan est devenu un enjeu stratégique pour tous les mouvements djihadistes et criminels. Les revenus du trafic de drogue constituent un comburant durable et puissant pour les groupes terroristes transfrontaliers. La province afghane de Takhar, frontalière du Tadjikistan est aujourd'hui en partie co-contrôlée par les groupes armés du Mouvement islamiste ouzbèke et les talibans. La province du Gorno-Badakhshan, au Tadjikistan, qui borde la Chine, l'Afghanistan et le Kirghizstan, est devenue l'autre zone de coopération pour le trafic de drogues entre groupes criminels et organisations islamistes, et sur lequel le contrôle de Douchanbé reste très théorique⁵. Si l'émergence du djihadisme en Asie centrale reste à confirmer, il reste qu'un certain nombre d'ingrédients sont ici réunis pour un ancrage durable du terrorisme djihadiste en Asie centrale, voire un essaimage sur le territoire de la fédération de Russie, ce qui représente un défi majeur sur le long terme pour les services de sécurité et de renseignement russes et leurs partenaires. La double menace tient autant à cette émergence d'un terrorisme en Asie centrale qu'à son internalisation en Russie même : les populations immigrées musulmanes à la périphérie des métropoles russes constituent aujourd'hui le vrai vivier pour les recruteurs de Daesh et autres mouvements radicaux franchisés (Hizb-ut-Tarir, Mouvement islamique d'Ouzbékistan – MOI, Jund-al-Khalifah...).

Quelles peuvent être les réponses de la Russie à cette menace multiforme ?

La Russie, elle le sait, ne peut résoudre seule ces défis sécuritaires. Or, elle peine à construire avec les autres membres de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) et de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) des mécanismes efficaces de lutte contre le crime organisé. En pratique, l'OCS reste perçue par certains des grands pays (Kazakhstan et Tadjikistan) comme un instrument d'influence régionale de Moscou – ce qu'il est en grande partie. Sur le plan opérationnel, hormis des exercices militaires communs désormais rituels entre pays membres, qui rappellent les grandes manœuvres militaires de cohésion du Pacte de Varsovie, l'OCS s'avère peu efficace dans la lutte à la fois contre la radicalisation islamiste, d'obédience salafite, et le renforcement de la criminalité organisée transnationale qui appellent une *comprehensive approach* qui fait aujourd'hui défaut. De plus, la politique répressive conduite en Asie centrale, refusant toute forme d'expression d'un islam politique, les limites de gouvernance de ces régimes autoritaires (corruption, népotisme) favorisent à terme l'émergence de formes de contestation radicale au sein des minorités.

Enfin, face à ces menaces de déstabilisation, la Russie n'est pas si bien armée qu'elle prétend l'être. L'approche anti-terroriste exclusive du FSB l'a conduit à négliger d'autres instruments : le Service fédéral de contrôle des drogues de la Fédération de Russie, le FSKN, apparaît comme un parent pauvre dans l'écosystème sécuritaire russe. De même que la lutte contre le crime organisé ne semble pas avoir été la priorité des organes de sécurité. À cet égard, il n'est pas certain que la création d'une Garde nationale en 2016, issue d'une réorganisation des forces du ministère de l'Intérieur, désormais chargée de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, ainsi que du maintien de l'ordre (et qui regroupe sous son égide à la fois le FSKN et le service fédéral des migrations (FMS)), soit la réponse adéquate pour une politique intégrée et coordonnée de lutte contre cette hybridation entre réseaux terroristes et criminels. ■

3 - Mariène Laruelle : « Le kadyrovisme : un rigorisme islamique au service du système Poutine ? », Note de l'IFRI, Russie.NEI.Visions n° 99, mars 2017

4 - Vincent Doix : « Le jihad en Russie, réalité ou mirage caucasien ? », Diploweb.com, 19 novembre 2016

5 - Lire l'excellente analyse de Mariya Y. Omelicheva : « Eurasia's CSTO and SCO – A failure to address the trafficking/terrorism nexus », Ponars Eurasia Policy Memo n° 455, janvier 2017.

L'Arabie saoudite

face au terrorisme



Par **Fatiha Dazi-Héni**
Chercheur enseignant
Spécialiste des monarchies de la péninsule
arabique, Irsem, Paris

Il est erroné de postuler que seule la matrice idéologique wahhabite est à l'origine d'Al-Qaida et encore plus faux d'affirmer que l'État saoudien en est responsable. Néanmoins, le lien entre le royaume et le djihadisme demeure vivace.

Plusieurs éléments expliquent la stigmatisation et les accusations dont fait l'objet le royaume saoudien quant à sa responsabilité directe ou indirecte dans la naissance de l'islam radical qui a basculé dans le terrorisme. Néanmoins, nombre de publications médiatisées à charge sur le sujet en France, font de celles plus nuancées, prenant en compte la connaissance du terrain, des acteurs saoudiens et de la politique étrangère du royaume, des publications complaisantes. Il faut dire que l'image de l'Arabie saoudite y est exécrable, en raison de son conservatisme moyenâgeux envers les femmes et de son intolérance vis-à-vis des autres cultes, même si une évolution est clairement à l'œuvre depuis les années 2000 pour promouvoir le rôle des femmes, encourager à la tolérance, ou réduire et contrôler le rôle des religieux les plus conservateurs, comme celui de la « police religieuse » avec un décret récemment publié, le 13 avril 2016¹.

Pourtant aux États-Unis, les agences de renseignements, le Trésor et le Pentagone font régulièrement l'éloge de la coopération et des progrès significatifs faits par le royaume en matière de lutte contre le terrorisme² : traçage des cellules terroristes, livraisons de renseignements et contrôle renforcé des financements associatifs et privés à destination de cellules ou figures du djihadisme. En France, la sphère médiatique française relayée par des personnalités politiques, s'insurge, quant à elle, lorsque l'ex-prince héritier et ministre de l'Intérieur saoudien, Mohammed Bin Nayef, maître d'œuvre de la lutte contre le terrorisme, est décoré de la Légion d'honneur pour son action, par le président Hollande, le 4 mars 2016.

Aujourd'hui, plus que sa connivence supposée avec le terrorisme, réfutée par

l'ensemble des acteurs institutionnels internationaux engagés dans la lutte anti-terroriste et par la communauté des chercheurs reconnus sur l'Arabie saoudite, c'est sa guerre au Yémen qui assombrit l'image du royaume.

L'origine de la confusion

Dès l'apparition du wahhabisme au milieu du XVIII^e siècle lorsque l'« islam vrai » devient son credo idéologique, rompant avec les principes de l'école de jurisprudence hanbalite dont le wahhabisme s'inspire, la confusion s'installe³. Cette quête de l'islam authentique conduit à l'intolérance à l'égard des autres écoles islamiques d'interprétations (chiisme, soufisme) sans parler des autres cultes, contribuant ainsi à nourrir une rhétorique qui fera plus tard le lit des organisations revendiquant le djihad pour se transformer en organisations terroristes, dont celle de l'État islamique (OIE, Daech). Ainsi, dès l'origine du troisième État saoudien, le roi fondateur Ibn Saoud, va désavouer la terminologie wahhabite pour lui préférer celle de « muwwahidun » « ceux qui prêchent l'unicité divine » ou de « salafiyya » (salafistes), dont la connotation positive se réfère à l'intelligentsia réformiste arabomusulmane de la fin du XIX^e siècle. Mais cette entreprise étatique qui parviendra à assujettir l'establishment religieux en un organe très légitimiste du pouvoir monarchique fera dire à certains, que le royaume, avec sa doctrine « wahhabite », a réussi là où Daech a échoué.

En réalité, c'est combiné à une partie du projet de la confrérie des Frères musulmans,

1 - Dazi-Héni, Fatiha, *L'Arabie saoudite en 100 questions*, Paris, Tallandier, 2017.

2 - Riedel, Bruce, *Prince of Counterterrorism*, www.brookings.edu/research/essay, septembre 2015.

3 - Mouline, Nabil, *Les Clercs de l'Islam. Autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie saoudite (XVIII-XXI siècles)*, Paris, PUF, 2011.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme



notamment basé sur les principes du djihad et de l'excommunication défendus par Sayyid Qutb, penseur radical égyptien de la confrérie (exécuté sous le régime de Nasser) et au rigorisme wahhabite dans le contexte de la guerre d'Afghanistan (années 1980) face aux Soviétiques⁴, mais aussi face à l'exportation de la révolution islamique iranienne, que résident les véritables incubateurs du djihadisme saoudien. Nombre des terroristes saoudiens, dont Oussama Ben Laden, ont été nourris par l'enseignement religieux inspiré des Frères musulmans égyptiens venus en masse dans les années 1960 enseigner dans le royaume, dont la doctrine est le wahhabisme. Cet assortiment donnera naissance à la contestation islamiste saoudienne de la « *sahwa* » dans les années 1990⁵, parallèlement à la guerre du Golfe. Sa répression par le régime Al Saoud débouchera sur un *surgeon* djihadiste, Al-Qaida, composé des anciens combattants « Afghans » saoudiens⁶, alors soutenus par le Royaume et la CIA pour combattre l'idéologie communiste.

Une réputation de collusion avec le terrorisme en dépit d'une lutte anti-terroriste implacable

Il est, de fait, erroné de postuler que seule la matrice idéologique wahhabite est à l'origine d'Al-Qaida et encore plus faux d'affirmer que l'État saoudien en est responsable. Néanmoins, le lien entre le royaume et le djihadisme demeure vivace. Le lien « filial » qui réunit Al-Qaida au royaume, son fondateur étant un Ben

Laden, grande famille devenue le géant du « BTP » saoudien et l'implication de 15 Saoudiens parmi les 19 terroristes à l'origine des attentats du 11 septembre 2001 matérialisent les marques indélébiles de cette association d'idée : Arabie saoudite = terrorisme « islamique ».

C'est lorsque le royaume a été frappé par la vague d'attentats terroristes sur son territoire entre 2003 et 2006, que ses dirigeants combattent de manière déterminée Al-Qaida. Autrement dit, tant que son territoire n'était pas touché, l'expansion du djihadisme hors de ses frontières n'affectait pas réellement le royaume. Les années post 2000 constituent donc un tournant, au lieu de se substituer une forte répression. Cependant, celle-ci touche autant les djihadistes que des opposants islamistes pacifistes, souvent issus du courant de la *Sahwa*, qui critiquent le pouvoir absolu des Al Saoud et l'*establishment* religieux wahhabite légitimiste.

La montée en puissance de Daech va contraindre l'Arabie saoudite à déjouer les écueils tendus par la concurrence du califat, se revendiquant comme le champion de la cause sunnite, en incarnant la quête de « l'islam vrai » et combattant tout ce qui s'en éloigne, notamment le chiisme. Le pouvoir Al Saoud se concentrera alors sur une rhétorique islamo-nationaliste, dénonçant l'expansionnisme iranien dans la région. Il renforcera aussi considérablement son arsenal législatif répressif pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes. À partir de 2013, le ministère de l'Intérieur

rend illégal tout départ de Saoudiens vers la Syrie. Il inscrit en février 2014, sur une liste d'organisations terroristes, Daech, Al-Nusra (filiale d'Al-Qaida) mais également des entités et milices chiïtes (dont le Hezbollah et les rebelles Houthis yéménites) ainsi que les mouvances issues des Frères musulmans telles que le Hamas. Des mesures de contrôle des prêches ont été renforcées et plus de 15 000 mosquées ont été placées sous surveillance. Des sanctions et contrôles renforcés pour tracer les flux financiers d'organisations et individus suspects ont conjointement été mis en place par le royaume et le Trésor américain.

Alors que sur le terrain du renseignement et de la traçabilité des flux de financement des réseaux terroristes, Riyad est gratifié de partenaire exemplaire par Washington ; sur le plan militaire, son investissement en Syrie débute en septembre 2014 et se prolonge symboliquement, avec la création de la coalition islamique anti-terroriste en décembre 2015 par le ministre de la Défense, Mohammed Bin Salman (MBS), réunissant aujourd'hui 41 pays.

L'éviction de toutes ses fonctions de l'ancien prince héritier et ministre de l'Intérieur, Mohammed Bin Nayef (MBN), le 21 juin 2017, jette un trouble au sein de la communauté du renseignement à Washington, tant sa compétence et son engagement à lutter contre le terrorisme et la radicalisation étaient appréciées. Il est remplacé, au détour de la crise déclenchée avec le Qatar le 5 juin 2017, par son cousin, MBS, à son rang de prince héritier et par son neveu, Abdel-Aziz Bin Saoud Bin Nayef, âgé de 33 ans, à celui de ministre de l'Intérieur. Une continuité dans la lutte anti-terroriste devrait être garantie. Néanmoins, cette transition se déroule dans le contexte d'un État islamique qui est défait sur le terrain syro-irakien mais qui a préservé intact sa capacité de nuisance et d'activation de réseaux pouvant agir dans le royaume et ailleurs. ■

4 - Mervin, Sabrina ; Mouline, Nabil, *Islams politiques : Courants, doctrines et idéologies*, Paris, CNRS éditions, 2017.

5 - Lacroix, Stéphane, *Les Islamistes saoudiens : une insurrection manquée*, Paris, PUF, 2010.

6 - Blin, Louis, « Wahhabisme, salafisme et djihadisme », les Carnets du CAPS : Radicalisation et Djihadisme, Centre d'Analyse de prévision et de stratégie, ministère des Affaires européennes et étrangères, 24, printemps 2017, pp 29-50.

Le terrorisme mondialisé est une économie politique...



Par **Richard Labévière**¹

Consultant en questions de défense et de sécurité

Rédacteur en chef du magazine en ligne « *prochetmoyen-orient.ch* », à RFI et de la revue *Défense* de l'IHEDN

Si Daech n'existait pas, il aurait fallu l'inventer, car le terrorisme est désormais organiquement nécessaire à l'évolution du système économique globalisé lui-même. En crise permanente, celui-ci se reconfigure, générant de nouvelles crises, de nouvelles zones d'instabilité qui créent de nouveaux besoins. Cette gestion au jour le jour du grand marché du terrorisme ne résout aucune crise et favorise un redéploiement infini et continu du capital globalisé. Il faudra vivre avec, comme le disent la plupart de nos responsables politiques.

Lundi 5 juin 2017, l'Arabie saoudite, l'Égypte, le Yémen, les Émirats arabes unis et Bahreïn annoncent la rupture de leurs relations diplomatiques avec le Qatar, accusé de... « soutenir et de financer le terrorisme ! ». Suite à cette considérable révélation, personne ne devait douter que les États-Unis, la Grande Bretagne ou la France, proposeraient une résolution au Conseil de sécurité des Nations unies préconisant de sévères sanctions à l'encontre d'un pays qui continue pourtant à bénéficier d'importants privilèges politiques, économiques et fiscaux.

En fait, il ne s'est rien passé, les capitales occidentales se murant dans un attentisme embarrassé et conciliateur. Cette dernière péripétie devrait nous amener – une nouvelle fois – à nous demander pourquoi, dès qu'il est question de terrorisme et de financement du terrorisme, la planète entière déraisonne complètement !

L'auteur de ces lignes enquête depuis plus de trente ans sur le rôle central de l'Arabie saoudite dans le financement de l'Islam radical et du terrorisme islamiste. Dès 1998, dans *Les Dollars de la terreur*² nous expliquions que, pour acheter sa tranquillité et la reproduction de sa dynastie, la monarchie wahhabite finançait nombre d'officines, d'ONG et de factions salafistes armées, non seulement aux Proche et Moyen-Orient, mais aussi en Asie, en Afrique et en Europe et tout particulièrement en Belgique, en Suisse et en France.

Financements et organisations rhizomatiques

Largement transnationales et rhizomatiques (sans centre, ni logique pyramidale), les filières de financement du terrorisme islamiste impliquent non seulement l'Arabie saoudite et le Qatar mais aussi les Émirats

arabes unis, le Koweït (dont le système bancaire sert de plaque tournante), mais encore différents opérateurs égyptiens (dont l'ex-banque Al-Taqwa) et occidentaux (américains, britanniques, allemands, néerlandais et suisses entre autres). Et nul besoin d'attendre les révélations des *Panama-Papers* pour savoir comment les places *off shore* – dont la majorité se trouve toujours sous pavillons américain et britannique – servent de lessiveuses aux flux financiers du crime organisé, des grands cartels de la drogue et des principaux bailleurs de fonds du terrorisme.

Par conséquent, on pourrait aujourd'hui tout aussi bien rompre les relations diplomatiques avec la City de Londres, Wall Street, les îles Anglo-normandes, les Bahamas, les îles Caïman et Vierges, Monaco ou la Confédération helvétique ! Soyons sérieux : le Qatar (qui abrite certes les Frères musulmans et d'autres « malfaisants ») n'est certainement pas le seul acteur – tant s'en faut ! – du financement international du terrorisme.

En deçà et au-delà de financements directs, les monarchies du Golfe entretiennent de multiples structures et entrepreneurs locaux d'auto-financement. Développant leurs propres relations commerciales, des groupes comme ceux de Jabhat al-Nosra (et ses nombreuses avantures rebaptisées en d'autant de factions « modérées » et « démocratiques »), ceux de Daech (organisation « État islamique ») et d'autres groupes salafo-djihadistes ont pu ainsi mettre sur pied des filières d'exportation de pétrole brut, de coton et d'antiquités volées avec l'aide des services turcs et américains.

1 - Auteur d'une quinzaine d'ouvrages dont : *Terrorisme, face cachée de la mondialisation*. Editions Pierre-Guillaume de Roux, novembre 2016.

2 - Richard Labévière : *Les Dollars de la terreur – Les États-Unis et les islamistes*. Editions Grasset, 1998. Michel Koutouzis : *L'Argent du djihad*. Editions Arte et Mille et une nuits, 2002.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Occident-Orient, cercle non vertueux

Depuis le début des années 1990, cet enchevêtrement rhizomatique a produit deux vagues terroristes principales : celle d'Al-Qaïda d'Oussama Ben Laden, dont les attaques vont monter en puissance de la fin de la deuxième guerre du Golfe (1991) jusqu'aux attentats paroxystiques du 11 septembre 2001 avant de se redéployer au Proche et Moyen-Orient, mais aussi en Asie et en Afrique ; celle de Daech (issue d'un schisme au sein d'Al-Qaïda, en gestation dès les lendemains de l'invasion anglo-américaine de l'Irak au printemps 2003). Cette dernière organisation se différencie d'Al-Qaïda de trois façons : en privilégiant un jihad de proximité destiné à renverser le pouvoir exécutif en Irak et en Syrie ; en ciblant prioritairement les intérêts chi'ites liés à l'Iran ; enfin, en instaurant un proto-État territorialisé.

Le démantèlement en cours des supports territoriaux de Daech (en Irak et en Syrie) ne sonne pas le glas de cette organisation dont une multitude de factions armées a déjà repris l'étendard en Afghanistan, au Pakistan, aux Philippines, en Indonésie, en Libye et dans le reste de la bande sahélo-saharienne (de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique). Dans ces différents foyers de guérilla et d'États faillis (corruptions, trafics et économies informelles), Daech et Al-Qaïda – ou plutôt leurs franchises, le plus souvent auto-proclamées – vont continuer à se livrer une concurrence, sinon une guerre visant l'hégémonie de la terreur. Pour les surgeons de Daech ou d'Al-Qaïda, la règle du jeu se résume à un défi très simple : qui fera le plus peur ?

Ces redéploiements de la terreur se doublent d'autant de stratégies de communication et de recrutement dans les sociétés occidentales dont la situation anémique se caractérise notamment par la disparition des grands récits structurants (idéologiques, religieux et culturels). Au seuil de l'été 2017, la liste des attaques qualifiées « attentats terroristes » commis dans les pays de l'Union européenne en 2016 et 2017 comporte 19 cas. Les modes opératoires sont diversifiés : bombe artisanale, ceinture explosive, couteau, hachette, marteau, machette, arme de poing, Kalachnikov, camion bélier, bonbonne de gaz et colis piégé. Les auteurs identifiés correspondent à trois profils

principaux : nationaux originaires de pays arabo-musulmans, migrants, nationaux convertis. Une majorité d'entre eux provient des petites et moyennes délinquances, autant de réservoirs de « radicalisations » survenues en milieu carcéral³.

Ces quelques évidences renvoient les pays européens, et plus largement occidentaux, à des causalités endogènes liées à leurs propres dysfonctionnements : exclusion sociale, quartiers de non-droit, prisons saturées, systèmes éducatifs en crise récurrente, sans parler de médias – immédiats – oscillant entre infobésité et propagande. Occident et Orient se retrouvent ainsi murés dans un cercle non vertueux où chaque entité spéculé sur les dysfonctionnements les plus profonds de l'autre...

La part maudite

Dans ces logiques circulaires de « blanchiment » de délinquances, de quête de robinsonnades et nouveaux Robins des bois d'un Islam aléatoire, de même que dans le sillage des factions décentralisées d'Al-Qaïda et de Daech, prévalent d'abord des logiques de razzias, de recherche de prestige et de pouvoir par une course effrénée à l'argent. Dans tous les cas de figures, les différentes expressions du terrorisme contemporain visent des accumulations du capital qui génèrent une économie politique extrêmement lucrative.

Les « financements par le haut » – *zakat* (impôts religieux et dons), programmes des grandes banques, plans de développement des organisations multilatérales islamiques et des vitrines « humanitaires » et « caritatives » des monarchies du Golfe –, ont structuré un grand marché performant et diversifié. Celui-ci capitalise, voire cote en bourse aussi les « financements par le bas » : collectes, rackets, trafics de drogues, d'armes et d'êtres humains, rançons d'otages, etc. Depuis une vingtaine d'années, cette économie politique du terrorisme prospère de manière exponentielle en s'adaptant aux dérégulations de la mondialisation économique et financière.

Symétriquement, le contre-terrorisme produit consubstantiellement sa propre économie parallèle. La funeste « guerre contre la terreur » des deux administrations Bush – poursuivie différemment par celles de Barak Obama – a non seulement aggravé le mal qu'elle était censée combattre, mais

elle a installé terrorisme et contre-terrorisme au cœur même des mécanismes de la mondialisation. Tous les États confrontés au terrorisme commencent par augmenter leurs budgets alloués à la défense et à la sécurité. Face aux contraintes de leurs dettes publiques gérées par les grandes banques et les fonds privés, ils privatisent progressivement leurs fonctions régaliennes sous le vocable pudique d'« externalisation ». Se développent alors d'une manière toute aussi exponentielle des sociétés militaires privées (SMP) et toutes sortes d'offices de protection, de gardiennage, de vidéo-surveillance et de renseignement ; autant d'acteurs d'un secteur économique à part entière. En France, celui-ci génère aujourd'hui plus d'emplois que le secteur de l'automobile. À travers cette marchandisation de la violence s'opère une révolution copernicienne. En reprenant les concepts de Georges Canguilhem⁴, il ne s'agit plus d'analyser le terrorisme comme un accident, une poussée de fièvre, un événement extraordinaire, une crise, sinon une pathologie, mais bien comme un état normal et consubstantiel de la mondialisation contemporaine.

Privé de l'ennemi communiste depuis la fin de la Guerre froide, l'économie néolibérale avait besoin d'un nouveau Grand Autre nécessaire aux redéploiements de ses industries et services. Incarné par la libre concurrence des surgeons d'Al-Qaïda et des filiales franchisées de Daech, le terrorisme contemporain conforte cette fonction de redéploiement, modernisation et diversification des industries de défense et de sécurité.

Dans *La Part maudite*, l'un de ses essais les plus fulgurants – datant du milieu des années cinquante –, Georges Bataille expliquait que toute reconfiguration du capital nécessite une part incompressible de gaspillage qu'il appelait la *consumation*. Le terrorisme contemporain assure aujourd'hui pleinement cette part de *consumation*, nécessairement liée à l'évolution de l'économie mondialisée. Nous y sommes et pas prêts d'en sortir... ■

3 - Farhad Khosrokhavar : *L'Islam dans les prisons*. Éditions Balland, 2004 ; Et, quand Al-Qaïda parle – *Témoignages derrière les barreaux*. Éditions Grasset, 2006.

4 - L'Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique (thèse d'exercice publiée initialement en 1943) et les Nouvelles réflexions concernant le normal et le pathologique (série de trois courts chapitres ajoutés en 1966) ont été rééditées par les Presses universitaires de France sous le titre *Le Normal et le pathologique* en 2013

Penser le terrorisme



Par **Frédéric Charillon**
 Professeur des Universités en science politique, notamment à l'Université Clermont Auvergne (Uca), à Sciences Po et à l'Ena

Le terrorisme s'est imposé dans nos sociétés – occidentales ou pas – comme entreprise de violence, et, partant, impose des réponses de la part des politiques publiques dans les sociétés touchées. L'urgence qu'il y a à traiter le phénomène est difficilement compatible avec une réflexion de long terme sur ses origines, ses manifestations, ses succès ou ses échecs. C'est pourtant de la compréhension des ressorts de ce que l'on appelle le terrorisme, que dépend l'efficacité du combat à mener contre lui.

Trois débats au moins font rage : sur la nature du terrorisme, sur l'origine de son succès, et sur la façon de le traiter.

La nature du terrorisme : ennemi géopolitique ou dysfonctionnement social ?

Le terrorisme est-il le nouvel ennemi global, avec son centre de décision, ses réseaux et ses décideurs ? Sa nature non étatique et asymétrique empêche de le traiter en *peer competitor*, mais nullement en priorité politique, justifiant ainsi des moyens adéquats pour le traiter. Le problème de cette approche réside dans l'homogénéité ou l'unicité de nature que l'on confère à une entreprise de violence pourtant composée de ramifications diverses, lesquelles opèrent avec des stratégies, des logiques, des objectifs, des modalités différentes, quand bien même elles feraient l'objet de tentatives de fédération. Le discours étatique qui leur fait face, en invoquant un totalitarisme à combattre, reprend des rhétoriques antérieures, destinées à des ennemis étatiques dans des configurations de guerre totale (contre les fascismes par exemple).

En invoquant, après George W. Bush en 2003, un ennemi qui nous frappe « pour ce que nous sommes » et non « pour ce que nous faisons », ce même discours mobilise autour d'un conflit de valeurs existentiel, dans lequel le dialogue ou la négociation sont exclus. La prise de conscience de l'existence d'un ennemi de taille, dont l'objectif est le renversement puis l'annihilation des valeurs démocratiques libérales, est essentielle. Mais l'essentialisation et la réification de cet ennemi sont-elles efficaces ? Al-Qaida ni Daech ne sont ni l'URSS de Leonid

Brejnev, ni le Docteur No de Ian Fleming. Leur nature est nouvelle, intrinsèquement liée aux récentes évolutions du système international comme de la société mondiale, et le type de conflit qu'ils portent est d'ailleurs bien analysé dans ce sens par les services chargés de ce combat.

Une autre approche pose le terrorisme comme une méthode, et non comme un acteur. Cette méthode est celle utilisée par des entreprises de violence précises, et consiste à terroriser des populations pour peser sur les comportements des États ayant en charge leur protection et leur sécurité. Pour ce faire, ces entreprises de violence ont besoin de recruter des exécutants, y compris au sein des sociétés à frapper, et de semer la discorde ou la réaction brutale, au sein de ces mêmes sociétés. Elles prolifèrent d'autant plus là où le désespoir permet de recruter pour l'action violente voire suicidaire, là où des complicités peuvent s'acheter, là où la cohésion sociale est déjà affaiblie, là où l'insécurité physique, économique, identitaire, règne déjà.

En cela, le terrorisme est une entreprise de violence se nourrissant du dysfonctionnement social, ce que les chefs militaires eux-mêmes admettent. Sa compréhension, dans toute sa complexité, est dès lors essentielle pour le combattre. Cette compréhension n'étant jamais complète compte tenu de la subtilité du phénomène, elle explique que des décideurs ne souhaitent pas en faire un préalable à l'action. Tout comme Raymond Aron, jadis, reconnaissait l'existence d'acteurs multiples dans les relations internationales, mais choisissait de ne retenir que les États, sans quoi, à ses yeux, toute théorie des relations internationales devenait impossible.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Le terreau de l'entreprise terroriste : criminalité, radicalité religieuse, ou riposte du Sud à l'Occident ?

L'autre débat porte sur les secrets de fabrication du terrorisme, qui font son succès. Celui-ci naît-il d'un malaise social interne, qui trouve un dérivatif, une sortie du politique et un passage à la violence, dans une idéologie à portée de main, qui se trouve être pour l'heure l'islam radical mais aurait pu être l'anarchie d'extrême gauche à certaines époques, ou la déstabilisation d'extrême droite à d'autres ? Le terrorisme, alors, ne serait qu'une forme de criminalité, se nourrissant des maux internes à une société donnée : l'exclusion (ou défaut d'intégration) provoquant la déviance, les carences du système pénitentiaire (où se développe le prosélytisme), etc. Naît-il plutôt d'une stratégie orchestrée depuis l'extérieur, avec des visées déstabilisatrices à portée internationale, qui fournissent le matériau idéologique, la formation et les moyens du passage à l'acte ? L'entrepreneur de violence moyen-oriental, de Ben Laden à Abu Bakr al-Baghdadi, joue alors un rôle clef, et ni le Bataclan ni Molenbeek ne se comprennent sans détour par Raqqa ou Mossoul.

Enfin, le terrorisme est-il la réponse asymétrique aux menées occidentales dans le Sud depuis plusieurs décennies (des guerres coloniales aux interventions militaires des années 2000) ? Il s'interpréterait alors dans une logique de guerre irrégulière proche de la guérilla ou de l'insurrection, désormais adaptée au village global. Et son origine se trouverait dans les actions occidentales elles-mêmes,

renversant l'affirmation néo-conservatrice : nous sommes bien frappés pour ce que nous faisons (ou avons fait).

En France, ce débat a fait rage dans les derniers mois, opposant respectivement Olivier Roy (*Le Djihad et la mort*, 2016 – pas de radicalisation de l'islam, mais islamisation – au sens d'habillage religieux – d'une radicalité nihiliste), et Gilles Kepel (*Terreur dans l'hexagone, genèse du djihad français*, 2016 – le terrorisme a ses penseurs, situés au Moyen-Orient, et ils avaient annoncé, écrit et diffusé la stratégie aujourd'hui à l'œuvre), tous deux critiqués par François Burgat (*Comprendre l'islam politique*, 2017), qui insiste sur la responsabilité occidentale dans ce qui ne serait alors qu'un effet boomerang. À l'issue du processus, c'est probablement à une combinaison des trois que l'on assiste : une entreprise extérieure implacable mobilise sur des discours religieux, profitant des apories d'une société particulière, et mobilisant d'autant plus facilement qu'un passé colonial ou que des interventions récentes viennent nourrir le ressentiment. Mais l'argument de Kepel est fort : l'entreprise est loin d'être nihiliste, et la compréhension de ses ressorts internationaux comme des textes originaux qui l'ont annoncée, est indispensable.

Combattre le terrorisme : frapper, développer ou pénétrer ?

La nature complexe du phénomène terroriste impose une réponse sophistiquée et composite, passant par une compréhension sociologique minutieuse de certaines situations internationales

(comme le démontrent les travaux d'un Pierre-Jean Luizard sur l'Irak et la Syrie – *Le Piège Daech*, 2015 ; ou d'un Bernard Rougier sur le terrain libanais – *Le Jihad au quotidien*, 2004 ; *The Sunni Tragedy*, 2015). Concrètement, la question est posée de savoir s'il faut en priorité frapper les sanctuaires terroristes extérieurs (intervention militaire), réduire (par l'aide au développement) la pauvreté dans les sociétés fournisseurs d'exécutants, ou pénétrer par le renseignement les réseaux transnationaux qui permettent le passage à l'acte. Les trois, évidemment, mais chaque méthode a son revers. L'intervention militaire risque d'exacerber encore la frustration et la colère qui nourrissent le passage à la violence au niveau micro-social. L'aide au développement s'inscrit dans le long terme, répondant difficilement à la stratégie destructrice de court terme, qui réclame une action plus directe. Le renseignement est indispensable dans tous les cas de figure, mais ne peut que donner les éléments de connaissance, qui ensuite appelleront une action.

Il importe de lancer des réflexions nouvelles sur la dynamique terroriste, depuis la sociologie de son recrutement jusqu'aux mécanismes de sa résonance médiatique, ses financements ou les parcours individuels de ses acteurs. Le diagnostic sera nécessairement long à établir, devra se prémunir des effets de mode comme des effets d'aubaine, le tout sans retarder les réponses à apporter en urgence. Mais cette réflexion continue est désormais indispensable. ■

Philosophie et terrorisme



Par **Hélène L'Heuillet**
 Université Paris-Sorbonne, EA 3559,
 « Rationalités contemporaines »

Devant la violence, le philosophe est appelé à baisser les armes. Philosophie et terrorisme semblent opposés l'un à l'autre jusque dans leur moyen de vaincre. Quel point de rencontre peut-il exister entre une activité qui ne peut convaincre que la parole et une guerre qui cherche à l'emporter en n'accordant au langage que des concessions minimales ?

Rien ne paraît plus résistant à la conceptualisation et la spéculation que la violence en général, et celle qui use de la terreur comme arme de guerre en particulier. Pourtant, le terrorisme intéresse le philosophe au moins pour trois raisons. La première le concerne comme philosophe du politique. La politique est un objet privilégié de la philosophie, car elle concerne les relations que peuvent entretenir entre eux des êtres parlants, de telle sorte que la libre parole et la libre pensée constituent dans la cité des valeurs inaliénables. La violence qui déchire régulièrement le tissu social et politique oblige ainsi à réfléchir de manière radicale sur la coexistence humaine. La deuxième raison porte sur la morale au sens large, c'est-à-dire sur la transformation des interdits, qui a rendu possible l'usage de la terreur comme arme de guerre. Enfin, la troisième raison tient à l'usage de la religion dans le terrorisme contemporain.

Penser la guerre

Le terrorisme contemporain est-il ou non une guerre ? On débat de cette question en se situant souvent uniquement sur le terrain juridique. La « guerre contre le terrorisme » décrétée par les États-Unis après le 11 septembre brouille la pensée. Ce n'est pas justifier les erreurs et les fautes de la politique bushienne que d'admettre que la guerre ne se réduit pas aux lois de la guerre. La guerre n'est pas seulement une relation d'État à État, mais plus largement « un état d'inimitié et de destruction », comme le disait déjà John Locke, au XVII^e siècle¹. Que la guerre se soit transformée n'implique pas que les nouvelles formes de la violence ne soient pas des guerres. La violence n'est en effet pas nécessairement intentionnelle. La violence de la nature ne produit pas les mêmes effets sur les sociétés humaines et les sujets humains que les attentats

terroristes. L'intentionnalité change la violence en acte de guerre. Carl von Clausewitz écrivait déjà : « La guerre est un caméléon »². Sa couleur change, pas son essence. Penser la guerre, c'est non seulement se rendre capable de reconnaître les guerriers camouflés, mais de comprendre les camouflages.

Comment les nouvelles formes de guerre ont-elles trouvé leur logique et leur efficacité ? Comment est apparu, concurrençant la figure du guerrier, celle du partisan, et avec lui, rivalisant avec l'héroïsme sacrificiel militaire, le mythe de l'invincibilité de celui-ci ? On voit apparaître avec Al-Qaïda et Daech de nouvelles figures de combattants, qui sont des guerriers, mais qui ne visent pas tant la gloire, qui est une symbolisation de la force, que l'inspiration de la terreur, qui ne tiennent pas la mort pour le maître universel qu'il faudrait craindre, mais « aiment la mort », selon le vocabulaire inventé par Ben Laden et repris dans les rangs de l'État islamique.

Comment en est-on arrivé là ? Raymond Aron a donné quelques éléments de réponse, même s'il ne pouvait prévoir les évolutions contemporaines du terrorisme³. Il a, le premier, remarqué que le terrorisme est né dans des guerres considérées comme des guerres justes. C'est ce qui a toujours incité une partie des opinions publiques à excuser les actes terroristes, encore aujourd'hui parfois assimilés à un combat postcolonial. Le terrorisme serait la guerre des faibles, juste contrepartie de la politique oppressive menée par « l'Occident ». Mais une telle conception conduit à confondre terrorisme et résistance, qu'il importe pourtant de distinguer.

1 - John Locke, *Deuxième traité du gouvernement civil* (1690), trad. B. Gilson, Paris, Vrin, 1997, § 16, p. 146.

2 - Carl von Clausewitz, *De la guerre* (posth. 1831), I, 1, 28, trad. P. Naville, Paris, Minuit, 1955, p. 69.

3 - Raymond Aron, *Penser la guerre, tome II, L'âge planétaire*, Paris, Gallimard, 1976, p. 184-222.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Terrorisme et résistance s'opposent comme la stratégie et la tactique. La stratégie, chez Clausewitz, est la fin de la guerre, l'objet qu'elle se donne. Elle est politique. La fin de la tactique, chez Clausewitz, qui ne pouvait prévoir non plus les transformations ce qu'il nommait « la petite guerre », est la victoire. Un peuple qui résiste est un peuple qui s'appuie sur une idée de la légalité pour faire valoir son droit à disposer de lui-même. Le recours à une armée irrégulière cesse quand avec la finalité politique est atteinte, par exemple l'indépendance dans le cas des guerres de libération nationale. La stratégie modère la tactique. La politique est l'articulation de fins et de moyens qui s'énoncent dans un programme. La politique est échange de paroles, conformément à sa définition aristotélicienne. On peut négocier quand les armes se taisent.

Que cependant les sociétés qui ont été traversées par la terreur ne s'en débarrassent pas comme on se débarrasse d'un pistolet nous enseigne qu'en tant que guerre psychologique, même tempéré par la stratégie, le terrorisme est d'abord un facteur de mobilisation. C'est cette dimension psychologique qui induit les évolutions contemporaines du terrorisme, dans lequel le but premier n'est plus tant la victoire que la mobilisation. Les terroristes du 11 septembre ne voulaient pas conquérir les États-Unis, mais les déstabiliser. C'est avec l'usage de l'arme-suicide que l'on décuple les possibilités du terrorisme. Le terrorisme réalise dans la guerre ce que l'invention du capital a réalisé en économie. Marx a montré que l'invention révolutionnaire du capitalisme fut de prélever le surtravail à la source, sans demander l'avis de l'ouvrier, ce que ni l'esclavage ni le servage n'avait réussi à faire avant lui. On peut dire que le terrorisme est la forme de guerre qui capitalise la plus-value de la guerre, la peur, en en faisant non plus une simple conséquence de la guerre, mais sa fin propre.

Terrorisme et moralité

La philosophie du terrorisme appartient à la philosophie morale parce que la guerre n'est pas étrangère à la morale. Du point de vue des lois morales de la guerre, le terrorisme est une entorse à la convention de la guerre, en tant que celle-ci stipule

l'immunité des non-combattants. Du point de vue des lois de la guerre, on doit pouvoir attaquer un État sans attaquer une société. Il y a une zone de non-immunité, celle où se tiennent des soldats qui ne sont que des représentants de l'État, et une zone d'immunité, « l'arrière », la société, les civils. Ces règles ne valent que dans le cadre d'une approche juridique de la guerre, quand le but de la guerre est la victoire et non la peur.

Le terrorisme témoigne d'un abandon progressif des codes qui régissent la guerre. Car il y a des degrés. Pour Michael Walzer, l'histoire du terrorisme est histoire de la diminution progressive de la zone d'immunité des non-combattants⁴. Le terrorisme a d'abord été bridé par la référence à un code politique. Les premières générations de terroristes, par exemple les anarchistes russes de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle, sont terroristes au sens large, car elles ne ciblent pas des soldats et font un usage privé de la violence. Elles ne sont pas terroristes au sens actuel du terme, car les meurtres perpétrés ne sont pas arbitraires mais relèvent de l'assassinat politique. Le terrorisme d'assassinat politique ne supprime pas la zone d'immunité mais la déplace en ne s'attaquant pas à des soldats mais en tenant tel ou tel « civil » pour le véritable combattant de l'ordre à abattre. Cette zone d'immunité qui protège aussi les passants et les enfants n'existe plus dans le terrorisme actuel. Plus qu'une suppression du ciblage, il s'agit néanmoins d'une extension de celui-ci. Tout devient politique, car ne pas être combattant de Daech ou Al-Qaida, d'où qu'on vienne et où qu'on se trouve au moment de l'attentat, est déjà de la mécréance.

Religion et radicalisation

La spécificité du terrorisme contemporain réside dans le fait qu'à tort ou à raison, il se réclame de l'Islam. Son recrutement est transnational, et il vise au-delà du national. Même si Daech, à la différence, d'Al-Qaida s'est implanté sur un territoire, il est héritier d'Al-Qaida. Al-Baghdadi s'est opposé à Ben Laden sur la tactique, mais pas sur la stratégie. S'il est révolutionnaire, c'est au sens très particulier de la torsion qu'a représenté le mouvement initié par les frères musulmans et Abul Maudoudi. Mais cette dimension révolutionnaire ne

doit pas occulter la nouveauté de l'usage du religieux en vue de la terreur.

Bien entendu, le djihadisme n'est pas tant « retour du religieux » que recours à celui-ci⁵. Une différence de structure oppose le recours au religieux et le retour au religieux. La multiplicité interprétative qui caractérise les religions révélées est inconciliable avec la transformation en idéologie requise pour le recrutement de combattants. Il ne faut pas confondre les courants radicaux avec la radicalisation djihadiste. Tout salafiste, adhérent à un islam radical, ne se radicalise pas nécessairement dans le djihad. Dans sa transformation en idéologie, la religion est politisée et transformée en instrument de propagande. Elle devient univoque.

Le dogme religieux, toujours opaque et soumis à l'interprétation se transforme en dogme politique figé. Il est vain de dénoncer la fausseté de l'islam des terroristes, et leur ignorance. Elle est connue et prévue par les recruteurs, qui leur opposent l'impiété de la compromission de l'islam séculier avec l'Occident, et fonde leur recrutement et leur capacité à convertir sur le fait qu'ils proposent « un autre » islam, le vrai. L'effort d'éducation à l'islam se heurte à l'attrait précisément pour la radicalité de ce vrai islam, opposé à l'islam qualifié sur les sites de recrutement d'« islam bisounours ».

Néanmoins, la question se pose évidemment de savoir quel rôle joue la religion dans la radicalisation terroriste. L'évolution actuelle du terrorisme nous renseigne rétrospectivement sur l'histoire du terrorisme. Même athée, le terrorisme a besoin d'une idéologie religieuse. L'idéologie religieuse est facilitatrice du passage à l'acte. Si elle est « opium du peuple », ce n'est plus comme illusion mais comme ouverture sur l'au-delà. Tout terrorisme est eschatologique. Dans la mesure où il ne s'agit plus seulement de construire un État, ni d'assurer la victoire d'un parti, mais de hâter l'avènement d'un autre monde, il faut parvenir à tout nier, donc à tout détruire. Or, pour soutenir la négation de tout, il faut croire aux fins dernières. Quand les objectifs des programmes politiques, prosaïquement concrets et issus de compromis, sont récusés, il ne reste plus, pour agir en politique, que des fins dernières. La radicalisation consiste à se mettre au service de fins dernières.

La religion mise au service de la terreur

cesse d'être une verve consolatrice pour la créature humaine en détresse. Elle devient un outil critique pour dénoncer toute forme d'« idolâtrie », celle de l'objet dans notre société de consommation, et celle de la vie elle-même. Elle permet également de mettre en place un commandement sans lequel il n'est pas si facile, dans l'ordre humain, de déroger à l'impératif de ne pas tuer. Les nouvelles formes de la pulsion de destruction – tuer en se tuant, se servir de la haine de soi comme levier de la haine de l'autre – sont les effets d'une religiosité

tournée uniquement vers l'eschatologie et ayant déserté les voies du langage, de la discussion, et des débats interprétatifs.

Conclusion

Si la philosophie est particulièrement défiée par le terrorisme, c'est que celui-ci n'est possible que lorsque que la haine du langage a atteint le domaine de la politique, de la morale et de la religion. Si l'usage de la terreur comme arme de guerre est un des effets de la crise du langage qui nous est contemporaine, il est clair que

la réponse par la guerre et la sécurité, même si elle est parfois incontournable, ne saurait suffire. La seule éthique devant le terrorisme consiste à ne pas céder sur la division subjective des êtres humains, qui en tant qu'être parlants, ne font jamais « uns » avec eux-mêmes et ne coïncident jamais entièrement à l'identité dont ils relèvent. ■

4 - Michael Walzer, *Guerres justes et injustes* (1977), trad. S. Chambon et A. Wicke, Paris, Belin, 1999, pp. 275-286.

5 - Georges Corm, *Pour une lecture profane des conflits*, Paris, La Découverte 2012, p. 51.

Jacques Derrida et la question du terrorisme



Par **Thomas Clément Mercier**
Spécialiste des questions de violence, sécurité et légitimité au niveau international (King's College London, War Studies Department).

Derrida souhaite ouvrir la question du terrorisme en l'intégrant à des problématiques plus larges concernant le rapport entre violence et politique, et plus précisément les concepts qui gouvernent le droit et les relations internationales.

Si j'emploie le terme de « question » (plutôt que celui de « concept » de terrorisme, par exemple), c'est que la pensée de Jacques Derrida vise précisément à interroger les limites de ce concept ou de cette dénomination. Il n'y aura pas, pour Derrida, de définition ferme et définitive du phénomène. Cela ne veut pas dire que nous sommes réduits à un relativisme confus ou paralysant, bien au contraire. S'il y a bien une chose que Derrida a répétée jusque dans ses derniers écrits, c'est qu'il faut condamner les violences dites « politiques » ou « religieuses » sous toutes leurs formes, et que « nous » sommes toujours justifiés à nous défendre contre ces violences. Cependant, il s'agit aussi de penser les différentes modalités de ce mécanisme d'auto-défense quasi-machinal et d'analyser dans la mesure du possible les effets contre-productifs qu'il peut engendrer. Cette logique de retournement potentiel reste irréductible, même si ses effets demeurent en grande partie imprévisibles. Sur le modèle des

sciences du vivant, Derrida la nomme « auto-immunité »¹. J'y reviens en conclusion de cet article.

Pour des raisons bien connues, il est très difficile de définir le terrorisme – et ce problème traverse et inquiète la pensée politique, qui n'a pu faire un sort satisfaisant à ce « concept ». Peut-on unifier sous un même vocable des violences ou des menaces de nature extrêmement hétérogène ? Doit-on intégrer à la définition les phénomènes dits de « terrorisme d'État » ? Comment éviter d'incriminer les formes légitimes de résistance, lesdites « luttes pour l'auto-détermination des peuples », ou les violences anticoloniales qui ont souvent frappé sur leur territoire et à l'étranger de manière indiscriminée ? Quelle valeur accordée aux circonstances socio-économiques et

Doit-on intégrer à la définition les phénomènes dits de « terrorisme d'État » ?

1 - Derrida décrit cette logique auto-immunitaire d'exposition et d'intercontamination dans *Foi et savoir* suivi de *Le Siècle et le pardon*, Paris, Seuil, 2000 ; dans *Voyous*, Paris, Galilée, 2003 ; et dans « Auto-immunités, suicides réels et symboliques », dans Jacques Derrida et Jürgen Habermas, *Le « concept » du 11 septembre*, Dialogues à New York (octobre-décembre 2001) avec Giovanna Borradori, Paris, Galilée, 2004.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

aux effets des impérialismes politiques et culturels dans l'explication des terrorismes ? etc. Bien qu'elles puissent paraître théoriques, ces questions (d'ordre sémantique, éthique, juridique, politique et/ou géopolitique) furent au centre des débats concernant la définition du terrorisme au sein des Nations Unies en 2005. Ces débats, qu'il est impossible de reconstituer ici, ont abouti à un échec retentissant.²

On peut bien sûr choisir d'éluider ces questions, mais celles-ci reviennent et reviendront sous des formes souvent violentes et destructrices. La question du terrorisme nous interpelle à double titre : comme une menace, bien sûr, une violence mortifère qu'on ne peut ignorer, mais aussi comme un symptôme qui déstabilise les grilles de lecture des relations internationales et les concepts communément admis de la politique. Le danger, selon Derrida, serait d'agir comme si ledit « terrorisme » n'était qu'un signe accidentel et passager, l'indice d'une pathologie dont les gouvernements dits démocratiques pourraient se débarrasser en suivant les recettes éculées de nos vieux modèles interprétatifs, à travers ce qui ressemble à s'y méprendre à une compulsion de répétition généralisée à l'échelle mondiale : déclarations de guerres à répétition (et particulièrement de guerres reconstituées selon le vieux modèle interétatique), réaffirmation obsessionnelle des marques de souveraineté stato-nationale, promotion du pouvoir politique sous sa forme la plus militarisée, consolidation des frontières et raffermissement (à peine perdue) des identités culturelles, voire biologiques ou raciales, etc.

Un outil sémantique fourre-tout

Au contraire, Derrida fait signe vers le caractère d'événement de ce qui nous arrive aujourd'hui. Mais « l'événement », ce n'est pas seulement telle ou telle attaque – par exemple, ledit « 11 septembre », ou les milliers de tués que l'on compte chaque année sur tous les fronts de cette « guerre » qui n'en est pas tout à fait une –, mais aussi le tremblement de terre qui vient ébranler nos catégories de pensée et notre pouvoir de comprendre une situation à jamais bouleversée : « Ce qu'il y a de terrible, dans le "11 septembre", ce qui reste "infini" dans

cette blessure, c'est qu'on ne sait pas ce que c'est, ni décrire, ni identifier, ni même nommer »³. Dans ce contexte, le label « terrorisme » est un outil sémantique pratique, fourre-tout, et (pour les mêmes raisons) précaire, qui permet de jeter l'anathème en bloc sans se donner les moyens de comprendre non seulement les motivations, chaque fois singulières, desdits « acteurs terroristes », mais aussi les structures plus profondes qui sous-tendent ces phénomènes et les rendent possibles. Ce type de questionnement n'abolit pas les responsabilités individuelles, bien au contraire – mais une fois qu'on aura pu épuiser les explications d'ordre moral ou psychologique, il faudra bien tenter de faire sens d'un phénomène qui excède largement les agissements individuels, et recouvre donc une dimension politique.

C'est pourquoi Derrida souhaite ouvrir la question du terrorisme en l'intégrant à des problématiques plus larges concernant le rapport entre violence et politique, et plus précisément les concepts qui gouvernent le droit et les relations internationales :

– Qu'« arrive »-t-il aujourd'hui à la technologie, au droit international, à la raison éthico-juridique, aux pratiques politiques, à la rhétorique armée ? Que leur arriverait-il quand on y met en œuvre le concept et le nom de souveraineté, là où, dans la puissance de leur héritage et de leur fiction onto-théologique, ce nom et ce concept paraissent moins légitimes que jamais ?

– Qu'arrive-t-il au motif du « politique » et de la « guerre » (mondiale ou non, internationale ou civile, à ladite « guerre des partisans » même) ? Qu'arrive-t-il au motif du « terrorisme » (national ou international), quand le vieux fantôme de la souveraineté perd sa crédibilité ? Depuis plus longtemps qu'on ne le croit souvent, mais de façon nouvelle et à un autre rythme aujourd'hui ?⁴

Pour répondre à des menaces toujours nouvelles, les États souverains doivent inventer un nouveau droit, de nouvelles pratiques sécuritaires qui, par définition,

déplacent les catégories juridiques préexistantes. Cette mixité de légalité et d'illégalité prend la forme, au niveau domestique, des états d'urgence ou d'exception, et, à l'international, des interventions armées et autres ingérences. Ces pratiques se situent toujours à la marge des principes démocratiques ou reconnus comme tels par les États ou les organisations internationales. Or, l'accroissement des pratiques antidémocratiques dans un but d'auto-défense, au nom de la démocratie, est toujours susceptible de promouvoir indirectement de nouvelles pratiques terroristes⁵. C'est là l'une des formes que prend la logique auto-immunitaire, qui produit des effets difficilement prévisibles et menace de l'intérieur la pérennité

et la légitimité des institutions nationales ou internationales. En ce lieu se mêlent violence et légitimité, pratiques démocratiques et antidémocratiques⁶. Dans Force de loi, Derrida souligne que la tradition politique n'a jamais pu séparer catégoriquement le droit et l'exercice de

la force. Le concept de droit implique son applicabilité ou, en anglais, son enforceability : « Pas de droit sans la force. Kant l'a rappelé avec la plus grande rigueur »⁷. Le droit impliquant la violence, il appelle toujours des résistances elles-mêmes violentes. C'est pourquoi Derrida se méfie des discours pacifistes naïfs (et souvent belliqueux au nom même de la paix), tout en promouvant une vigilance constante contre les violences de tous toutes espèces.

Sur tous les bords

Difficile enfin de ne pas aborder la question du terrorisme religieux, que l'on associe généralement aux violences meurtrières de l'islamisme dit « radical ». Ici encore, Derrida met en garde contre les binarismes simplificateurs, et souligne qu'il y a toujours une certaine religiosité à l'œuvre dans toute guerre à visée pacificatrice, même la plus séculière en apparence : « Les guerres ou les "interventions" militaires conduites par l'Occident judéo-chrétien au nom des meilleures causes (du droit international,

Un outil sémantique pratique, fourre-tout, et précaire, qui permet de jeter l'anathème

de la démocratie, de la souveraineté des peuples, des nations ou des États, voire des impératifs humanitaires) ne sont-elles pas aussi, par quelque côté, des guerres de religion ? »⁸ Cette intuition fut con-firmée en septembre 2001, quand George W. Bush annonça une « croisade » au nom d'une « Justice Infinie ». Alors, renvoyant les États-Unis et l'Islam politique dos à dos, Derrida défendit, contre les intégrismes, les souverainismes ou les impérialismes toujours plus ou moins théocratiques, l'idée d'une certaine politique européenne qui maintiendrait, du moins en principe, une référence à l'au-delà d'une souveraineté théologico-politique.⁹ Malgré les difficultés que connaît actuellement l'Europe politique, cette conviction, vigilante et dégrisée, devrait continuer à guider, je crois, les stratégies et les politiques européennes face aux violences de tous bords, même les plus légitimes en apparence. Jamais n'aura été plus urgente une autre pensée de l'Europe. Elle engage une

critique déconstructrice dégrisée, éveillée, vigilante, attentive à tout ce qui, à travers la stratégie la plus accréditée, la mieux légitimée des rhétoriques politiciennes, des pouvoirs médiatiques et télétechnologiques, des mouvements d'opinion spontanés ou organisés, soude le politique au métaphysique, aux spéculations capitalistiques, aux perversions de l'affect religieux ou nationaliste, au phantasme souverainiste. Hors d'Europe mais aussi en Europe. Sur tous les bords. Je dois le dire trop vite mais j'ose le maintenir fermement: sur tous les bords. Ma compassion absolue pour les victimes du 11 septembre ne m'empêchera pas de le dire: je ne crois à l'innocence politique de personne dans ce crime. Et si ma compassion pour toutes les victimes innocentes est sans limite, c'est qu'elle ne s'arrête pas non plus à celles qui ont trouvé la mort le 11 septembre aux États-Unis. C'est là mon interprétation de ce que devrait être ce qu'on appelle depuis hier, selon le mot d'ordre de la Maison Blanche, une « justice sans limite »

(infinite justice, grenzenlose Gerechtigkeit): ne pas se disculper de ses propres torts et des errements de sa propre politique, fût-ce au moment d'en payer, hors de toute proportion possible, le plus terrible prix.¹⁰ ■

- 2 - J'ai offert une analyse déconstructrice de ces questions, et des débats qui ont eu lieu dans le cadre des Nations Unies et de l'Union Européenne, dans mon mémoire « La définition du terrorisme au sein des organisations internationales : consensus ou hégémonie ? Le terrorisme aux marges de la démocratie », Sciences-Po Paris, 2006. Pour une analyse générale des problèmes que pose le terrorisme au droit international, voir les textes recueillis dans Le Droit international face au terrorisme, CEDIN Paris 1, Cahiers internationaux n° 17, Paris, Pedone, 2002. De même, je recommande vivement les analyses historiques, juridiques, géopolitiques et philosophiques proposées par Habermas et Derrida dans Le « concept » du 11 septembre.
- 3 - Derrida, Le « concept » du 11 septembre, p. 144.
- 4 - Derrida, Voyous, p. 12.
- 5 - Sur ces questions, voir les textes réunis par Emmanuelle Bribosia et Anne Weyembergh dans Lutte contre le terrorisme et droits fondamentaux, Bruxelles, Bruylant, 2002.
- 6 - J'explore le rapport entre violence et légitimité démocratique dans mon article « Resisting Legitimacy : Weber, Derrida, and the Fallibility of Sovereign Power », publié dans la revue Global Discourse, vol. 6, n° 3, 2016, et dans ma thèse de doctorat « The Violence of Legitimacy : Democracy, Power, Antagonism », King's College London, 2016.
- 7 - Jacques Derrida, Force de loi, Le « Fondement mystique de l'autorité », Paris, Galilée, 1994, p. 17.
- 8 - Derrida, Foi et savoir, p. 42.
- 9 - Voir le dialogue inédit entre Jacques Derrida et Richard Kearney intitulé « Terreur et religion. Pour une politique à venir », à paraître en septembre 2017 dans la revue en ligne Revue ooo (premier numéro, consacré à « L'à-venir de la religion »).
- 10 - Jacques Derrida, Fichus, Paris, Galilée, 2002, p. 52.

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T



l'ena hors les murs

Je souscris à abonnement(s) d'un an à l'ENA Hors les murs au prix annuel unitaire de 70,00 € (France) ou 100,00 € (Étranger).

Nom

Prénom

Adresse

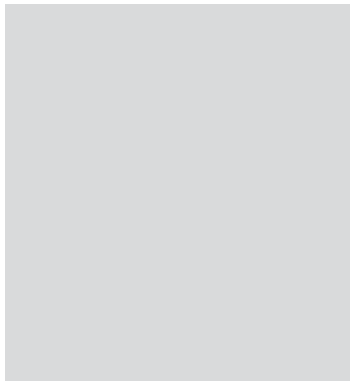
Ci-joint mon règlement par chèque d'un montant de € libellé à l'ordre de l'AAE-ENA

Demande d'abonnement à retourner accompagné de votre règlement à : l'ENA Hors les murs 226, Bd Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 49 50 – Télécopie : 01 45 44 02 12



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

La philosophie face au terrorisme : les exigences de la raison



Par **Cyrille Bret**
Emile Zola 2010
 Philosophe, géopoliticien¹

Face au terroriste, que peut le philosophe ? Face aux attentats qui frappent L'Europe et le Moyen-Orient depuis des décennies, quel doit être son rôle ? Bien sûr, il n'apaisera pas la détresse des familles de Londres, Manchester, Paris, Berlin, Saint-Petersbourg ou Téhéran. Bien entendu, il ne déjouera pas d'actes de violence et ne trouvera pas les criminels. Mais, grâce à l'analyse critique, il peut contribuer à dissiper la stupeur que les terrorismes diffusent dans les sociétés.

Les stratégies de la terreur cherchent d'abord à paralyser la réflexion. Le premier devoir du philosophe est de dissiper la confusion de la terreur en fournissant une définition des terrorismes.

Le défi du nihilisme définitionnel

Le 30 octobre 2015, à Vienne, plusieurs protagonistes de la crise syrienne se réunissent pour définir des objectifs communs. Leurs discussions achoppent rapidement sur une question : « Qui est terroriste ? ». D'un côté, la Russie et l'Iran estiment que tous les groupes opposés au régime Al-Assad sont terroristes. D'un autre côté, pour les Occidentaux, seuls Daech et Al-Qaida sont des organisations terroristes. Ce désaccord sur l'ennemi suppose une controverse définitionnelle : pour savoir qui est terroriste, il faut savoir ce qu'est un terroriste et ce qu'il n'est pas (dissident, résistant, guérillero, etc.). Un objectif essentiel pour les terroristes est de faire croire que leurs actions échappent à la raison. De faire douter de la possibilité même d'une définition du terrorisme. Les définitions juridiques nationales² et internationales³ qui se multiplient n'apportent pas de réponse à la controverse de Vienne de 2015 : ces textes caractérisent les modes d'action (détournement d'avion, usage d'explosifs) et les types d'organisation (réseaux, armées parallèles) des terroristes. Ces normes ne donnent pas les caractéristiques invariablement communes aux différents terrorismes.

Le scepticisme définitionnel s'alimente à plusieurs sources. Premièrement, le « terrorisme » serait indéfinissable, car protéiforme : il y aurait autant que

terrorismes que d'organisations (Narodnaïa Volia, Brigades rouges, Al-Nosra, etc.), de modes d'action (enlèvements de dirigeants, attentats à l'explosif, etc.) et de contextes (guerre coloniale, grève insurrectionnelle). Certes, les terrorismes sont très évolutifs : qu'y a-t-il de commun entre l'hyperterrorisme du 11 septembre 2001 et le terrorisme individuel de l'assassinat du président Sadi Carnot en 1894 ?

Deuxièmement, la notion serait polémique : « terroriste » serait le nom de mon ennemi, quel qu'il soit. En effet, « Terroriste ! » est utilisée aujourd'hui comme une invective, pas un concept. En témoigne la prolifération du mot dans les discours des régimes autoritaires quand il s'agit de désigner les partis d'opposition.

Troisièmement, la notion serait relative : le « terroriste » de l'un ne serait que le « résistant » de l'autre. En effet, les mouvements de résistance à l'occupation allemande durant la Seconde Guerre mondiale ont utilisé des techniques terroristes : assassinat de Heydrich en 1942, sabotages, etc. « Terroriste » serait une étiquette non objective et donc parfaitement réversible. On serait toujours le terroriste de quelqu'un.

En somme, la grande victoire du terrorisme sur le plan intellectuel serait d'infliger une défaite à la raison : le terrorisme serait inconnaissable, car omniprésent. Le terrorisme serait partout. Il ne serait donc nulle part en particulier. Le relativisme (le terroriste de l'un est le résistant de l'autre) nourrit alors le nihilisme : si tout acte de violence peut être qualifié de « terroriste » d'un certain point de vue, alors plus aucun acte n'est spécifiquement terroriste. La conséquence ultime est une

« culture de l'excuse » selon l'expression de Michael Walzer⁴ : la violence terroriste vaudrait toute autre violence. En effet, si tout acte de violence peut être considéré comme « terroriste » en fonction du point de vue adopté, en quoi est-il plus ou moins condamnable que tel autre acte de violence ? S'abstenir de définir, c'est s'interdire de juger le terrorisme.

Dissiper la confusion et identifier la terreur

Face à la stupeur horrifiée des attentats et au nihilisme intellectuel qui la reconduit, l'abstention définitionnelle n'est pas tenable. Le travail du philosophe est de clarifier les limites et le contenu des terrorismes.

Pour connaître le terrorisme il faut repartir de son effet. Et d'une tautologie faussement évidente : est terroriste ce qui instaure la terreur. Autrement dit, le terrorisme se reconnaît à sa volonté de créer un état psychologique collectif et individuel de vulnérabilité généralisée : la violence peut être déclenchée par n'importe qui, n'importe quand, dans n'importe quel lieu et contre n'importe qui.

Les terroristes rompent avec les passions politiques ordinaires : crainte, peur, espoir, etc. La stratégie de la terreur est bien distincte de l'usage politique de la peur. En effet, la peur est un ressort de l'existence sociale et de la vie politique. Avoir peur de certains maux, comme des punitions ou des dangers suppose de faire usage de sa raison : c'est mobiliser ses capacités de représentations du dommage (sa nature et son étendue), de comparaison (entre tel dommage et tel bénéfice) et de calcul (destiné à éviter la réalisation du dommage). En un mot, la peur est une passion politique intelligente. Au contraire, la terreur abrutit : elle paralyse la représentation, car la menace est omniprésente et non identifiable. En somme, la terreur est une passion anti-politique : elle ruine les conditions de possibilité de la paix civile. C'est toute la stratégie actuellement poursuivie par Daech en Europe : en menant des actions militaires au cœur des villes en pays, l'organisation cherche à dissoudre le recul critique et le lien social.

De la production de la terreur se déduisent les modes d'action des terrorismes

contemporains. Historiquement, ils font corps avec l'usage d'explosifs : dans les luttes sociales de la Russie du XIX^e siècle, dans la France du tournant du XX^e siècle, dans les colonies après la Seconde Guerre mondiale. Cette tendance s'est prolongée dans l'usage de moyens de violence indiscriminée au XXI^e siècle comme le gaz ou le détournement de moyens de transport contre la foule. Les terrorismes visent soit le maximum de victimes, soit n'importe quelle victime pour généraliser le sentiment de vulnérabilité. Tant que la violence est ciblée, c'est la peur qui s'installe. Quand il s'agit d'une violence indiscriminée, comme à la gare de Bologne en 1980, c'est la terreur qui prolifère.

Enfin, les terrorismes sont, par construction, médiatiques. Le faire savoir est aussi important que le faire pour instaurer la terreur. Un attentat secret n'a pas de sens dans une stratégie de la terreur. De ce point de vue, la stratégie militaire est radicalement différente de l'action des terroristes, malgré leurs prétentions martiales. Dans l'affrontement militaire, la victoire est remportée sur l'ennemi. Dans les terrorismes contemporains, le schéma est triangulaire : le destinataire de la violence n'est pas seulement la victime mais aussi le spectateur, la société dans son entier et les pouvoirs publics. Le terrorisme est une violence physique et médiatique : il s'agit d'envoyer un message à un public. Ainsi, par les attentats à l'explosif et les vagues d'assassinats, le terrorisme anarchiste en France à la fin du XIX^e siècle voulait souligner la faiblesse des régimes en place. Ils lançaient aux populations un message : « L'ordre social capitaliste n'est pas aussi solide qu'il le prétend ». Et, en poussant les pouvoirs publics à des vagues de répression, il entendait les régimes libéraux à manifester leur nature. C'est la « propagande par le fait » : il s'agit d'indiquer aux populations que les régimes républicains ou les libertés civiles ne sont pas protégées par l'État. Les terrorismes dépendent du développement de la presse de masse, des médias audio-visuels et des chaînes continues. Le terrorisme ne se contente pas d'utiliser les médias : il est médiatique en lui-même.

Promouvoir la raison

Contre la confusion, le relativisme et

le nihilisme de la terreur, le philosophe a pour mission de rappeler que les terrorismes partagent un ensemble de traits fondamentaux par-delà la diversité des modes d'action et des contextes historiques. Le terrorisme est une violence ou une menace de violence : ce n'est pas une simple propagande. C'est une violence indiscriminée au sens où elle récusé la différence entre civils et combattants entre coupables et innocents ; ce n'est donc pas une guerre entre ennemis identifiés qui se reconnaissent mutuellement. Enfin, c'est une violence médiatique et triangulaire au sens où les dommages physiques sont infligés pour toucher les représentations de l'ensemble de la société et des pouvoirs publics à travers leur couverture médiatique.

Voilà ce que peut, modestement, le philosophe face au terroriste : dissiper la confusion, clarifier la nature de la menace et ainsi jeter les bases de son évaluation objective. ■

1- Agrégé de philosophie, il enseigne à Sciences Po et dirige le site eurasiapropective.net. Il publiera *Qu'est-ce que le terrorisme ?* aux éditions Vrin, Paris, à l'automne 2017.

2 - Ainsi, les articles du Titre II du Code pénal « Du terrorisme », ont-ils été complétés, à partir de la version de 1996, en 2001, 2004, 2011, 2012, 2014 et 2016 cf. <http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006149845&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

3 - Au fil des dernières décennies, l'ONU a fait adopter seize traités internationaux contre le terrorisme cf. <http://www.un.org/fr/sc/ctc/laws.html>

4 - Walzer M., « Critique de 'l'excuse' : le terrorisme et ses justificateurs », in *De la Guerre et du terrorisme*, Paris, Bayard, 2004, p. 80-98.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Le djihadisme « autochtone », nouvelle menace intérieure



Par **David Djaiz**
George Orwell 2016
Haut fonctionnaire, essayiste et enseignant à l'IEP de Paris

Même dans une société sécularisée, il est possible d'espérer que c'est au cœur du malheur que nous trouverons les ressources de la régénération civique. Une forme « d'espérance laïque » reste à inventer.

Depuis les tueries du toulousain Mohammed Merah en 2012, la France est frappée par ce qu'il faut bien appeler des djihadistes *homegrown*, que l'on pourrait également, pour éviter l'anglicisme, nommer « djihadistes autochtones », l'autochtonie désignant, dans la Grèce ancienne, le fait d'être né dans et de la terre que l'on habite. Mohammed Merah, les frères Saïd et Chérif Kouachi, Amedy Coulibaly, ainsi que d'autres, sont donc autant de djihadistes autochtones, puisque la France pratique le double *jus soli* depuis 1889. Ils sont nés en France, ont grandi en France, ont fréquenté l'école française, ont travaillé en France. Bien sûr, certains d'entre eux ont effectué des séjours dans des zones de combat djihadiste au Proche- et au Moyen-Orient, où ils ont fait l'expérience d'une violence et d'une barbarie insoupçonnables, qui les ont rendus ensuite insensibles au partage d'affects civiques communs. Pour autant, il y a bien une barrière d'espèce entre le terrorisme de facture classique qui s'attaque aux corps politiques depuis la fin du XIX^e siècle (le terme, quoique utilisé durant la période révolutionnaire, apparaît dans son acception moderne sous la plume du criminologue Cesare Lombroso [1835-1909]) et le terrorisme djihadiste qui frappe les sociétés occidentales depuis le milieu des années 1990. Le terrorisme n'est jamais qu'un mode d'action et de communication violent, qui s'inscrit dans une relation asymétrique de type guérilla avec le corps politique qu'il prétend combattre. Le djihad, quant à lui, doit être regardé comme une justification idéologique et religieuse du terrorisme.

La cohésion nationale en péril

Il y a plus. Lorsque des concitoyens prennent les armes pour assassiner d'autres concitoyens innocents, la cohésion nationale semble mise en danger. Certes, les djihadistes

qui se retournent contre leur propre société ont d'eux mêmes renoncé à participer à cette société et ont adopté une attitude « sécessionniste ». Les vidéos de propagande de l'« État islamique » les montrent souvent en train de déchirer leur passeport afin de signifier qu'ils ne reconnaissent plus l'allégeance nationale. Mais ce n'est pas parce que des individus font sécession d'avec leur communauté politique que celle-ci doit s'en désintéresser et les considérer comme étrangers. Dans la pensée politique de type républicain, la cohésion nationale est vécue comme une totalité irréductible à la somme de ses parties. La nation n'est pas un agrégat d'individus qui tirent à hue et à dia, mais, selon les termes de Renan, « une âme, un principe spirituel » qui les transcende. Par conséquent, lorsque la cohésion nationale est mise en péril par des volontés sécessionnistes, fussent-elles groupusculaires, la République a une responsabilité vis-à-vis de ces individus, celle de les intéresser à nouveau à la « chose commune ».

Pour mieux comprendre le danger que des individus fanatisés font courir à une communauté politique lorsqu'ils décident de prendre les armes contre elle, il faut se plonger dans le dernier épisode traumatisant de guerre civile confessionnelle de notre pays les guerres de religion du XVI^e siècle. Les huit guerres civiles confessionnelles (1562-1598) qu'a connues la France présentent une configuration analogue à celle des temps présents : l'unité autour du roi (on ne parle pas encore d'unité nationale) est mise à mal par des groupuscules d'individus (la Ligue catholique dans les années 1580, par exemple) animés par une idéologie messianique et « anti-politique », et prêts à recourir à une violence sacrée, y compris contre le corps du roi. L'action violente des groupuscules extrémistes, qu'ils soient huguenots ou catholiques, met à mal l'unité

politique du royaume, déchire les anciennes solidarités nobiliaires, ainsi que « tous les liens de l'affection », selon les mots de Corrojo, l'ambassadeur de Venise à Paris, qui reliaient les hommes et les familles entre eux.

Ce parallèle historique permet de comprendre pourquoi le terrorisme djihadiste est irréductible aux formes classiques de l'action terroriste qui appellent avant tout une réponse « sécuritaire » classique de l'État : non seulement il réintroduit une forme de violence barbare dont les démocraties libérales sont déshabituées, mais, dans la mesure où il implique des concitoyens, il en dit également long sur l'état de délitement de la « cohésion nationale ». À cet égard le terrorisme djihadiste doit être regardé davantage comme le révélateur du délitement du sentiment national que comme sa cause efficiente.

La « concorde civique », meilleure réponse au djihadisme autochtone

Le concept de concorde est sans doute celui qui convient le mieux pour répondre à la situation présente. Les djihadistes autochtones, fussent-ils quelques centaines ou quelques milliers, réveillent le démon de la sécession, c'est-à-dire l'idée que certaines valeurs élémentaires comme la démocratie, l'état de droit, le primat de l'ordre politique sur l'ordre théologique, ne font plus l'unanimité au sein de la société. Michel de L'Hospital, grand chancelier de France au moment des premières guerres de religion, essayait de faire prévaloir une politique de la concorde pour contrer la montée des intransigeances théologiques. La concorde suppose l'adhésion de tous à un principe spirituel commun. Dans une société chrétienne, où s'affrontent la doctrine catholique et la doctrine protestante, il est possible de rechercher un dénominateur commun dans la culture chrétienne. C'est le sens de la démarche d'Érasme qui, dès les années 1520, cherche à réconcilier le dogme catholique avec la foi protestante naissante, autour d'une réflexion partagée sur le retour à l'Évangile. Mais qu'en est-il dans les démocraties libérales contemporaines, où s'exprime une pluralité irréductible de préférences religieuses, politiques et intellectuelles ? L'idéal d'un socle spirituel commun que le chancelier de L'Hospital

n'avait même pas réussi à faire prévaloir dans une société intégralement chrétienne, semble encore plus difficilement atteignable dans une « société ouverte ».

Le principe de laïcité ne suffit pas, car comme l'a démontré Pierre Manent dans *Situation de la France* (Desclée de Brouwer, 2015), « on n'habite pas une séparation ». La laïcité est en effet un régime juridique qui organise la séparation entre la vie de l'État et la vie religieuse, renvoyée dans la sphère intime ; assure la neutralité des services publics ; et – c'est une différence avec la *toleration* anglo-saxonne – protège l'individu contre les excès et les pressions du groupe, ce qui explique la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires : il s'agissait de protéger les mineurs d'une pression religieuse qu'ils n'auraient pas choisie de leur plein gré.

À l'évidence, le socle spirituel commun ne peut être un socle religieux dans une société à la fois sécularisée et plurielle. Il doit donc être politique. Face à la *Weltanschauung* pré-politique et tribale promue par les djihadistes, une politique de promotion des valeurs de la République doit être mise en œuvre. Elle passe par la réactivation des piliers politiques de la cohésion nationale. Examinons quelques pistes.

Le rétablissement du service national, ou la généralisation du service civique, serait par exemple de nature à renforcer le sentiment d'appartenance commune. Tout jeune, à un moment de son choix entre 16 à 25 ans, serait obligé de donner six mois au service d'une « cause d'intérêt national ». Parmi ces causes pourrait figurer bien sûr l'impératif de « défense nationale », contre la menace protéiforme que représente le terrorisme, mais aussi la protection de l'environnement, la solidarité intergénérationnelle ou encore l'engagement associatif, qui doit être accompagné et valorisé.

L'espérance laïque

Face au désir des djihadistes de substituer la cohésion tribale à la cohésion nationale, il faut répondre par un surcroît d'amitié civique. Cela passe par exemple par la possibilité de se retrouver autour d'un « narratif historique » partagé. L'écrivain Alexis Jenni parle par exemple « d'agrandir l'histoire de France », ce qui signifie donner la possibilité à chaque Français de s'identifier

à des pans du récit national. De même que Marc Bloch disait que l'histoire nationale était un tout qui implique de « vibrer au souvenir du sacre de Reims » aussi bien que de lire avec émotion « le récit de la fête de la Fédération », de même le récit national enseigné aux écoliers ne doit pas faire l'impasse sur certains pans de la mémoire collective trop souvent occultés, comme la période coloniale et les guerres de décolonisation.

Pour être nécessaire, la surveillance et la répression du terrorisme djihadiste au moyen de l'action des services de renseignement et des forces de sécurité n'est pas suffisante. En effet, une telle action n'éteindra pas les flammes sécessionnistes qui brûlent dans certains cœurs et la société continuera d'être malade. Au livre IV de *La République*, Platon comparait la guerre civile (*stasis* en grec) à une maladie (*nosos*). La possibilité de la guerre civile, comme celle de la maladie, renvoie à l'idée grecque de *krisis*, c'est-à-dire d'une bifurcation décisive. Deux issues seulement sont possibles : la guérison au prix de la régénération, ou la mort. Michel de L'Hospital pensait, quant à lui, qu'au fond du malheur public se trouvait la possibilité même d'une régénération et d'une réactivation du sentiment civique. ■



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Terrorisme, stratégie et ruse



Par **Jean-Vincent Holeindre**
Professeur de science politique à l'Université Panthéon-Assas et directeur scientifique de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (Irssem)

Cessons de mettre la ruse à distance et de l'estimer indigne de nous. Il convient au contraire de lui redonner toute sa dimension stratégique. Certains observateurs prétendent que les conflits actuels, asymétriques ou technologiques, ont rompu avec l'intelligence ancestrale de la guerre, que la situation actuelle est entièrement nouvelle. Ce n'est pas le cas. Dans la stratégie, les continuités sont plus fortes que les ruptures.

Le terrorisme n'est pas seulement une qualification juridique et politique – au demeurant controversée. C'est aussi un mode d'action tactique et stratégique qui attaque de manière indiscriminée les populations civiles afin d'y semer la panique et faire plier l'État. L'une des principales caractéristiques de ce mode d'action est de contourner le champ de bataille, où s'affrontent des soldats réunis en armées, pour agir au cœur même des sociétés. En ce sens, le terrorisme ressortit à la ruse, qui est l'art du détour, du contournement, de la transgression.

Dans l'histoire de la stratégie, la ruse est d'abord définie comme un procédé tactique consistant à se dissimuler et à tromper l'ennemi afin de le surprendre. Elle s'oppose à la force « ouverte », qui implique d'aller au face-à-face sous la forme du combat singulier entre « champions » ou de la bataille décisive entre armées constituées.

La force contre la ruse, une opposition fondatrice

Dans l'aire occidentale, cette opposition fondatrice est exposée dans les épopées d'Homère, *l'Illiade* et *l'Odyssée* : Achille représente la force comme capacité physique et vertu morale tandis qu'Ulysse représente la ruse, considérée comme qualité intellectuelle et substitut à l'affrontement direct. Le stratagème du cheval de Troie, imaginé par Ulysse, constitue à la fois l'archétype de la ruse de guerre et l'aboutissement victorieux d'un conflit interminable. Dans cet affrontement qui met aux prises Grecs et Troyens, l'intelligence rusée d'Ulysse, que les Grecs nomment *mètis*, semble l'emporter sur la force d'Achille, qui se mue en violence débridée et aveugle.

Pour autant, la force reste, dans l'aire occidentale, une vertu cardinale du soldat. Le statut de la ruse demeure plus flou : d'un côté, elle dénote l'habileté de celui qui l'emploie, mais de l'autre, elle renvoie au mensonge, à l'ambiguïté, à l'imposture. La ruse sème le trouble dans une éthique militaire fondée sur la droiture et l'esprit de sacrifice et où la victoire est juste si elle est remportée de manière loyale.

L'hoplite athénien – plus tard le chevalier médiéval – représente le continuateur d'Achille, incarnant une certaine idée de la force. Il regarde l'ennemi et sa propre mort dans les yeux, avec courage et honneur. Il se plie à la discipline du groupe, là où le stratège rusé s'illustre par un exploit individuel. La ruse apparaît dès lors comme une transgression de cette norme qui structure la vision de la guerre comme face-à-face. Achille reproche à Ulysse d'être un déserteur, un « roublard », un menteur, dont la démarche contrevient à celle du soldat. Quant à l'hoplite, il prête serment après avoir mis la ruse à distance, lors d'une initiation par la chasse effectuée en dehors de la cité.

À l'argument éthique, privilégiant la force sur la ruse, s'ajoute un argument d'efficacité, avancé par Clausewitz. Le stratège prussien, auteur au début du XIX^e siècle du fameux traité *De la guerre*, considère la ruse au mieux comme un auxiliaire de la force, estimant que sa conception et son organisation représentent trop d'efforts pour un gain qui reste aléatoire. Dans les guerres de masse, qui, à l'époque contemporaine, engagent des centaines de milliers de soldats, la ruse semble obsolète et dérisoire. Elle s'efface derrière la force intrinsèque des soldats dont l'effort est appuyé par les

avancées technologiques. Pourtant, la Seconde Guerre mondiale, où les Anglais ont employé quantité de stratagèmes, en particulier lors du Débarquement, a montré que la ruse, intégrée au niveau stratégique, était au contraire très payante.

La ruse, l'arme du faible ?

Ceux qui ont recours au terrorisme, par exemple les djihadistes d'Al-Qaida et de Daech, sont davantage du côté de la ruse d'Ulysse que de la force d'Achille. Mais c'est un choix stratégique par défaut : le recours à la ruse est un moyen de compenser leur déficit de force. Dans cet affrontement asymétrique qui les oppose aux démocraties occidentales, les djihadistes utilisent la ruse comme substitut à la force.

De ce point de vue, le terroriste n'est pas la réincarnation du « barbare », naturellement rusé et « perfide ». Cette vision culturaliste n'est pas pertinente. En réalité, la ruse, aujourd'hui comme hier, est le fruit de la nécessité. Al-Qaida ou Daech prolongent une tactique du faible au fort initiée avant eux par les partisans et les guérilleros, qui ont fait de la « guérilla » une véritable stratégie. Celle-ci consiste à prendre le contrepied systématique des armées régulières : là où l'armée est organisée de manière hiérarchique, guérillas et terrorismes fonctionnent de manière décentralisé et horizontale. Là où les soldats se doivent, pour la plupart, de porter l'uniforme, guérilleros et terroristes se fondent dans la foule, adoptant les modes vestimentaires de l'ennemi qu'il compte attaquer. Le « faible » est incité à utiliser la ruse, car c'est une manière pour lui de déstabiliser le « fort », de le mettre en échec à défaut de pouvoir le vaincre militairement.

Peu risquée et peu coûteuse en hommes, cette stratégie fondée sur la dérobade, l'embuscade, la surprise, le harcèlement déplace sur le terrain psychologique un affrontement qui ne peut avoir lieu entièrement sur le plan physique et matériel. La stratégie de la guérilla vise à saper le moral de la victime, frustrée de ne pouvoir répliquer contre un ennemi qui évite le face-à-face. L'action terroriste, de ce point de vue, peut être considérée comme une forme spécifique de guérilla, bien qu'appauvrie puisque réduite à l'attentat. Terrorismes et guérillas relèvent des formes

« non conventionnelles » de la guerre, menées en dehors du champ de bataille, qui structure les imaginaires combattants. Cependant, l'histoire de la guerre ne se réduit pas, loin de là, à celle des batailles décisives et des duels singuliers, où la force serait à la fois l'arbitre et le juge de paix. De *La Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe aux stratégies d'influence mobilisées par les Russes, les conflits asymétriques et « hybrides » traversent l'histoire militaire et politique. De même, la ruse imprègne l'histoire de la stratégie, du cheval de Troie à l'opération Fortitude¹, en passant par la bataille de Cannes, qui a vu la victoire d'Hannibal sur les Romains.

Plutôt que de se reposer sur notre propre force pour (faussement) se rassurer, il importe de décentrer le regard et de prendre au sérieux la stratégie du « faible » fondée sur la ruse. Et plutôt que considérer la ruse dépassée ou étrangère à notre culture, il importe de mesurer son rôle dans la conduite des opérations. Toute élaboration d'une stratégie nécessite une démarche empathique, ce qui ne signifie pas cautionner ce que l'autre fait, mais chercher à comprendre ses intentions. Le monde militaire et celui du renseignement prennent déjà ces problèmes en compte (à travers les opérations spéciales, les stratégies d'influence, le recours aux intoxications diverses), mais les réactions politiques au terrorisme consistent le plus souvent à dénoncer la « perfidie » de l'ennemi et à multiplier les slogans martiaux tels que « nous détruirons le terrorisme ». Or un tel objectif est impossible à atteindre sur le plan stratégique, ainsi que l'a montré l'expérience américaine en Afghanistan et en Irak. Aujourd'hui, le combat à Mossoul ou à Raqqa peut être nécessaire et efficace, mais la force seule ne viendra pas à bout du terrorisme. À la ruse terroriste il est possible d'opposer une contre-ruse comparable à celle que Scipion l'Africain a mise en place contre le Carthaginois Hannibal, lequel avait vaincu par quatre fois les Romains trop sûrs de leur force durant la Deuxième guerre punique (218-202 av. JC).

Retrouver l'intelligence de la guerre

À cet égard, la lecture des Anciens peut être éclairante, non pour opérer un impossible retour en arrière, mais procéder à une mise

en perspective historique. Ceux-ci savaient que la force, en certaines occasions, était de peu d'utilité, et qu'une bonne stratégie était l'alliance des soldats et des stratèges qui savent s'adapter au terrain et à l'ennemi. Le stratagème du cheval de Troie, rappelons-le, est employé alors que les batailles entre Grecs et Troyens ont échoué à rendre la décision.

Homère ne cherche pas seulement à opposer Ulysse et Achille, lequel participe d'ailleurs à l'opération du cheval de Troie. Le poète grec montre aussi que les deux éthiques, celle de la ruse et celle de la force, sont conciliables. Cessons de mettre la ruse à distance et de l'estimer indigne de nous. Il convient au contraire de lui redonner toute sa dimension stratégique. De ce point de vue, les figures d'Ulysse ou encore de Scipion l'Africain, qui s'était mis à l'école de son ennemi Hannibal, peuvent encore nous guider. Certains observateurs prétendent que les conflits actuels, asymétriques ou technologiques, ont rompu avec l'intelligence ancestrale de la guerre, que la situation actuelle est entièrement nouvelle. Ce n'est pas le cas. Dans la stratégie, les continuités sont plus fortes que les ruptures. Ce qui semble nouveau est en réalité de l'ancien qui a été oublié. ■

1 - Opération de désinformation conçue par l'état-major allié en 1944 visant à faire croire aux Allemands que le Débarquement aurait lieu dans le Pas-de-Calais (NDLR).



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

La prévention de la radicalisation en France : entre perplexité épistémologique et tâtonnement pratique



Par **Yannick Prost**
Leopold Sedar Senghor 2004
 Président du comité Carnot¹

Les attentats de 1995 avaient été isolés. « L'Islam des darons » parvenait à rejeter les jeunes embrigadés par les réseaux djihadistes qui allaient chercher à combattre en Afghanistan puis au Moyen Orient³. L'effondrement économique des quartiers populaires et l'échec du mouvement issu de la marche des « beurs » (1983) favorisaient une réponse identitaire chez une partie de cette jeunesse, mais captée essentiellement par un islamisme conservateur mais non violent (UOIF, Tabligh), au pire par le salafisme quiétiste. La débâcle d'Al-Qaida masqua un temps que la relève était prise par l'État islamique, qui sut mobiliser tant dans l'espace numérique que par la récupération ou la recréation des réseaux de recrutement une filière de combattants djihadistes en Syrie et en Irak. C'est la croissance rapide en 2013 et 2014 de ces départs de jeunes Occidentaux à l'étranger qui alarma le gouvernement et décida de la mise en place d'un plan de prévention

Les pouvoirs publics n'ont pris conscience que tardivement de l'apparition d'un phénomène nouveau : quelque temps avant la série fatale des années 2015-16. Pourtant, le djihadisme avait déjà frappé en France et sévissait sur plusieurs fronts à l'étranger. Mais le succès de la lutte antiterroriste sur le sol national n'avait pas permis de mettre en exergue une mutation des modes opératoires et de recrutement qui allait nourrir l'essor spectaculaire des candidats à la guerre totale². Les pouvoirs publics ont réagi pour prévenir la radicalisation d'une fraction de sa jeunesse, en tâtonnant, et sans savoir encore précisément ce qu'est... la radicalisation.

de la radicalisation. Il demeurait, dans sa conception, fortement marquée par une approche sécuritaire, c'est-à-dire cherchant à saisir les individus proches de l'enrôlement dans la violence djihadiste, et sans travail de fond pour faire contre-feu aux processus de radicalisation « cognitive » (enfermement dans une conviction fanatique et rompant les relations entre l'individu et le reste de la société).

L'Uclat (Unité de coordination de la lutte antiterroriste) recueille les signalements reçus (numéro vert, formulaires internet), propose aux familles qui la contactent un premier accompagnement psychologique et forme les acteurs publics et privés à détecter les signes de radicalisation. Dans les départements, la cellule de détection et de suivi, installée auprès du préfet, doit associer les autres services de l'État dans le repérage, l'accompagnement des jeunes en voie de radicalisation et de leurs familles et l'information des services publics, mais

tant la coordination interministérielle que la rapidité de la mise en place de ces cellules furent inégales selon les territoires. Vinrent alors les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper-Casher, puis le massacre du 13 novembre 2015.

La sidération qui s'ensuivit, ainsi que la réaction décevante de certains jeunes des quartiers (« je ne suis pas Charlie ») et de certains responsables confessionnels poussèrent certains à s'interroger sur le rôle de l'islam dans l'essor de cette violence fanatique. Craignant de stigmatiser une communauté alors que l'opinion publique commençait à montrer des signes de moindre tolérance⁴, perplexe face à la controverse opposant « radicalisation de l'Islam » et « islamisation de la radicalité », les pouvoirs politiques optèrent dans un premier temps pour une approche en termes de « basculement » dans la radicalisation – comme on basculerait brusquement dans la folie – où la religion ne jouerait qu'un

rôle d'accessoire (ainsi, pas besoin de s'appuyer sur des imams pour sortir de sa radicalisation) : le jeune djihadiste serait embrigadé par un groupe de nature quasi sectaire qui l'isoleraient de son milieu social habituel pour l'enfermer dans une « pensée extrême »⁵, le préparant à commettre des assassinats sans états d'âme. L'Équipe mobile d'intervention (Emi), constituée par le SGCIPD⁶ et confiée à l'anthropologue Dounia Bouzar, fondatrice du « Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam » (CPDSI), est intervenue sur des centaines de cas sur tout le territoire national (souvent des jeunes filles). Très critiquée au sein d'une communauté d'acteurs et d'universitaires divisée par des querelles de personnes comme par des oppositions doctrinales, l'action de l'Emi s'est effectuée dans l'urgence d'une situation affolante et dans un certain brouillard scientifique. Elle n'a certainement pas pu couvrir la diversité des cas signalés, mais son approche reste cohérente avec un certain nombre de travaux scientifiques et validée au moins à court terme par les résultats obtenus.

Mais voilà : la radicalisation, on ne sait pas encore vraiment ce que c'est. Xavier Crettiez, sociologue des violences extrêmes, la définit comme « l'adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, vérité absolue et non négociable, dont la logique structure la vision du monde des acteurs, qui usent pour la faire entendre de répertoires d'action violents, le plus souvent au sein de structures clandestines, formalisées ou virtuelles, qui les isolent des référents sociaux ordinaires et leur renvoient une projection grandiose d'eux-mêmes »⁷. On peut débattre pour savoir si la radicalisation est forcément violente (radicalisation comportementale) ou peut se cantonner à la pensée extrême non suivie d'actes (radicalisation cognitive), mais la seconde précède généralement la première. Si les facteurs favorables à l'essor démographique de la radicalisation sont encore débattus, un début de consensus semble voir le jour sur le parcours individuel du radicalisé : il n'y en a pas, enfin, il n'existe pas de schéma-type qui permettrait de pointer avec quelque assurance les indices de la progression et de l'achèvement du parcours. Il s'agirait plutôt d'une multitude de cheminements possibles, une sorte de

puzzle où les pièces principales seraient : la frustration, les réseaux, les structures porteuses, l'environnement favorable, les idéologies.

La faille personnelle mûrit sur un travail long de subjectivation, mais trouve son expression meurtrière généralement en s'appuyant sur le groupe (importance des fratries, des bandes juvéniles, des connaissances de voisinage dans les départs en Syrie) en se rattachant à un réseau terroriste (pas obligatoire, mais jouant un rôle néanmoins important). Il reste à répondre à deux questions embarrassantes : pourquoi les jeunes et pourquoi les musulmans ? Pour la première, les travaux de psychiatrie, articulés à une réflexion sociologique sur le désarroi d'une jeunesse, rappellent que non seulement l'adolescence est une période à risque face à l'appel du sacrifice suprême et de l'engagement fanatique, mais que l'exacerbation de la modernité favorise cette crise de sens laissant désemparée le jeune en phase de recomposition identitaire. Pour la seconde, Il faudrait conjuguer une analyse sur la « frustration » d'une jeunesse issue de l'immigration et pour laquelle le retour fidèle mais travesti à la religion paternelle est nécessaire pour retrouver une dignité et une identité positive⁸.

L'échec relatif de la politique de la ville, qui n'a permis ni de mettre fin aux espaces urbains de relégation, ni au chômage massif des jeunes déqualifiés, et qui a trouvé une compensation dans une économie parallèle nourrissant la délinquance, joue aussi un rôle : si les convertis représentent une part notable des radicalisés, le profil majoritaire demeure l'ancien délinquant violent des cités, qui cherche à sortir par le haut de son identité négative et de régler une bonne fois pour toutes ses comptes avec la société qui ne l'acceptera jamais⁹.

La multiplicité des profils et des parcours invite à adopter une approche pragmatique et pluridisciplinaire. Le Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (Part, mai 2016) va dans le bon sens et fait notamment une place aux imams lorsque leur intervention est jugée utile pour aider le jeune à sortir d'une interprétation fanatique de la religion. Les collectivités territoriales prennent progressivement leur place¹⁰, selon une conception qui ouvre à d'autres acteurs la contribution à l'action publique

(cf. le rôle dévolu à la *community* aux plans de lutte contre la radicalisation dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord). La déroute actuelle de l'État islamique peut nous laisser espérer une décrue temporaire des attentats, il demeure que le nombre d'inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPTR) s'élevait à 17393 au 1^{er} mars 2017. La bonne nouvelle est qu'une meilleure compréhension des processus de radicalisation et une mise en cohérence plus large de tous les acteurs devraient rendre l'action de prévention plus efficace. Mais elle ne règlera pas les facteurs de fond sur la fragilité psychologique et spirituelle d'une partie de la jeunesse, ni sur le ressentiment d'une fraction de la nation qui se sent délaissée. ■

1 - Le Comité Carnot est une association formée par la convergence de femmes et d'hommes d'horizons professionnels divers, mais animés par le même intérêt de la chose publique et des enjeux de société. Se sachant compétents dans leur domaine, éclairés sur des thématiques qui les concernaient, ils ont refusé de laisser la réflexion sur les choix publics aux mains des cercles académiques ou des partis politiques.

Ils se sont rassemblés pour échanger et proposer une vision cohérente et optimiste de l'avenir de la France et de ses citoyens. L'analyse critique et constructive doit contribuer à la réconciliation du pays avec lui-même, en réduisant les faiblesses de l'action publique, les inégalités entre les personnes et les territoires (NDLR).

2 - Gilles Kepel, *Terreur dans l'Hexagone - genèse du djihad français*, Gallimard, 2015.

3 - Parcours significatif retracé par David Vallat, *Terreur de jeunesse*, Calmann-Lévy, 2016.

4 - Cf ; l'étude de l'évolution de l'opinion publique : Jérôme Fourquet & Alain Mergier, 2015, *année terroriste*, Fondation Jean Jaurès, avril 2016.

5 - Gérald Bronner, *La Pensée extrême, comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, PUF, 2016.

6 - Secrétariat général du Comité interministériel à la prévention de la délinquance. Devenu depuis le SGCIPDR.

7 - Xavier Crettiez, « Penser la radicalisation. Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent », *Revue française de science politique* 2016/5 (Vol. 66), p. 709-727.

8 - Fehit Benslama, *Un furieux désir de sacrifice, le surmusulman*, Seuil, 2016.

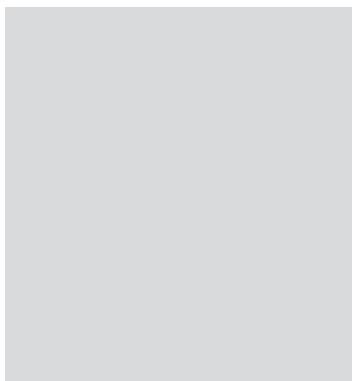
9 - Fahrad Khosrokhavar, *Radicalisation*, Seuil, 2015.

10 - Rapport d'information présenté par Jean-Marie Bockel et Luc Carounas, au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation, Sénat, 29 mars 2017.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Les femmes et la stratégie des « opérations-martyres »



Par **Carole André-Dessornes**¹

Membre associée du Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (Cadis)
Consultante et chercheur en géopolitique

Entebbe en 1976, Lockerbie en 1988, Marignane en 1994, World Trade Center en 2001, Métrojet en 2015 : autant d'actes terroristes qui ont frappé le monde et les esprits. L'aviation civile internationale représente en effet pour les terroristes une cible de choix, tant par les dommages infligés, humains et économiques, que par l'impact médiatique obtenu.

C'est au Liban que le phénomène des opérations-martyres fit son entrée sur scène et c'est également au Liban qu'il connut une évolution sans précédent avec l'introduction des femmes dans cette nouvelle stratégie de lutte. En effet, le 9 avril 1985 (date de la première opération menée par une femme contre une armée d'occupation étrangère) ouvre la voie aux femmes dans ce type de d'affrontement asymétrique.

Cette pratique s'est exportée sur d'autres terrains conflictuels. Les auteurs ou organisations qui utilisent ces opérations martyres invoquent la lutte nationale ou se réclament de Dieu, voire les deux à la fois. Petit à petit le sacrifice de soi est intégré et légitimé. À partir de là, le terme « martyr(e) » désigne à la fois la victime innocente non combattante et morte sous le feu ennemi, le héros et l'héroïne qui au nom d'une cause risquent leur vie au combat tout comme celui ou celle qui se sacrifient de manière tout à fait délibérée.

Un retour aux sources

La première guerre du Golfe, opposant l'Iran et l'Irak entre 1980 et 1988, a marqué un tournant non négligeable dans les modes opératoires utilisés alors. Afin de pallier la faiblesse numérique de son armée et de ne pas surexposer ses soldats tout en nourrissant un certain patriotisme, l'ayatollah Khomeiny introduisit et généralisa la stratégie du martyr par le biais des *bassidji*, « volontaires » chargés de la sécurité intérieure de la République islamique, prêts au sacrifice sur le champ de bataille pour lutter contre l'ennemi. Le martyr devint alors la « marque de fabrique » de la révolution iranienne confisquée par les religieux et plus largement le nouveau régime iranien. Cette notion de sacrifice de soi a fait son entrée dans le monde arabe avec les

premières opérations martyres au Liban en 1982, dès le début de l'occupation du sud du pays par l'armée israélienne. Ce mode opératoire importé par le Hezbollah était alors exclusivement réservé aux hommes. La première « opération-martyre » imputée à la milice chiite est une action perpétrée par un jeune de dix-huit ans, Ahmad Kassir, le 12 novembre 1982², contre le siège du gouverneur militaire israélien à Tyr.

Assez rapidement, le martyr n'est plus l'exclusivité du Hezbollah ; en effet, ces « missions martyres » conduites par les hommes du Hezbollah séduisent les partis séculiers, qui ont formé la première résistance face à l'armée d'occupation israélienne et la milice supplétive de cette dernière, l'Armée du Liban-Sud, alliée de Tsahal. Cette technique non seulement infligeait des pertes à l'ennemi mais le fragilisait aussi psychologiquement. Elle donna à la lutte nationaliste une coloration sacrificielle. C'est dans ce contexte, à travers le PSNS³, le PCL⁴ et le parti Baas syrien, tous des mouvements séculiers de gauche, que la femme fit son entrée dans un domaine qui lui était jusqu'alors interdit, brisant ainsi les normes sociétales. Le Hezbollah s'est toujours montré défavorable au fait que ces opérations soient exécutées par des femmes ; ces dernières doivent assurer la succession et l'éducation des enfants, mais en aucun cas aller au combat de cette façon ; La femme est là pour soutenir les hommes de son clan, non pour se donner la mort. Aucune femme issue du Hezbollah n'a participé directement à une opération suicide.

Au Liban, les protagonistes, hommes comme femmes, meurent pour la libération du territoire.

Pour ce qui est de la Palestine, il est question de changer les paramètres d'une lutte qui s'est révélée incapable

d'aboutir. Par la suite, s'attaquer à des civils israéliens est devenu une solution envisageable. Les détournements d'avions ont fait place aux attaques armées contre l'armée, puis aux opérations-martyres dès l'année 1994. Là aussi les femmes ont pris une place... à partir de 2002.

Pour ce qui est de l'Irak, c'est l'islamisme radical mortifère qui a fini par dominer, notamment à travers l'organisation Al-Qaida à partir de 2004 ; la mort volontaire a pu être perçue par les plus vulnérables comme la solution à leurs maux. On assiste à une sorte de fuite en avant. Plus récemment, le cas de *Boko Haram* qui a recouru à ce type d'attaque, notamment au Nigeria et au Cameroun s'approche assez de cette dernière forme d'agression...

Parallèlement à celles et à ceux qui adhèrent au martyr dans une logique de lutte contre l'ennemi, émerge une autre catégorie de martyr(e)s qui choisissent cette voie parce que plus rien ne les rattache à ce monde. Ces personnes s'affirment à travers la mort, le sacrifice de soi ! Ce type de martyr relève du martyr offensif qui mêle sacrifice de soi et anéantissement de l'autre, de l'ennemi, dans la lutte contre celui-ci.

D'autres groupes, séculiers de gauche, ont fini par être séduits par cette stratégie des opérations martyres, comme ce fut le cas pour les Tigres Tamouls (LTTE) au Sri Lanka au cours de la guerre civile⁵, laquelle prit fin officiellement en 2009, mais également le PKK⁶ en Turquie qui a eu recours à cette stratégie. Ces mouvements d'inspiration marxiste ont toujours veillé à présenter la femme comme une combattante à part entière, et à ce titre cette dernière a pu devenir elle aussi une martyre. Le phénomène des femmes-martyres revêt, sans aucun doute, un caractère mimétique. La guerre est bien évidemment le processus qui affecte le plus durablement et le plus profondément une société. Meurtries tant sur le plan individuel que collectif, les femmes ont répondu à la violence en l'adoptant à leur tour, en la fuyant ou en la contestant. L'opération-suicide reste une option parmi d'autres.

L'opération-martyre au féminin : un concept qui a évolué avec le temps et les terrains de luttes

Il faut d'emblée préciser que dans le contexte d'une guerre de libération ou présentée comme telle la stratégie de l'opération-martyre resta et reste encore aujourd'hui pour les femmes une option parmi d'autres... Ainsi au Liban, à côté de ces candidates au martyr, qui restent une minorité, la majorité des femmes ont eu à gérer la guerre au quotidien, en garantissant la survie de la famille, en tentant de protéger les enfants, etc. D'autres ont rejoint la résistance en participant à la logistique et au soutien des combattants derrière les lignes de front. Avec le martyr, la femme a fait son entrée là où on ne l'attendait pas, ce qui bien sûr ne manqua pas de

dérouter l'ennemi et la société libanaise et plus globalement le monde arabe, mais également de rendre plus difficile pour l'armée d'occupation l'identification de ces nouvelles figures de la « résistance » qui sont très rapidement devenues de véritables icônes et symboles de la lutte de

libération nationale.

Le 9 avril 1985, Sanaa Mehaydleh, de confession chiite mais avant tout proche du PSNS et âgée de seize ans, fut la première à effectuer une opération-martyre au Liban. Elle incarne alors un nouveau visage de la lutte nationaliste. Surnommée « la fiancée du Sud », elle fut la première femme-martyre de l'histoire. Suivit Loula Abboud : surnommée « la perle de la Bekaa », originaire de Qaraoun, de confession orthodoxe et militante communiste, elle mena la deuxième opération-martyre le 21 avril 1985. Au total, au Liban neuf femmes furent à l'origine d'opérations totalement assumées et revendiquées par le PSNS, le PCL et le Baas au Liban. La religion n'est ici en rien un facteur décisif : quelle que soit leur foi, ces candidates étaient avant tout des militantes engagées contre une occupation étrangère.

L'opération-martyre est ainsi devenue au fil du temps une technique de lutte transposable dans différentes zones de combat asymétrique.

Sur le terrain israélo-palestinien, c'est en 2002 que les femmes-martyres firent leur apparition sur une scène où ces missions aient été depuis 1994 menées par les hommes. Wafa Idriss, ambulancière volontaire pour le Croissant rouge, fut, le 27 janvier 2002, la première martyre d'origine palestinienne. Ce jour-là, elle fit exploser une bombe qu'elle portait dans le centre-ville de Jérusalem tuant un homme et blessant plusieurs dizaines de personnes. Le Fatah, par le biais des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, revendiqua l'opération et la jeune femme de vingt-cinq ans devint alors une icône pour les Palestiniens.

Au départ, cette branche armée était la seule organisation à accepter les femmes. Afin de contrer le retour de la milice du Fatah sur le devant de la scène, les branches armées des mouvements islamistes, comme les Brigades Ezzedine al-Qassam (Hamass) et les Brigades Al-Qods (Mouvement du djihad islamique), finirent par intégrer le martyr au féminin ; Hiba Daraghmeh incarne ce changement le 19 mai 2003 à Afula, au nord d'Israël. L'attentat coûta la vie à trois civils et fut revendiqué par le djihad islamique.

Les origines des « opérations-martyres » sont à rechercher ici dans la faillite du politique qui n'a apporté aucune réponse concrète à la situation des Palestiniens. Les groupuscules les plus radicaux n'ont pas hésité à instrumentaliser cette faillite en optant pour la radicalisation et la violence. Avec le Hamass et le djihad islamique, à la libération territoriale s'ajoutait la promesse d'une récompense spirituelle, la promesse d'accéder au Paradis. La politique et le religieux vont avoir tendance à se confondre. La mort revêt alors un caractère politique et avec le Hamass ainsi que le djihad islamique, le religieux se greffe au politique. Les conduites mortifères et sacrificielles ont fini par trouver un écho favorable auprès de certains et certaines qui se sentaient lésés et se percevaient

D'autres groupes, séculiers de gauche, ont fini par être séduits par cette stratégie comme les Tigres Tamouls au Sri Lanka mais également le PKK en Turquie

1 - Docteur en sociologie, auteur de *Les Femmes-martyres dans le monde arabe: Liban, Palestine & Irak, Quelle place accorder à ce phénomène ?*, L'Harmattan, coll. « Comprendre le Moyen-Orient », 2013, p. 25

2 - Ibid., p. 67

3 - PSNS = Parti social national syrien.

4 - PCL = Parti communiste libanais.

5 - L'opération suicide la plus retentissante menée par une femme fut l'attaque tuant Rajiv Gandhi le 21 mai 1991.

6 - Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, en kurde: Partiya Karkerên Kurdistan), formé en 1978 par Abdullah Öcalan (actuellement en prison), est une organisation armée se présentant comme un mouvement de guérilla.



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

comme victimes d'injustices. L'« opération-martyre » devint un outil de cette réalisation de soi à travers la mort.

C'est en Irak que le nombre d'« opérations-martyres » connut une ampleur sans précédent, en particulier avec Al-Qaïda en Irak dès 2004 et en 2005 avec les premières attaques-suicides menées par des femmes. Avec l'Irak, la violence les femmes obéit à une logique, qui dans de nombreux cas, les dépassa.

La lutte est devenue plus globale, et à ce titre le concept de terreur a été intégré comme pièce maîtresse de l'idéologie djihadiste défendue par les groupuscules radicaux. Avec cette organisation extrémiste transnationale, on franchit une nouvelle étape en s'acheminant vers une dérive sectaire et de sacrifice au nom d'une « Oumma mythique ». Les références à l'âge d'or de l'islam des origines, à la lutte contre les « apostats » et les « hypocrites » (c'est ainsi que sunnites radicaux désignent les chiïtes) ont remplacé la lutte au nom d'une cause nationale. La pression qui s'exerce sur les femmes en Irak est alors permanente, instaurant un climat de grande fragilité et un sentiment de vulnérabilité. Certaines femmes se retrouvent isolées, à la suite de la perte d'un proche, sans ressources, et deviennent des proies faciles pour ces mouvements radicaux peu scrupuleux, voyant en elles une occasion supplémentaire de frapper un ennemi, qui n'est pas toujours l'ennemi étranger, bien au contraire.

La participation des femmes pourrait être assimilée à une réorientation de la tactique de ces missions suicides face aux échecs répétés et au manque de volontaires. La première opération-martyre menée par une femme affiliée à Al-Qaïda, eut lieu le 28 septembre 2005. Cette femme, vêtue de vêtements amples cachant une ceinture d'explosifs attachée à sa taille, actionna le détonateur visant un centre de recrutement dépendant d'une unité militaire américaine, au nord-ouest de Tall Afar. L'opération fut revendiquée par Al-Zarqawi, leader d'Al-Qaïda en Irak, sous le nom d'un groupe fantôme, les Brigades suicidaires de Malik (*The Malik Suicidal Brigades*). Peu de temps après, Al-Zarqawi n'hésita pas à dire de la femme qu'elle était le cœur de sa nouvelle stratégie.

Entre 2005 et août 2008, près d'une

cinquantaine de femmes auraient participé à des missions de ce type, mais entre mai 2005 et décembre 2007, sur un total de 665 opérations-martyres, seules quatorze femmes auraient conduit de telles attaques, selon le Centre de recherche sur le terrorisme. Selon l'armée américaine, il y aurait eu trente-deux opérations du même type menées par des femmes en 2008, contre huit en 2007. En 2007, les autorités américaines et irakiennes ont décidé de créer conjointement la brigade spéciale des « Daughters of Iraq » afin de prévenir cette radicalisation des femmes dans les zones particulièrement sensibles de la province de Diyala. Il s'agit également pour cette brigade d'assurer une meilleure sécurité sur les barrages, face à des candidates possibles. L'année 2010 marque la fin des opérations-martyres conduites par les femmes sur le terrain irakien.

Il faut ajouter qu'une attaque-martyre offre non seulement de meilleures garanties de frapper plus de personnes et mais, en plus, permet une économie sur le plan humain et en termes de coûts financiers, on parle alors d'« opérations *low-cost* »⁷. En effet, il n'est nul besoin de faire appel à des effectifs importants pour mener ce genre d'opération. Qui plus est la femme offre bien d'autres avantages : le premier, loin d'être négligeable, réside dans le fait qu'au départ on se méfie moins d'une femme ; faire appel à une femme garantit une plus grande couverture médiatique en plus de pallier un manque de volontaires tout en encourageant les hommes à emboîter le pas lorsque ces derniers se montrent réticents face au sacrifice de soi.

La participation de ces femmes a encouragé non seulement d'autres femmes à se joindre au mouvement, mais a pu aussi redonner de l'élan aux hommes qui devaient regagner la fierté perdue en s'engageant sur cette voie du martyre ; ils ne peuvent pas laisser les femmes prendre le dessus dans ce domaine.

Quelques cas isolés avérés sont apparus en Algérie, en Afghanistan, ainsi qu'au Pakistan. La Tchétchénie a été un terrain particulièrement propice à ce type de stratégie avec les « Veuves noires » à partir de 2002⁸ notamment en Russie et dans le Caucase. Mais malgré un sentiment de « contamination », amplifié par les médias

et l'onde choc causée par le fait que des femmes se donnent la mort, l'opération-martyre au féminin reste un épiphénomène. Les groupes djihadistes transnationaux sont tous en quête de zones conflictuelles leur donnant l'opportunité d'y mener des attaques. Ces organisations profitent systématiquement du vide sécuritaire, des failles, pour s'engouffrer dans ces brèches qui s'offrent à elles. Jusqu'à ces derniers jours *Daech* n'avait jamais eu recours aux femmes dans les différentes opérations-suicides menées aussi bien en Syrie, qu'en Irak ou en Europe. Mais depuis quelques jours on assiste à un changement de stratégie opéré par cette organisation sur le terrain irakien, plus précisément à Mossoul où fin juin deux adolescentes de 12 et 14 ans se sont donné la mort dans des attaques suicides. À peine quelques jours après, le 1^{er} juillet dernier, dix-sept attaques suicides, dont quatre perpétrées par des femmes à proximité de la mosquée Al-Nouri de Mossoul, ont été revendiquées par *Daech*. Le 3 juillet deux autres attaques du même type ont aussi été menées par deux femmes (l'une des deux serait d'origine tunisienne). Ce virage n'a rien de surprenant ; l'organisation en recul dans la zone adopte la même tactique qu'Al-Qaïda avait employée en Irak à partir de 2005. Bien que ces deux groupes radicaux se soient montrés, au départ, particulièrement hostiles à l'entrée des femmes dans cet espace de « la mort sacrificielle », le contexte a été une fois de plus un facteur déterminant dans ce changement de conduite plutôt brutal, mais néanmoins prévisible.

Pour ce qui est de la Syrie, jusqu'à maintenant la seule opération-martyre menée dans le pays a été conduite par une jeune combattante kurde de l'YPG⁹, Dilar Gensxemis (dont le nom de guerre était Arin Mirkan), en pleine bataille de Kobané dans le Kurdistan syrien, contre des combattants de *Daech* le 5 octobre 2014. Etant donné ce qui se passe en Irak, on ne peut mettre de côté l'éventualité que cette organisation de l'Etat islamique, en difficulté également en Syrie, n'intègre pas à un moment ou un autre la même tactique.

Il n'est pas non plus question d'ignorer ces femmes et fillettes utilisées par Boko Haram¹⁰ à partir de juillet 2014 : le 28

juillet 2014 une jeune femme se fit exploser dans une station essence dans le nord du Nigeria tuant trois personnes. Depuis, cette organisation d'idéologie salafiste djihadiste poursuit ces opérations en utilisant aussi bien des femmes que des adolescentes et enfants âgées d'une dizaine d'années, voire moins. Ces attaquent visent régulièrement des camps de déplacés, comme ce fut le cas, pour ne citer que celle-ci, de la double attaque suicide conduites par deux femmes contre un camp de déplacés dans le nord-est du Nigeria le 18 juin dernier faisant 16 morts... malheureusement un épisode parmi d'autres passé inaperçu dans les médias occidentaux.

même si la femme est capable d'engagement et de violence, ce type de lutte au féminin, sur le long terme, a toujours tendance à s'essouffler plus vite que chez les hommes.

Plus un conflit dure, plus il y a de chances que les femmes y prennent part. Encore une fois, toutes les femmes n'optent pas pour la voie du martyr. Mais, même si la femme est capable d'engagement et de violence, au même titre que les hommes, il faut néanmoins relativiser l'importance de ce type de lutte au féminin qui, sur le long terme, a toujours tendance à s'essouffler plus vite que chez les hommes. La guerre asymétrique n'est en rien une nouveauté, mais ce qui est nouveau à partir des années 1980 c'est le sacrifice consenti de soi pour une « cause » jugée juste et noble, puis l'entrée des femmes dans cet espace qui leur était

interdit au départ. Les opérations martyres sont utilisées aussi bien par des groupes séculiers d'inspiration marxiste au nom d'une libération nationale que par des groupuscules instrumentalisant la religion au nom d'une cause présentée comme sacrée et juste voyant là une opportunité de frapper au cœur de ceux qui sont présentés comme les ennemis. ■

- 7 - Sprinzak Ehud, « Rational Fanatics », in Foreign Policy, n°120, September-October 2000, p. 66.
- 8 - Des images de femmes portant des voiles islamiques et des ceintures bourrées d'explosifs tournent en boucle sur toutes les télévisions pendant la prise d'otages au théâtre de la Doubrovka. L'assaut mené par les forces spéciales causa la mort de 169 personnes dont 19 femmes du commando terroriste.
- 9 - YPG = branche armée du PYD syrien, Unité de protection du peuple, branche sœur du PKK en Syrie
- 10 - Boko Haram, créé en 2002, revendiqua une affiliation aux Talibans afghans, avant de faire allégeance à Al- pour se ranger du côté de Daech en mars 2015.



Depuis 2012, Handicap International soutient la population syrienne, otage des violences armées. Chaque jour, l'association prend en charge de nouvelles victimes de blessures par balle ou d'explosions.

HANDICAP INTERNATIONAL



Terrorisme et guerre contre le terrorisme

Repenser le rôle de l'État face à la menace terroriste



Par **François Saint-Bonnet**
Professeur en histoire du droit à l'université
Panthéon-Assas (Paris II)

Les États contemporains – ouverts, bienveillants, soucieux des libertés – se trouvent à la croisée des chemins, contraints de repenser leur rôle, de réfléchir à leur vocation, de reconsidérer les moyens qu'ils estiment pouvoir mettre en œuvre.

Partons d'un premier syllogisme : le terrorisme constitue une atteinte à la sécurité, or la garantie de la sécurité forme la première des missions de l'État, donc la lutte contre le terrorisme ressortit au cœur de compétence de l'État. Poursuivons avec un second : la mondialisation a affaibli les États, or le terrorisme apparaît comme un phénomène mondialisé, donc les États semblent aujourd'hui trop faibles pour y faire face efficacement. Ajoutons ce troisième : la garantie des droits et des libertés se hisse au rang d'exigence et de fierté des pays avancées, or les djihadistes, qui les méprisent et les piétinent, exploitent au maximum ces apparentes faiblesses, donc il paraît difficile de les vaincre en maintenant un niveau élevé de protection des droits fondamentaux.

Plusieurs routes s'entrecroisent. Faut-il hérissier à nouveau des frontières pour se barricader ou poursuivre la transformation du monde en « village global » en traquant les terroristes au cœur de la cité universelle ? Convient-il de maintenir un niveau élevé de protection des droits et libertés, y compris pour ceux – souvent des concitoyens – qui n'hésitent pas un instant à recourir à une violence inimaginable contre leurs « cibles », tout en se faisant exploser eux-mêmes ? Ces questions ne sauraient être résolues sans effort théorique ni recul historique¹.

Vaincre les guerres de religion

Les conflits qui ont ensanglanté l'Europe au XVI^e et au XVII^e siècle sont nés comme des guerres saintes ; ils se sont achevés comme des guerres interétatiques. Catholiques et protestants ont cru, dans un esprit apocalyptique crépusculaire, que tuer au nom de Dieu n'avait rien de criminel et que mourir en Son nom assurait la vie éternelle. Fatigués de décennies de désolations et

de massacres, les croyants des deux camps, même zélés, acquièrent la double conviction que brutaliser un compatriote, fût-il hérétique, soumettait à une répression étatique et, soudain sceptiques à l'égard des prédicateurs enflammés, que le martyr pourrait attendre².

Cette révolution intellectuelle que Marcel Gauchet a pu identifier comme un « éloignement de Dieu » a puissamment contribué à l'édification de l'État. Cette forme proprement moderne de gouvernement aurait pour mission la préservation de l'intégrité physique des individus et laisserait à chacun d'eux les voies et moyens de la vie éternelle, reléguant les religions à un phénomène de société, cessant de guider l'action politique des rois. Le « droit divin », loin d'être une doctrine théologique, se présente comme une pensée politique qui instrumentalise la spiritualité à son profit, en revendiquant un rapport direct du monarque à Dieu, sans la médiation de l'Église.

Au XVII^e siècle, on assistait non seulement à la construction idéologique de l'État mais encore à son édification institutionnelle, juridique, militaire, territoriale. En particulier, les royaumes ont érigé à leurs pourtours des frontières, faites de citadelles et de places fortes, permettant de garantir leur intégrité tout en contrôlant les flux humains, commerciaux, culturels.

Ce modèle politique accompagna la naissance du concept moderne de sécurité, conçue comme une préservation de la vie, conséquence de la peur de la mort. Il s'agit pourtant d'une acception assez nouvelle : auparavant, on craignait moins la mort que la damnation, c'est pourquoi le « grand départ » pouvait apparaître comme un événement heureux, pour peu que l'on soit assuré de la rémission des péchés, comme l'avaient été jadis les croisés que différents

papes, à la suite d'Urbain II, leur avait promise. Les djihadistes d'aujourd'hui meurent dans la même paradoxale sécurité, eux qui croient qu'ils obtiendront les soixante-dix vierges promises et le vin qui n'enivre pas dans l'Au-delà s'ils succombent en martyrs (*shahid*).

Sécurité physique, sécurité juridique

Hobbes incarne à la perfection une modernité hantée par la violence et mue la volonté d'en finir avec les guerres eschatologiques. La recette consiste en un ordre politique et juridique fondé sur une conception rationnelle mais autoritaire de la souveraineté. Toutefois, la sécurité des « corps », jamais parfaite, allait dévoiler une nouvelle insécurité, celle des individus dont la capacité à s'exprimer, à se déplacer, à jouir de leurs biens, à vivre même, se trouverait soumise au mieux à la pouvoir policier de la monarchie absolue, au pire à la glaciale « raison d'État ». Il faudra les efforts conjugués des philosophes qui, dans le sillage de Locke et de Montesquieu, combattront l'idée que l'insécurité juridique puisse être abandonnée à l'impératif de préservation toute physique des individus. (Les débats d'aujourd'hui sur l'instauration d'un état d'exception permanent ont une teneur identique.) Allait naître ainsi ce vaste mouvement en faveur des droits de l'homme, qui promettent ambitieusement de libérer le citoyen du joug de l'État oppressif tout en l'assurant de sa protection.

Ce double engagement ne pourrait toutefois pas être absolument constant : en cas de circonstances exceptionnelles – péril extérieur, sédition intérieure – les libertés se verraient rognées pour offrir à l'État davantage de latitude d'action (état de siège, état d'urgence, loi martiale, pouvoirs spéciaux, etc.).

Face à des ennemis sans frontières

Après les « médecins sans frontières », les « reporters sans frontières », les « architectes sans frontières », le XXI^e siècle voit surgir des « ennemis sans frontières ». Les djihadistes se proposent de subjuguier les démocraties modernes en se servant de leurs faiblesses : la

déficience de leurs protections territoriales, le haut niveau de garantie des droits. Deux pistes s'ouvrent alors pour repenser le rôle de l'État.

On peut considérer que l'on a affaire à une nouvelle guerre sainte et que, pour y mettre fin, il faut retrouver les méthodes par lesquelles on en était sorti, à savoir un État, conçu comme une forteresse, chargé de protéger les siens en contrôlant strictement les flux, spécialement humains. Traquer les djihadistes de l'intérieur pour les chasser en considérant qu'ils ont quitté par eux-mêmes la communauté politique. Une telle approche permet aisément de justifier, par exemple, la déchéance de nationalité ou l'introduction dans la loi ordinaire de dispositifs réservés aux périodes de circonstances exceptionnelles, tels que l'état d'urgence. Elle induit également un coût élevé. La « démondialisation » conduirait sans doute à ralentir les économies, réduire les chances de voyager (touristes, hommes d'affaires, étudiants), faire revivre les nationalismes dont le bilan en vies humaines à l'occasion de guerres interétatiques du XX^e siècle, surpasse largement celui des pertes occasionnées par le terrorisme, tant des victimes que des forces de sécurité.

On peut aussi juger le temps des frontières hermétiques révolu. La mondialisation – née de l'agonie du bloc soviétique après chute du mur de Berlin, renforcée par une aspiration à une « fin de l'histoire » démocratique et libérale (Fukuyama), appuyée par les nouvelles technologies qui abolissent les distances – devrait être regardée comme un mouvement aussi heureux qu'irréversible. Une décennie plus tard, le « monde mondialisé » voyait surgir en Al-Qaida un nouvel « axe du mal » : il ne prenait plus la forme d'un bloc, « bloc » territorial comme naguère le bloc de l'Est, mais celle d'une « nébuleuse » qui viendrait s'insinuer partout, en permanence, insécurisant de l'intérieur ce monde sans extrémités extérieures. Pour subjuguier de tels ennemis sans restaurer les frontières, il faut avoir recours à la surveillance et au renseignement, il faut pénétrer dans la vie privée des croyants que l'on suppose radicalisés pour les empêcher, avant qu'il ne soit trop tard, de passer à l'acte. Cela suppose de traiter certains, non pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils sont – ou que l'on croit qu'ils sont. Cela passe par la négation de pans entiers des droits

fondamentaux : présomption d'innocence, respect de la vie privée, liberté d'expression. Dans ce modèle, la sentinelle qui permet de « vaincre » – i.e. éviter les attentats – a les traits de l'agent de renseignement, un héros invisible qui ne connaît pas de frontières : ni celles de son pays, car il peut agir partout, ni celles de la vie privée, car il peut espionner, ni celles du droit, car il utilise des moyens aux marges de la légalité, ni celle de la loyauté, car il agit par ruse. Autant de caractéristiques qu'il partage avec le djihadiste, à ceci prêt qu'il le fait au nom de l'État (de droit) et, d'une certaine manière, au nom du bien. ■

1 - Voir François Saint-Bonnet, *À l'épreuve du terrorisme. Les pouvoirs de l'État*, Gallimard, coll. « L'esprit de la cité », 2017.

2 - Le film de Marie-Castille Mention-Schaar, *Le Ciel attendra* (2016) évoque – dans le contexte d'aujourd'hui – la question de l'attirance pour le martyre et de son rejet.

Lundi 10 juillet 2017, Hôtel Le Marois – Salons France Amériques

Vie politique : moralisation ou normalisation ?

Avec **René Dosière**, ancien député apparenté socialiste de l'Aisne, ancien membre de la commission des lois constitutionnelles, législation et administration générale et **Pierre-Henri Tavoillot**, maître de conférences en philosophie à l'université Paris-Sorbonne, président du Collège de Philosophie
Animation : **Nicolas Beytout**, président et fondateur de *L'Opinion*

« Frapper vite et fort » : la réforme de la vie publique voulue par le président de la République et actuellement en discussion au Parlement, était le thème du dernier Agorena. Que doit-on penser de la future loi ? De ses effets ? Ne serions-nous pas devenus un peu paranoïaques, comme l'a formulé Nicolas Beytout, en introduction du débat entre René Dosière et Pierre-Henri Tavoillot ? Mots de passe.



René Dosière



Pierre-Henri Tavoillot

Transparence

René Dosière : On a eu raison de changer le terme de moralisation qui avait une connotation moralisatrice, car il ne s'agit pas de porter un jugement sur le comportement des élus et de tomber dans le populisme. Ce qu'il faut changer, ce sont les dispositifs. Je ne dirai pas de mal du texte débattu, ayant présenté une proposition de loi à la disposition du gouvernement qui a nourri les travaux du ministère de la Justice. Cela dit, ce qui est annoncé et présenté n'est pas une grande loi mais un ensemble de dispositions utiles dont on peut s'étonner qu'elles n'aient pas été prises plus tôt ! Je voudrais dire aussi, à l'issue de mes 40 ans de vie politique, que nous vivons actuellement une période de réelle transparence avec une majorité d'élus honnêtes. Comparée aux autres démocraties européennes et américaine, la France n'est pas la plus mal placée.

Enfin, faisons attention aux dérives possibles : autant j'ai toujours défendu la transparence sur l'argent public, autant je considère que la transparence sur la vie privée est l'enfer.

Pierre-Henri Tavoillot : Le débat autour de cette loi révèle deux confusions. La première mélange trois ordres : droit, morale, politique. Le droit, c'est la légalité, c'est-à-dire la conformité des actes à des règles écrites et publiques. La morale concerne les intentions, qui comptent certes, mais sont difficilement décriptables et toujours sujettes à interprétation. La politique, elle, vise le succès des actions. C'est, disait Machiavel, « la conquête et la conservation du pouvoir » ; à quoi l'on peut ajouter, si l'on est démocrate, « en vue du salut public ou d'une amélioration de la vie commune ». Le droit se juge sur actes et sur pièces ; la

morale par l'examen de la volonté ; la politique par la qualité des résultats au regard du « bien » collectif. L'objectif de moralisation politique (c'est l'intention du texte de loi), est donc à la fois absurde, inaccessible et dangereux. Même s'il faut sans doute clarifier le cadre légal des pratiques politiques (ce qui correspond à la lettre du texte dans la plupart de ses articles).

La seconde confusion concerne l'idée de transparence qui est présentée comme un principe démocratique fondamental. Mais d'où tire-t-on cela ? On la confond avec la publicité qui est en démocratie l'obligation pour l'État de rendre publiques ses décisions et pour le citoyen la possibilité d'exprimer ses opinions. Voilà le principe fondamental. La transparence, c'est la tyrannie de l'espace public : aucun secret n'est plus toléré ni dans la sphère du gouvernement ni dans l'intimité de la vie privée. Cette idée est portée par la



diffusion, récente et rapide, de l'Internet. Cette révolution, formidable à bien des égards, contient en elle une idéologie politique puissante, qui tend à supprimer les intermédiaires considérés comme inutiles, voire oppresseurs. L'idée est que le citoyen (ou le client, l'utilisateur, ...) peut se débrouiller lui-même. En fait le Web est un anarchisme qui tend à subvertir la démocratie représentative.

Pour ces deux raisons, il me semble que cette loi censée restaurer la confiance, risque, au contraire, d'attiser la défiance.



René Dosière : L'opinion publique finira par se rendre compte que les choses ont évoluées. Désormais, la magistrature joue un rôle. A partir du moment où existe une législation sur le vivre ensemble, un cadre est créé et le magistrat peut intervenir.

Cumul des mandats

René Dosière : Le cumul des mandats est une caractéristique de la vie politique française depuis la Restauration. Sous la Vème République, le phénomène a pris une telle ampleur qu'il en a confisqué la vie politique. Une fois le cumul accompli, on a pensé qu'il était temps de renouveler les responsables politiques, chose bien plus difficile à faire. Mais qu'est-ce que la politique ? Un métier ? Une fonction ?

Profession politique

René Dosière : Nous assistons à la professionnalisation de la vie politique avec deux catégories d'élus politiques. La première comprend les moins bons : recrutés par les collectivités locales ou par les partis politiques, ils ont commencé leur carrière comme collaborateur politique et vont ensuite vivre « en » politique, devenir possesseurs de la fonction qu'ils occupent. La seconde catégorie concerne les personnes issues des grandes écoles. Très brillants, ils sont choisis pour travailler dans un cabinet ministériel. Ils vont ensuite essayer de s'implanter localement et se présenter pour être député ou sénateur. Cependant, les dernières élections législatives viennent de bouleverser ce schéma.

Abstention

René Dosière : Cette question ne doit pas être traitée uniquement sur la base des dernières élections législatives qui ont vu un taux record d'abstention. Sur un temps long, ce taux est de l'ordre de 40 %. J'ajoute que l'abstention ne signifie pas automatiquement une indifférence des citoyens. Ceux-ci ont de nombreuses raisons, différentes selon les uns et les autres, de s'abstenir. Il n'y a donc pas une explication unique à ce fait notable.

Pierre-Henri Tavoillot : L'éloignement de la pratique électorale est difficile à interpréter. L'offre politique est très importante, mais faut-il s'en inquiéter ? Sans doute mais sans excès, sans dramatisation. ■



Propos recueillis et mis en forme par **Philippe Brousse**

Bouc émissaire

Pierre-Henri Tavoillot : La difficulté du débat sur la moralisation tient à ce que personne n'a vraiment intérêt à le clarifier. Du côté des politiques, c'est une arme précieuse d'attaque de ses adversaires (avant d'en être eux-mêmes victimes). Du côté des journalistes, c'est la garantie assurée de faire des ventes. Du côté des citoyens eux-mêmes, c'est une grille de lecture facile dans un monde devenu complexe. Il est plus facile de dire « tous pourris » et d'identifier des boucs émissaires que de regarder les choses d'un peu près. Comme la théorie du complot, comme les discours de peur, le discours « moral » est porteur.

Comment sortir de cette spirale ? D'abord par une pédagogie du pouvoir qui exige que l'on explique constamment la réalité et l'ampleur du travail politique. Les parlementaires devraient s'exposer davantage médiatiquement pour le montrer. Ensuite, il convient de suivre le tempo de la démocratie : élections, délibération, décision, reddition de compte. Ces quatre moments ne doivent pas être confondus ni mélangés. Il y a un temps pour tout.

Conflit d'intérêts

Pierre-Henri Tavoillot : On n'exige plus des politiques qu'ils soient seulement honnêtes, mais qu'ils soient insoupçonnables : plus blancs que blancs. C'est d'ailleurs l'origine du mot « candidat » (du latin candidus), parce qu'il portait, pour se distinguer, une toge blanchie à la craie.

René Dosière : La notion de conflit d'intérêt n'a été définie en France que tout récemment. Le texte de la Haute Autorité pour la transparence et la vie publique reprend le texte et l'applique. Nous en sommes tout au début, et la question est de savoir comment cette notion s'applique. Il faut bien comprendre qu'un parlementaire intervient sur tout et qu'il ne prend pas de décision sauf s'il est rapporteur ou président de commission. Dans ce cas, il dispose davantage de pouvoir.

Pierre-Henri Tavoillot : Deux conceptions de l'intérêt général s'opposent : aux États-Unis, l'intérêt général est la somme des intérêts particuliers et il faut laisser le libre jeu des intérêts particuliers. En France, l'intérêt particulier n'existe pas. Mais, ces deux systèmes sont absurdes : pour le système français, si on ne donne pas une place à l'intérêt particulier, il va chercher à en trouver une. Or aujourd'hui, nous importons le système américain.

CHERCHE BÉNÉVOLES ACTIFS SPÉCIALISTES DE LA COMMUNICATION

Vous avez le goût de vous impliquer ?
De l'intérêt pour animer les réseaux sociaux : blogs comptes twitter...
La veille médias vous correspond.

Vous serez en étroite relation avec la Présidence
Qualités requises : réactivité, sens de la synthèse

Vous avez une expérience de la communication (interne ou externe) ?

Vous pouvez consacrer, à titre bénévole, et pour les six prochains mois,
1/3 de votre temps pour l'Association des Anciens Elèves de l'Ena ?

N'hésitez pas à candidater auprès de :

Gilles Duthil (*Jean de La Fontaine 2014*),
secrétaire général de l'AAEENA
Tél : +33 06 98 00 35 68
Courriel : sg@aaeena.fr

Deux missions sont proposées

(démarrage en septembre 2017, 4 mois minimum)

- 1- Travail de type community manager pour la rédaction d'articles ou portraits pour le Blog <http://blog-aaeena.org>
- 2- Travail avec l'équipe de permanents sur l'organisation des manifestations de l'ENA

CHEE

Cycle des
Hautes Études
Européennes



**Intégrez la promotion 2018 et rejoignez
notre réseau de décideurs européens**



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES EUROPÉENNES



©Commission européenne

Sous le haut parrainage de **Michel BARNIER**, ancien Vice-président de la Commission européenne et ancien ministre du gouvernement français, Négociateur en chef responsable du groupe de travail de la Commission chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni

INSCRIPTIONS EXCLUSIVEMENT EN LIGNE
AVANT LE **16 OCTOBRE 2017**
<https://candidature-formation.ena.fr/registration/action75/info/>

Pour toute information complémentaire :
Natacha Ficarelli
candidatures2018chee@ena.fr

ILS (OU ELLES) ONT DIT OU ÉCRIT

« Les anciens condisciples d'Emmanuel Macron à l'Ena, issus de la promotion Léopold Sédar Senghor, irriguent aujourd'hui tout l'appareil d'État. Mais ils sont peu dans la majorité présidentielle.

Jeudi 11 mai, 16 heures. À cet instant, ils sont cinq. Cinq élèves de la promotion Léopold Sédar Senghor, sortis de l'École nationale d'administration en 2004, candidats aux élections législatives de juin prochain. Cinq anciens camarades de promo d'Emmanuel Macron et qui, comme lui, veulent incarner, tous partis confondus, le renouvellement de la vie politique. À droite, il y a l'actuel député LR du Vaucluse Julien Aubert, vice-président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, candidat au renouvellement de son mandat au Palais-Bourbon, et Olivier Becht, maire de Rixheim, vice-président du conseil départemental du Haut-Rhin, candidat dans le Haut-Rhin.

À gauche, il y a Boris Vallaud, ancien directeur de cabinet d'Arnaud Montebourg à Bercy, ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée, mari de l'ex-ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem, investi par le PS, pour succéder à Henri Emmanuelli dans les Landes. Et, sous la bannière de La République en marche, le mouvement de la majorité présidentielle, il y a Gaspard Gantzer, ancien conseiller de Laurent Fabius au Quai d'Orsay, responsable de la communication de François Hollande à l'Elysée, parachuté en Ille-et-Vilaine, et Romain Grau, premier adjoint au maire (LR) de Perpignan, élu à l'agglomération et au conseil départemental, candidat dans les Pyrénées-Orientales. [...]

Vendredi 12 mai, 22 heures. À cet instant, ils ne sont plus que quatre. Quatre élèves de la promotion Léopold Sédar Senghor candidats aux élections législatives de juin prochain. Il a fallu moins d'une journée à Gaspard Gantzer pour renoncer, victime de soupçons de favoritisme et de passe-droit, lui qui est resté proche d'Emmanuel Macron après la sortie de l'Ena... L'affaire est rondement menée, le candidat, prestement écarté. [...] Quatre ex-condisciples parmi tous les candidats, dont un seul dans la majorité présidentielle, c'est peu. Tous ceux qui ont côtoyé Emmanuel Macron à l'Ena le disent : puiser dans le vivier des "Senghor" ne correspond pas la manière de fonctionner du nouveau président de la République, qui n'a cessé, ces dernières années, d'élargir les cercles. Bien sûr, il a pu faire appel à tel ou tel pendant la campagne. [...] Au-delà des appartenances politiques, "Emmanuel s'est tourné vers des gens dont il connaît les compétences et en qui il a confiance, avec qui il travaille d'égal à égal, et qui ne lui doivent pas leur carrière, souligne un "Senghor". C'est normal, même si ça ne suffit pas pour gouverner". »

Elise Karlin, *L'Express*, 16 mai

« L'École nationale d'administration (Ena) a toujours nourri de nombreux fantasmes... chez ceux qui n'y sont pas passés. Dans une étude réalisée en 2015 pour les 70 ans de l'Ena et intitulée « Que sont les énarques devenus ? », rapport sur le parcours des anciens élèves de dix promotions entre 1985 et 2015, les chercheurs François Denord et Sylvain Thine de l'Ehess, relèvent qu'il existe bien une surreprésentation des énarques parmi les élites, qui ont fourni trois présidents de la République sur six depuis 1958, et sept patrons du CAC 40 aujourd'hui.

Mais, remarque la directrice de l'Ena, Nathalie Loiseau, "les carrières des anciens élèves sont assez éloignées des idées reçues. Seuls 3 % d'entre eux ont une carrière politique au plan national. Et le passage par le secteur privé n'est pas devenu plus fréquent qu'auparavant. Les va-et-vient entre l'administration et l'entreprise étaient même plus faciles quand il y avait plus d'entreprises publiques." Le pantouflage qui consiste pour un haut fonctionnaire à aller travailler dans une entreprise privée existe toujours, mais il est minoritaire : 22 % des énarques rejoignent une entreprise publique ou privée (en moyenne après neuf ans de carrière). Une exception toutefois concerne ceux qui sortent dans l'inspection des finances, dont 75 % vont faire un tour dans le privé !

Sur le long terme, seuls 8 % des énarques quittent durablement la fonction publique. Le service de l'État est donc la norme, "les carrières locales restant anecdotiques", précise Nathalie Loiseau. Mais les parcours sont très divers, le passage par un cabinet ministériel n'étant constaté que chez un tiers des énarques (et deux tiers pour les auditeurs au Conseil d'État), qui forment 25 % des effectifs des cabinets ministériels.

À la sortie de l'école, selon le rang de classement, les postes les plus variés sont offerts, même s'ils changent chaque année car ils sont déterminés par les besoins de chaque employeur public. »

Valérie Segond, *Le Monde*, 12 juin

« Nommée ministre des Affaires européennes auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, Nathalie Loiseau, peu connue du grand public, est une fine connaisseuse des arcanes diplomatiques. Directrice de l'Ena jusque-là, elle a déjà occupé plusieurs postes de taille au sein de la diplomatie française. Sa connaissance des arcanes diplomatiques devrait être appréciée. [...] Directrice de l'Ena depuis 2012 (la deuxième femme à ce poste), elle avait rapidement manifesté sa volonté de diversifier le recrutement de l'Ena. "Ce manque de diversité est un problème que rencontrent toutes les grandes écoles. On a aujourd'hui un système éducatif qui est plus en forme d'entonnoir que d'ascenseur", avait-elle expliqué à l'AFP en 2015.

Mère de quatre enfants, Nathalie Loiseau est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du mérite. Des distinctions conséquences directes de son long et riche parcours professionnel. Avant de prendre les rênes de la prestigieuse école strasbourgeoise des hauts fonctionnaires, elle avait fait toute sa carrière aux Affaires étrangères, d'abord à la direction de l'information et de la presse (1986-1988). Elle a notamment été conseillère du ministre Alain Juppé (1993-1995) et secrétaire d'ambassade en Indonésie, au Sénégal et au Maroc, puis porte-parole de l'ambassade de France aux États-Unis (2002-2007), notamment lors du refus de Jacques Chirac opposé à George Bush sur l'intervention militaire en Irak. Elle a ensuite occupé le poste de directeur des ressources humaines à la direction générale de l'administration et de la modernisation au ministère des Affaires étrangères et européennes. Une preuve supplémentaire de sa fine connaissance des arcanes diplomatiques. »

LCI, 21 juin

L'Ena dans la presse

« La nouvelle ministre chargée des affaires européennes, Nathalie Loiseau, 53 ans, connaît bien le Quai d'Orsay. Elle y a fait toute sa carrière jusqu'en 2012, année où elle fut nommée directrice de l'École nationale d'administration (Ena). Cette nomination n'était pas passée inaperçue : peu de femmes – Mme Loiseau est la deuxième à avoir pris la tête de l'école –, peu de diplomates, peu de non-énarques ont en effet dirigé l'établissement où sont formés les hauts fonctionnaires. [...] »

Le parcours professionnel de la nouvelle ministre ne manque pas d'atouts. Après Sciences Po Paris, puis Langues O', Mme Loiseau a travaillé vingt-six ans dans la diplomatie, ce qui l'a conduite à vivre « sur tous les continents ». En 2003, en poste à Washington, elle participe à la mobilisation de l'ambassade contre la francophobie ambiante. C'est l'époque où George W. Bush envahit l'Irak, et la position défendue par la France à l'Onu, qui s'y oppose, passe mal. Auparavant, elle s'était consacrée aux accords de paix pour le Cambodge ou la Somalie. Elle avait travaillé au Sénégal, où elle a appris à négocier avec les rebelles de Casamance. [...] »

Nathalie Loiseau lancera une réforme du concours d'entrée et une rénovation de la formation, en donnant notamment moins d'importance à la culture générale, discriminante vis-à-vis des plus défavorisés. La classe préparatoire destinée aux boursiers est développée : seul un par an entre à l'Ena, mais 76 % réussissent un concours de catégorie A de la fonction publique, se réjouit la directrice.

Les résultats sont moins satisfaisants sur la parité. En 2013, 45 % des admis à l'Ena étaient des femmes. Mais, trois ans plus tard, en 2016, celles-ci ne sont plus qu'un tiers. Quant à la principale voie de recrutement, le concours externe, les trois quarts des reçus restent des hommes. Nathalie Loiseau a également tenté de privilégier, dans la formation des hauts cadres de l'administration, le service de l'intérêt général, la gestion de crise ou la capacité à communiquer dans l'urgence... Autant de compétences qui lui serviront sans doute dans ses nouvelles fonctions. »

Benoît Floc'h, *Le Monde*, 23 juin

ILS (OU ELLES) ONT OSÉ LE DIRE OU L'ÉCRIRE

« Ils forment "l'élite" de la haute fonction publique : les inspecteurs des finances, sortis parmi les premiers de l'Ena, se destinent à une carrière au sein du ministère des Finances, à piloter la politique économique de la France. Sauf que... plus d'un tiers d'entre eux travaillent ou ont travaillé pour le secteur bancaire ! Leur plan de carrière préféré : des allers-retours entre Bercy et le secteur financier, en passant par les cabinets ministériels. Avec à la clé, de nombreux conflits d'intérêts potentiels. [...] Souvent courtisés, les inspecteurs papillonnent d'un poste prestigieux à un autre, traçant leur plan de carrière de manière souvent très maîtrisée. Les premières années à l'IGF leur permettent de constituer un solide réseau professionnel, qui pourra leur servir durant tout leur parcours. Ils se projettent dans des fonctions de dirigeant plus que de haut fonctionnaire. Car servir la France, pour eux, c'est aussi servir le rayonnement des entreprises françaises. Pour la plupart d'entre eux, la notion de pantouflage ne fait pas sens. »

Agnès Rousseaux, *bastamag.net*, 27 juin

En fait, Hollande et Macron, énarques, pratiquent tous les deux une forme de balancement circonspect que l'on enseigne à l'Ena. Mais quand Hollande voulait à tout prix la synthèse, Macron, lui, veut rassembler et faire cohabiter thèse et antithèse dans chacune de ses phrases. À sa façon, Macron applique la pratique du *feed-back* [retour sur expérience, ndlr] venue du monde anglo-saxon et bien connue des dirigeants d'entreprise. [...] Le discours et les méthodes managériales qu'affectionne le chef de l'État ne peuvent pas, enfin, être dissociés de la question sociologique. Avec l'élection de Macron, une élite a remplacé une autre. C'est le règne d'Hec, plus de l'Ena. Pourtant issu des rangs de la seconde, le chef de l'État, qui a une forte capacité de mimétisme, reproduit le parler de la première. »

Laure Bretton, *Libération*, 2 juillet

« Avec près de 3 % des députés élus, l'Ena figurera en bonne place à l'Assemblée nationale. Un chiffre bien éloigné du pourcentage national. Avec près de 6 000 anciens élèves, les énarques ne représentent que 0,01 % de la population française. Les anciens élèves de l'Ena seront en grande majorité issus des rangs du groupe LRM/MoDem ou LR/Udi. Seuls deux députés font figure d'exception sur les dix-sept énarques présents dans l'hémicycle : le fondateur de Debout la France, Nicolas Dupont-Aignan, et Boris Vallaud, député PS de la 3^e circonscription des Landes. Ce dernier est d'ailleurs diplômé de la promotion Léopold Sédar Senghor, 2004, la même qu'Emmanuel Macron. Au total, quatre députés ont côtoyé le président de la République à l'Ena : Julien Aubert (Vaucluse), Olivier Becht (Haut-Rhin), Boris Vallaud (Landes) et Romain Grau (Pyrénées-Orientales). Parmi eux, Romain Grau est le seul à avoir été élu sous l'étiquette de la majorité présidentielle. »

Clément Le Foll, *Le Monde*, 26 juin

Mariage

■ **Winston Churchill 2015**

Thibault CAMELLI et **Benoît ROUSSEAU**, célébré le 26 août 2017.

Décès

■ **Nations Unies 1949**

Maurice SCHAEFFER, survenu à l'âge de 95 ans.

■ **Paul Cambon 1953**

Michel AURILLAC, survenu à l'âge de 89 ans.

■ **Albert Thomas 1955**

Alain JARNO, survenu à l'âge de 96 ans.

■ **France Afrique 1957**

Robert FRANÇOIS, survenu à l'âge de 86 ans.

■ **Marcel Proust 1967**

André DELAHAYE, survenu à l'âge de 79 ans.

■ **Jean Jaurès 1969**

Gilles MENAGE, survenu à l'âge de 74 ans

■ **André Malraux 1977**

Jean BERNARD, survenu à l'âge de 74 ans.

■ **Liberté Egalité Fraternité 1989**

Michel RAINERI, survenu à l'âge de 57 ans.

Distinctions

LÉGION D'HONNEUR

Officier

■ **Henri-François d'Aguesseau 1982**

Christiane BARRET, préfet de la région Bourgogne Franche Comté, préfet de la Côte d'Or.

■ **Solidarité 1983**

Denis MORIN, président de chambre à la Cour des comptes

Chevalier

■ **Liberté Egalité Fraternité 1989**

Christine de MAZIERES, conseiller maître à la Cour des comptes.

■ **René Char 1995**

Laurence LEFEVRE, directrice des Sports au ministère des Sports.

Carnet professionnel

■ **Thomas More 1971**

Marc TESSIER, membre du comité exécutif de Vitis (netgem/Caisse des dépôts/Océinde), gérant de NJEE Productions, président du conseil d'administration du Forum des Images, a été nommé au comité directeur d'UniFrance.

■ **François Rabelais 1973**

Gilles-Pierre LEVY, président de chambre à la Cour des comptes, a été nommé déontologue de l'Autorité des marchés financiers.

■ **Simone Weil 1974**

Armand Ghislain de MAIGRET, a été élu président du syndicat des Forestiers Privés d'Ile-de-France.

■ **Guernica 1976**

Marc-André FEFFER, membre de la Commission des participations et des transferts, a été élu président de Transparency International France.

■ **André Malraux 1977**

Pierre SELLAL, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles, a été élu président du conseil d'administration de la Fondation de France.

François THOMAZEAU, a été nommé directeur général délégué d'Eurosic.

■ **Pierre Mendès France 1978**

Yann DELABRIERE, président de Faurecia, a été nommé président du directoire de Zodiac Aerospace.

■ **Voltaire 1980**

Sylvie FRANÇOIS, qui était directrice des ressources humaines et des relations sociales, membre du comité exécutif de La Poste, a été élue à la présidence de l'association Toit et Joie.

Ségolène ROYAL, a créé l'Association Manifeste pour une justice Climatique.

■ **Solidarité 1983**

Corinne DESFORGES, qui était haut-fonctionnaire adjointe à l'égalité des droits au ministère de l'Intérieur, a été nommée directrice de cabinet de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Bernard ÉMIÉ, a été nommé directeur général de la sécurité extérieure.

Géraud GUIBERT, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé expert au sein de la commission d'évaluation, sur l'environnement et la santé, de l'impact du traité de libre-échange entre l'Union européenne et la France (CETA).

Jean-Michel LAIR, conseiller maître à la Cour des comptes, a été nommé président du conseil de gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Gilles de MARGERIE, a été nommé directeur de cabinet d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

■ **Léonard de Vinci 1985**

Manuel BAMBERGER, qui était directeur général adjoint de l'Atelier international du Grand Paris, a été chargé d'une mission de préfiguration d'une session nationale de la culture et du lien culturel.

■ **Denis Diderot 1986**

Catherine de KERSAUSON, qui était présidente de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, a été élue présidente de la 7^e chambre de la Cour des comptes.

Kareen RISPAL, qui était directrice des Amériques et des Caraïbes au ministère des Affaires étrangères et du développement durable, a été nommée ambassadrice au Canada.

■ **Fernand Braudel 1987**

Jean-Martin JASPERS, qui était directeur du Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur – Chemi, a été nommé délégué à la stratégie et de la prospective auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

Yann JOUNOT, qui était coordonnateur national du renseignement, a été nommé président-directeur général de Civipol.

Florence PARLY, qui était directrice générale de SNCF Voyageurs, a été nommée ministre des Armées.

■ **Michel de Montaigne 1988**

Agnès PLASSART, qui était directrice du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, a été nommée contrôleur général économique et financier.

■ **Liberté Egalité Fraternité 1989**

Jean-Benoît ALBERTINI, qui était préfet de la Vendée, a été nommé directeur du cabinet de Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires, chargé du pôle des territoires.

Renaud DUTREIL, qui était président de FTI Consulting et de Smile & Pay, a été nommé head of private equity de Mirabaud Asset Management.

■ Jean Monnet 1990

Véronique BEDAGUE-HAMILIUS, secrétaire générale, directrice juridique, directrice des ressources humaines et membre du comité exécutif de Nexity, a été nommée responsable clients « Entreprises » et « collectivités ».

Hervé GUILLOU, qui était président-directeur général de DCNS, a été élu à la présidence du Groupement des industries de construction et activités navales (Gican).

■ Condorcet 1992

Laurent HABERT, qui était directeur général de la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines, a été nommé conseiller budgétaire et finances sociales au cabinet d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

Marianne LAIGNEAU, qui était directrice des ressources humaines d'EDF, a été nommée directrice exécutive groupe en charge de la direction internationale.

Serge TOMASI, qui était ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que les autres institutions internationales ayant compétence pour l'alimentation et l'agriculture, a été nommé ambassadeur en Finlande.

■ Léon Gambetta 1993

Hervé BARBARET, qui était directeur du mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie, a été nommé secrétaire général du ministère de la Culture.

Anne GRILLO, qui était directrice de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau à la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international au ministère des Affaires étrangères et du Développement durable, a été nommée ambassadrice au Mexique.

Frank ROBINE, qui était directeur général des services de la région Pays-de-la Loire, a été nommé préfet de la Martinique.

■ Saint-Exupéry 1994

Isabelle AGIER-CABANES, présidente-assesseur à la Cour administrative d'appel de Versailles, a été nommée présidente de chambre à la Cour nationale du droit d'Asile.

■ René Char 1995

Anne AMSON, qui était directrice de projet auprès de la déléguée interministérielle, a été nommée chef de service du développement professionnel et des conditions de travail au secrétariat général des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires.

Olivier COURSON, a été nommé chef de pôle culture, communication, régulation numérique au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

■ Victor Schoelcher 1996

Damien CAZE, a été nommé chef de pôle écologie, transport, énergie, logement et agriculture au cabinet d'Edouard Philippe, premier ministre.

Martin BRIENS, qui était directeur du cabinet civil et militaire de Sylvie Goulard, ministre des Armées, conserve ses fonctions au cabinet civil et militaire de Florence Parly, à ce même ministère.

Fabrice RIGOLET-ROZE, qui était préfet de la région Martinique, a été nommé préfet de la Charente-Maritime.

■ Marc Bloch 1997

Pierre CHAMBU, qui était sous-directeur des services et réseaux à la direction générale de la concurrence, de la consommation, et de la répression des fraudes, a été nommé chef du service de la protection des consommateurs et de la régulation des marchés à cette même direction générale.

Emmanuel LENAIN, a été nommé chef de pôle diplomatique du cabinet d'Edouard Philippe, premier ministre.

Isabelle SAURAT, qui était présidente du conseil de gestion de l'Institution de gestion sociale des armées (Igesa), a été nommée senior executive advisor auprès du directeur exécutif du pôle France de Sopra-Steria, Cyril Marge.

Jean-Luc VIEILLERIBIERE, qui était responsable de la protection sociale et des avantages sociaux d'EDF, a été nommé directeur des ressources humaines – délégué nord-est du groupe Enedis.

■ Valmy 1998

Nicolas CALCOEN, directeur finances et stratégie d'Amundi, a été nommé vice-président de l'European Fund and Asset Management Association.

Eric JALON, qui était préfet de la Charente-Maritime, a été nommé chef de pôle affaires intérieures au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Olivier de MAZIERES, qui était chef de l'état-major opérationnel de prévention du terrorisme, a été nommé préfet de police des Bouches-du-Rhône.

■ Cyrano de Bergerac 1999

Alexandre BOMPARD, qui était président-directeur général de la Fnac Darty, a été nommé président-directeur général de Carrefour.

Xavier BRUNETIERE, directeur de l'Agence nationale des titres sécurités, a été nommé conseiller Outre-mer, adjoint au chef de pôle du cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Isabelle CHAUVENET-FORIN, qui était sous-directrice du recrutement et de la formation à la direction des ressources humaines au ministère de l'Intérieur, a été nommée directrice générale de la Fondation Jean Moulin.

Alexis DUTERTRE, qui était ministre conseiller, représentant permanent adjoint de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles, a été nommé conseiller Europe au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Laurent NUÑEZ, qui était préfet de police des Bouches-du-Rhône, a été nommé directeur général de la sécurité intérieure.

Hayet ZEGGAR, inspectrice générale des affaires sociales, a été nommée conseillère pour les affaires sociales à la représentation permanente de la France auprès des Nations unies.

■ Averroès 2000

Eric BARBIER, qui était sous-directeur de la gestion comptable et financière des collectivités locales, a été nommé expert de haut niveau auprès du chef du service des collectivités locales à la direction générale des finances publiques.

Laurent HOTTIAUX, qui était directeur des systèmes d'information et de communication, chef de la mission de gouvernance ministérielle des systèmes d'information et de communication au ministère de l'Intérieur, a été nommé conseiller « intérieur sécurité » à la présidence de la République.

■ Nelson Mandela 2001

Stéphane CROUZAT, qui était conseiller diplomatique au cabinet de Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, a été nommé ambassadeur en Irlande.

Xavier DELARUE, qui était sous-directeur de l'administration des ressources humaines à la direction générale de la police nationale au ministère de l'intérieur, a été nommé coordonnateur pour la sécurité auprès des préfets de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et chargé de mission auprès du préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud, et du préfet de la Haute-Corse.

Sophie FADY-CAYREL, qui était sous-directrice des compétences à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, a été nommée directrice adjointe des affaires culturelles de la Ville de Paris.

Kristine GLUCKSMANN, qui était sous-directrice du logement à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la Défense, a été nommée directrice de projet « prospective, rayonnement et synthèse » auprès du directeur du service national et de la jeunesse au ministère des Armées.

Antoine MICHON, qui était sous-directeur de l'environnement et du climat à la direction du développement durable à la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, a été nommé conseiller politique, coordinateur du Conseil de sécurité à la Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à New-York.

Christophe POURREAU, qui était maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé conseiller « fiscalité, concurrence et consommation » au cabinet de Bruno Le Maire à Bercy.

■ Copernic 2002

Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, qui était président directeur général du Civipol, a été nommé coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, directeur du centre national de contre terrorisme.

Vincent MOREAU, qui était sous-directeur chargé de la 5e sous-direction à la direction du Budget, a été nommé chef du service des finances et des achats au secrétariat général du ministère de la justice.

■ René Cassin 2003

Claudia FERRAZZI, qui était directrice de l'attractivité de la Ville de Milan, a été nommée conseillère culture à l'Elysée.

Aude MUSCATELLI, qui était sous-directrice de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté à la direction générale de la cohésion sociale du ministère des Solidarités et de la Santé, a été nommée directrice adjointe du cabinet d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, chargée des solidarités.

Antoine SAINTOYANT, a été nommé chef de pôle économie, finances, industrie du cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Alexis ZAJDENWEBER, qui était directeur de participations Énergie au sein de l'Agence des participations de l'État, a été nommé conseiller économie, finances, industrie à la présidence de la République

■ Léopold Sédar Senghor 2004

Jean-Christophe BOCCON-GIBOD, qui était directeur du développement commercial du réseau Cardif et partenaires de BNPParibas Cardif France, a été nommé directeur Partenariats et Digital Business, membre du Comex de BNPParibas Cardif France.

Stanislas CAZELLES, qui était sous-directeur des politiques publiques à la direction générale des Outre-mer, a été nommé conseiller « Outre-mer » au cabinet du président de la République.

Xavier CHATEL, qui était sous-directeur d'Egypte-levant à la direction d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au Quai d'Orsay, a été nommé conseiller diplomatique au cabinet de la ministre des Armées, Florence Parly.

Aurélien LECHEVALLIER, a été nommé conseiller diplomatique adjoint et sherpa G7 au cabinet du président de la République.

Aurélia LECOURTIER-GEGOUT, conseillère référendaire à la Cour des comptes, a été nommée chef de pôle budget, fonction publique, réforme de l'Etat au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Nicolas LERNER, qui était coordonnateur pour la sécurité auprès des préfets de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et chargé de mission auprès du préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud, et du préfet de la Haute-Corse, a été nommé directeur adjoint du cabinet de Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

Franck PARIS, a été nommé conseiller « Afrique » au cabinet du président de la République.

Sylvain ROUSSELLE, qui était directeur du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, a été nommé contrôleur général économique et financier.

■ Romain Gary 2005

Guillaume AUTIER, qui était responsable de la clientèle des assureurs français pour le métier « Debt Capital Markets » chez BNP Paribas, a été nommé directeur des partenariats bancaires et membre du comité de direction de Meilleurtaux.com.

Damien BOTTEGHI, qui était directeur des affaires juridiques de la Ville de Paris, a été nommé secrétaire général adjoint de la Ville de Paris.

Jay DHARMADHIKARI, qui était conseiller pour les affaires européennes au cabinet de Jean-Yves Le Drian, au ministère de la défense, a été nommé conseiller affaires globales, développement et Afrique au cabinet du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.

■ Simone Veil 2006

Simon JANIN, qui était conseiller au service Affaires économiques, financières et monétaires à la représentation permanente de la France auprès de l'UE, a été nommé senior advisor au sein de la direction affaires publiques du groupe Société Générale.

■ République 2007

Corinne BACLET, qui était directrice adjointe stratégie et ressources auprès du directeur du renseignement et de la sécurité de la défense, a été nommée experte de haut niveau auprès de la directrice des ressources humaines du ministère des Armées.

Brice BLONDEL, qui était conseiller au cabinet de Victorin Lurel, au ministère des Outre-mer, a été nommé directeur adjoint du cabinet d'Annick Girardin à ce même ministère.

Carine DELAMARCHE, qui était adjointe à la sous-directrice des finances locales et de l'action économique à la direction générale des collectivités locales au ministère de l'Intérieur, a été nommée sous-directrice de la synthèse et du pilotage budgétaires à ce même ministère.

Antoine GOBELET, directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'Intérieur, a été en outre nommé haut fonctionnaire adjoint chargé du développement durable auprès de Denis Robin, haut fonctionnaire chargé du développement durable au ministère de l'Intérieur. 1306

Benjamin MAURICE, qui était directeur délégué au dialogue social de France Télévisions, a été nommé conseiller social au cabinet d'Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports.

Marguerite MOLEUX, qui était consultante chez Insigniam au Royaume-Uni, a été nommée secrétaire générale du groupe Le Monde

Pierre REGNAULT de LA MOTHE, qui était sous-directeur des polices administratives à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques Place Beauvau, a été nommé conseiller technique affaires intérieures au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

■ Aristide Briand 2008

Marie AUDOUARD, qui était conseillère politique/coordinatrice politique adjointe des affaires du Conseil de sécurité à la représentation de la France auprès de l'organisation des Nations unies à New-York, a été nommée conseillère technique Afrique, relations bilatérales au cabinet du président de la République.

Simon FETET, qui était directeur de cabinet du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, a été nommé conseiller budgétaire, modernisation et administration territoriale au cabinet de Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

Franck-Philippe GEORGIN, qui était directeur des études et des relations internationales des Républicains, a été nommé chargé de missions auprès du directeur général adjoint chargé des opérations de Casino.

Laurent MARTEL, qui était sous-directeur de la fiscalité directe des entreprises de la direction de la législation fiscale à la direction générale des finances publiques, a été nommé conseiller fiscalité et prélèvements obligatoires adjoint au chef de pôle à Matignon, et conseiller « fiscalité et prélèvement obligatoires » au cabinet du président de la République.

Julie MERCIER, qui était adjointe à la sous-directrice, a été nommée sous-directrice du droit international et du droit européen à la direction des affaires juridiques au ministère des Armées.

Dorothee STIK, qui était chargée de mission à l'Agence de la dette, a été nommée vice-présidente au sein de la banque d'affaires Messier Maris & Associés.

■ Willy Brandt 2009

Clément BEAUNE, a été nommé conseiller « Europe et G20 » au cabinet du président de la République.

Jean LESSI, qui était rapporteur public près l'assemblée du contentieux et les autres formations de jugement du Conseil d'Etat, a été nommé secrétaire général de la CNIL.

Alexis MASSE, qui était secrétaire confédéral numérique et finance responsable de la CFDT, a été élu président du Forum pour l'Investissement Responsable.

■ Emile Zola 2010

Fabrice AUBERT, qui était directeur des nouveaux métiers du groupe Nexity, a été nommé conseiller « institutions, action publique et transition numérique » au cabinet du président de la République.

Julien MIFSUD, qui était conseiller social au cabinet de M. Le Drian, alors ministre de la Défense, a été nommé directeur et DRH du site DCNS de Toulon-Ollioules.

Emmanuel MONNET, qui était chef de bureau à la Direction générale du trésor, a été nommé conseiller financement de l'économie au cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.

Etienne RANAIVOSON, qui était conseiller à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, a été nommé conseiller technique affaires européennes au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Alice RUFO, a été nommé conseiller « Asie, Russie, Caucase, Turquie, Balkans, Réfugiés » au cabinet du président de la République.

Claire SCOTTON, qui était adjointe au sous-directeur des relations individuelles et collectives du travail à la direction générales du travail, a été nommée directrice adjointe du cabinet de Muriel Penicaud, ministre du Travail.

■ Badinter 2011

Rémi BASTILLE, qui était chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines de la Préfecture de police de Paris, a été nommé conseiller chargé des affaires régaliennes, institutionnelles et de la sécurité au cabinet d'Annick Girardin, ministre des outre-mer.

Nicolas LABRUNE, qui était directeur délégué de la Haute Autorité, a été nommé Conseiller du cabinet d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

Guillaume RAUFFET, qui était chef du bureau des lois de finances à la direction du Budget, a été nommé conseiller au cabinet de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics.

■ Jean-Jacques Rousseau 2011

Sébastien BECOULET, qui était chargé de mission auprès du préfet de la région Pays-de-Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a été nommé conseiller politiques sociales du logement, ville, renouvellement urbain durable, logement, hébergement et inclusion du cabinet de Richard Ferrand, ministre de la Cohésion des territoires.

Constance BENSUSSAN, qui était secrétaire générale, conseillère lutte contre les discriminations à la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, a été nommée conseillère technique inclusion, égalité femmes hommes et citoyenneté au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Gilles LARA-ADELAIDE, qui était conseiller pour les questions économiques, financières et budgétaires au cabinet de Jean-Yves Le Drian, au ministère de la défense, a été nommé conseiller budgétaire et social du cabinet de la ministre des Armées Florence Parly.

Nathanaël MASON-SCHULER, qui était adjoint au chef du bureau des affaires bancaires de la direction générale du Trésor, a été nommé conseiller technique financement de l'économie et investissement au cabinet d'Edouard Philippe, premier ministre.

■ Marie Curie 2012

Florian COLAS, qui était chargé d'affaires senior au sein de l'équipe d'investissement de Wendel, a été nommé conseiller au cabinet de Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics

Pascal CONFAVREUX, qui était chargé de mission auprès du président-directeur général d'Aéroports de Paris, a été nommé conseiller technique diplomatie économique au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

Anthony DUPLAN, qui était conseiller libertés publiques, droit public, juridictions administratives au cabinet de Jean-Jacques Urvoas, a été nommé chef du bureau du droit public constitutionnel et du droit public général au ministère de la Justice.

Ali FERHI, a été nommé auditeur et suivra la prochaine session nationale « Politique de défense » de l'IHEDN.

Damien IENTILE, qui était chargé de mission auprès du chef du service de l'Inspection générale des finances, intègre l'équipe Equity Capital Markets France au sein de Société Générale Corporate & Investment Banking.

Marianne LUCIDI, qui était chargée de mission auprès de la direction de la stratégie et du développement de Nexity, a été nommée conseillère technique fonction publique, réforme de l'Etat au cabinet d'Edouard Philippe, Premier ministre.

■ Jean Zay 2013

Eléonore PEYRAT, inspectrice des finances, a été nommée conseillère affaires européennes et internationales au cabinet de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.

■ Jean de La Fontaine 2014

Yann DEBOS, qui était conseiller technique politique de l'emploi au cabinet de Bernard Cazeneuve, a été nommé adjoint à la sous-direction des parcours d'accès à l'emploi et à la formation professionnelle au ministère du Travail.

EXPOSITION

Jacques Borker

qui a réalisé plusieurs couvertures de notre revue dont la dernière en décembre 2016, exposera ses œuvres 3 jours durant, du **jeudi 14 au Samedi 16 septembre** prochain, 104 avenue des Champs Elysée dans le 8^e arrondissement de Paris, à l'UCN.



Sa véritable famille serait celle des artistes décorateurs français qui éclot après la Seconde Guerre : André Lurçat, qui fut son ami, Jean Royère, Charlotte Perriant, Serge Mouille, Matthieu Matégot, Pierre Paulin... Chez eux comme chez Jacques Borker, la même recherche créative à l'aide de matériaux simple et quotidiens, des couleurs vives, et une certaine élégance « à la française ».

Ses compositions sont essentiellement abstraites et décoratives, tout en gardant ce puissant équilibre, qui au-delà de l'éphémère des styles, atteint une très grande rigueur ? Vous aurez un avant-goût de la diversité de ses œuvres sur son site : **www.borkerjacques.fr**

A voir !

« Nouvelles musiques, nouveaux talents » (NMNT)

La période estivale est souvent l'occasion de faire une pause : dans le travail bien sûr, mais aussi dans sa vie et ses habitudes. Changement de lieu, changement de rythme. C'est ainsi le meilleur moment pour découvrir de nouvelles musiques. Ou pour rattraper toutes celles que l'on voulait écouter durant l'année sans en avoir le temps ! Nous nous sommes ainsi mis en quatre pour vous proposer quelques nouveautés que vous pourrez emporter dans votre lieu de villégiature ! Tout d'abord un magnifique album de musique baroque signé par la claveciniste Caroline Hyunh Van Xuan, qui nous fait redécouvrir la musique anglaise des XVII^e et XVIII^e siècles ; ensuite le contre-ténor Xavier Sabata nous entraîne, avec l'Ensemble Armonia Atenea dirigé par George Petrou, à la recherche des plus beaux récitatifs et airs de l'âge d'or des castrats ; la violoncelliste Estelle Revaz nous proposera, quant à elle, un magnifique voyage parmi les musiques composées pour violoncelle seul, avec comme port d'attache celles du cantor de Leipzig ; enfin, c'est un coffret précieux qu'il faut découvrir, avec ces enregistrements des rencontres de Nohant où l'on côtoiera à la fois Aldo Ciccolini, mais également de jeunes talents suivant les pas de leur mentor, avec une passion tout aussi affirmée.

Côté musique actuelle, emportez le premier album de Francis Larue et ses complices, Cissy Street ! Vous pourrez danser tout l'été ! À moins que vous ne préfériez le somptueux album signé par le pianiste Baptiste Trotignon et le saxophoniste Yosvani Terry, autour des musiques caribéennes et du jazz. Dans la même veine, le nouvel album du percussionniste Sonny Troupé mérite le détour, de même que les enregistrements-anniversaire du label allemand Act qui célèbre cette année ses 25 ans d'existence ! Enfin, le pianiste et compositeur Thierry Maillard vous séduira par son projet, piano solo, revisitant les musiques d'une triade extraordinaire (Brassens, Brel, Ferré) ! Excellent été, excellente écoute !

N.B. : Le symbole ♡🎵♡ signale nos nouveautés « coup de cœur ». Cela ne minore en rien le caractère exceptionnel des autres œuvres présentées.

■ MUSIQUE BAROQUE SINCE IN VAIN

♡🎵♡Clavecin

Caroline HUYNH VAN XUAN,
clavecin, Paulin BÜNDGEN,
contre-ténor

(Réf. : mu016 – Muso – 2017)

Si l'avènement de la musique répétitive marque un jalon dans l'histoire de cet art dans la seconde moitié du XX^e siècle en Occident, le concept de répétition s'inscrit dans le processus même de la création musicale. À ce titre, la musique anglaise des XVII^e et XVIII^e siècles se révèle particulièrement riche d'enseignement. La claveciniste Caroline Huynh Van Xuan explore dans son premier album solo, *Since in vain*, toutes les subtilités de la variation sur une

basse obstinée en magnifiant ce répertoire.

Since in vain est aussi une pièce anonyme qui, nichée au cœur de cet enregistrement, s'érige en énigme par sa construction même, tant le champ des possibles est riche. En effet, elle s'articule autour d'un seul et même principe organique, dont la complexité s'accroît au fur et à mesure des répétitions comme si le modèle antérieur n'était que l'esquisse du suivant. De même, le *Ground* de John Blow (1649-1708) ne déploie pas moins de vingt-huit répétitions qui se succèdent sur le même schéma harmonique, tandis que les lignes mélodiques évoluent au gré d'un constant renouvellement du rythme et du tempo. Quant à elle, la pulsation

devient ternaire de la vingtième à la vingt-troisième variation.

Tant de créativité suscite l'émerveillement dont se fait l'écho *Here the Deities approve*, composé par Henry Purcell (1659-1695). En effet, cette page vante les bienfaits de la musique et de l'amour qui « vivent et



prospèrent si bien ici-bas ». Au-delà de la formule littéraire se concentre le flot irrésistible et immuable d'un éternel

recommencement, reposant sur une basse chromatique quasi hypnotique. C'est aussi le plaisir pour nous de retrouver, le temps de cette pièce, la voix du contre-ténor Paulin Bündgen¹. Son interprétation sobre et chaleureuse insuffle ici simplicité et majesté.

L'album se termine par l'appropriation par Caroline Huynh Van Xuan de la chanson *Moon over Bourbon Street* créé par Sting en 1985. De manière étonnante, la contrebasse de l'œuvre originale fournit un « ground » d'une grande richesse, propice à de nombreux développements avant l'arrivée proprement dite du thème de la chanson. La pulsation accélérée et l'utilisation du clavecin nous transporte très naturellement au

XVII^e siècle, aboutissant à une véritable revisitation de ce titre ! L'écoute de ce nouvel enregistrement nous rappelle que « l'art naît de la contrainte et meurt dans la liberté » comme le disait Michel-Ange (1475-1564). Lors, si les mêmes formules harmoniques, ces « grounds », constituent un espace clos dans leur répétition, ils génèrent des thèmes sans cesse réinventés, se soustrayant à une réitération qui serait vaine.

■ **MUSIQUE BAROQUE CATHARSIS**

♥♥♥ **XAVIER SABATA,**
CONTRE-TÉNOR

ARMONIA ATENEA

George PETROU (Réf. : AP143 – apartemusic – 2017)

Une voix de velours, colorée, égale dans toute sa tessiture de contre-ténor, mue par une sensibilité à fleur de peau ; pas de doute Xavier Sabata signe un nouveau disque haut en couleurs. Magnifique *Tamerlano* dans l'opéra de Georg Friedrich Haendel (1685-1759) en 2014², il est accompagné dans ce disque de manière magistrale par l'Ensemble Armonia Atenea, dirigé par George Petrou. De plus, ce qui ne gâte rien, les récitatifs et airs enregistrés ici comptent parmi les plus beaux de l'âge d'or des castrats.

Conçus avec plus ou moins de largesse sur les principes hérités de la tragédie grecque, ces extraits d'opéra baroque s'articulent autour de trois types d'état psychologique que traversent les héros de ces livrets. Au demeurant, nous rencontrons souvent chez eux, une volonté de toute puissance, dans laquelle s'enracinent orgueil, cruauté et arrogance. À ce titre, *Già mi sembra al carro avvinto*, écrit par Giuseppe Maria Orlandini (1676-1760), ne manque pas d'énergie. Littéralement propulsé par

l'orchestre déchaîné, notre soliste inspire la crainte par la furie démonstrative qu'il nous inflige.

Dans *Voresti col tuo pianto* de Pietro Torri (1650-1737), la même vigueur écrase toute opposition par le truchement



de vocalises d'une redoutable virtuosité. L'adversaire ainsi terrassé ne peut qu'attendre le coup de grâce donné par la ritournelle orchestrale. Ces sentiments moralement répréhensibles conduisent inévitablement nos héros vers une punition divine. De ces sombres événements, nous pouvons retenir du même Orlandini l'aria *Alza al ciel*. Si l'énergie reste de mise, la voix se fait moins conquérante, un tantinet plus introvertie et empreinte d'un peu d'humilité. Dans la dramaturgie, cet état transitoire permet le repentir. De fait, après avoir connu le goût du malheur, le héros se détache de ses mauvais penchants et devient tout autre. Ainsi de l'air d'Antonio Vivaldi (1678-1741), *Gelido in ogni vena*, particulièrement saisissant dans ses contrastes, alternant le cri terrifiant de la douleur et l'expression de la plainte la plus poignante.

Au-delà de ses dons de chanteur, Xavier Sabata incarne sa musicalité dans l'art de la comédie qu'il maîtrise très bien. Comme une évidence, sa voix de contre-ténor exprime au mieux les tensions et outrances contenues dans l'art baroque. Quant à sa collaboration avec George Petrou, elle semble couler de source, tant ce chef

sensible se révèle en adéquation avec les affects des héros présentés ici. Le feu, le sang, la haine, la vengeance, la douceur, le repentir, la cruauté, tout est exacerbé en une production flamboyante pour notre plus grande jubilation.

■ **MUSIQUE BAROQUE BACH & FRIENDS**

♥♥♥ **ESTELLE REVAZ,**
VIOLONCELLE

(Réf. : LD 009 – Distribué par Harmonia Mundi – 2016)

Pour son deuxième disque, Estelle Revaz nous propose un voyage en étoile, dans un archipel constitué de musiques composées pour le violoncelle seul. Chaque exploration commence par un mouvement des Suites BWV 1007 et 1009 écrites par Bach (1685-1750) pour cet instrument. Ce projet original permet de confronter l'auditeur à des langages et des codes musicaux très différents, tout en le rassurant par la figure du père de la musique pour violoncelle seul. Lors, d'escala en escala se crée un réseau de similitudes, tantôt rythmiques, tantôt harmoniques, ainsi que des convergences de caractère. La première *Suite* de Bach accompagne Estelle Revaz depuis son enfance. Cette proximité de longue date confère à son interprétation à la fois souplesse et rigueur, expressivité et retenue. Son phrasé rend saillante l'architecture sans pour autant contraindre sa liberté de soliste. Elle se révèle ici en conteuse d'histoires, dont elle sculpte les mots au gré de sa sensibilité.

Si les œuvres qu'elle intercale entre chaque mouvement de cette *Suite* surprennent de prime abord, force est de constater qu'elles possèdent entre elles des liens particulièrement féconds. Il

est vrai que le timbre de l'instrument estompe les différences stylistiques. *Papillon VII* de Kaija Saariaho (1953) nous plonge ainsi à l'intérieur de la vibration en grossissant l'aspect virevoltant des notes autour d'un son fixe, procédé si souvent présent chez Bach.

Par ailleurs, la juxtaposition de ces pièces fait émerger une filiation d'intentions, voire même d'écriture, tout à fait étonnante. Ainsi la *Sarabande* du cantor de Leipzig, comparée à celle de Krzysztof Penderecki (1933), laisse-t-elle percevoir toute sa modernité. À cet égard, la manière de commencer ou de ponctuer les phrases par le jeu en double cordes est assez significative de cette continuité stylistique,



malgré les deux siècles qui séparent ces pages. Ailleurs, la réflexivité du *Leggerio* d'Isang Yun (1917-1995) se mesure à l'aune du côté sautillant du *Menuet* qui suit.

Pour autant, c'est la troisième *Suite* qu'Estelle Revaz préfère, ce qui lui doit sa place dans ce programme. Loin d'être anecdotique, ce choix d'interprète adoube aussi les pièces contemporaines défendues avec la même passion. Dès lors, les amis d'Estelle deviennent, par ricochet, les amis de Johann Sébastien. Il ne tient qu'à vous de rentrer dans la ronde !

1 - Cf. *L'Ena Hors les Murs*, Mai 2015. Paulin Bündgen a participé, entre autres, à l'enregistrement du disque *Une passion* avec l'Ensemble Akadèmia, sous la direction de Françoise Lassere (Réf. : 308 435.2 – Bayard Musique – Distribué par Harmonia mundi – 2015).

Mélomanie

■ **MUSIQUE ROMANTIQUE**
CHOPIN, DEBUSSY,
GRANADOS,
GRIEG, RACHMANINOV,
SCHUBERT,
SCHUMANN

♥♥♥ ARCHIVES DU
FESTIVAL DE NOHANT

Aldo CICCOLINI, Nariya NOGI,
Bruno PHILIPPE, Tanguy de
WILLIENCOURT,
Jean-Paul GASPARIAN,
Jérémie MOREAU
(Réf. : S238 – Soupir Éditions
– 2017)

Né en 1966 dans le département de l'Indre, le Festival de Nohant s'est vite imposé dans l'agenda des grands rendez-vous musicaux internationaux. En cinquante années de programmation, d'innombrables artistes sont passés par ce point de rencontres d'une densité artistique exaltante. Si d'illustres prédécesseurs ont laissé leurs empreintes en ces lieux, autour de Georges Sand (1804-1876), au milieu du XIX^e siècle, les enregistrements réalisés pendant toutes ces années de festival constituent une mémoire sonore extraordinaire. Une de ces captations les plus émouvantes est certainement le dernier concert donné à Nohant par Aldo Ciccolini le 7 juin 2014, soit sept mois avant sa mort. Ce récital dégage une grande sérénité, celle d'un homme si pénétré de son art qu'une note suffit à imposer respect et attention. Ici, avec ces *Scènes d'enfants* de Robert Schumann (1810-1856), le maître nous accompagne, avec délices, dans l'univers de l'insouciance. Jeux, espièglerie, recueillement sont dépeints avec une tendresse touchante. À l'écoute de cette ode à la vie, il semble que le musicien tient sa propre enfance sur ces genoux, et avec elle, toutes les nôtres. Dans le contexte plus agité de la *Sonate pour piano*

en mi mineur d'Edward Grieg (1843-1907), la magie opère encore. L'énergie est ici non émoussée mais polie, conduite sans brusquerie pour animer d'un souffle épique toute la fougue de cette œuvre.

Le temps a certes suspendu son vol avec ces enregistrements d'Aldo Ciccolini mais Nohant n'est pas tourné vers le passé, le plus prestigieux soit-il. Ainsi, comme en atteste le deuxième disque contenu dans ce coffret, de jeunes talents suivent les pas de leur mentor, avec une passion tout aussi affirmée. Nariya Nogi



interprète avec excellence Frédéric Chopin (1810-1849), hôte familier de cette maison en son temps, dans l'*Andante Spianato*. Il nous séduit aussi par la fluidité qu'il confère à l'*Etude pour le piano n°11* de Claude Debussy (1862-1918). Bruno Philippe, au violoncelle, et Tanguy de Williencourt, au piano, forment quant à eux un duo brillant dans le troisième mouvement de la *Sonate opus 19* de Serguei Rachmaninov (1873-1943). Enfin, Jean-Paul Gasparian joue la *Sonate pour piano n°2* de Robert Schumann (1810-1856), tandis que Jérémie Moreau, le benjamin de ces virtuoses, rejoue sans complexe les *Scènes d'enfants*.

Cette belle réussite démontre l'intemporalité de ces rencontres de Nohant, dans lesquels passé et futur se mêlent dans une symbiose harmonieuse autour de la musique. Une expérience à ne pas laisser passer !

■ **JAZZ GROOVE**

♥♥♥ CISSY STREET

Avec Francis LARUE, guitares,
compositions, arrangements ;
Vincent PÉRIER, saxophone ;
Yacha BERDAH, trompette ;
Étienne KERMAC, basse ;
Hugo CROST, batterie
(Réf. : nc – Lilananda – Inouïe
Distribution – Juin 2017)

Cissy Street. Cette rue mérite le détour... Une rue furieusement animée, entre clubs de jazz extatiques, groupes de rock improvisés sur le trottoir et rythmes latins qu'on entend au loin. Dans cette rue, tout s'entremêle pour une musique où le groove est roi ! En créant *Cissy Street*, le guitariste et compositeur Francis Larue rêvait d'une déambulation musicale entre jazz, rock et funk, d'un groupe où chacun apporterait sa personnalité rythmique et qui pourrait projeter l'auditeur dans différents lieux : des rues festives de la Nouvelle-Orléans aux quartiers animés de l'est de Paris en passant par la place enfiévrée d'une ville latine ou cubaine. L'ambition est atteinte ! Ce jazz trempe en effet ses instruments dans des couleurs chaudes, des cultures inondées de soleil, des danses qui font transpirer, au point d'en devenir *Groovement malade* (c'est le cinquième titre de ce premier album) !



Pour ce premier opus, Francis Larue réunit autour de lui quatre musiciens maîtrisant parfaitement la grammaire et la géographie des rythmes métissés : Vincent Périer au saxophone et Yacha Berdah à

la trompette confectionnent une sauce épicée, faite de riffs *funky* et d'improvisations dédiées au dieu pulsation ; quant à Hugo Crost à la batterie et Étienne Kermac à la basse (découvert le mois dernier avec son *Supergombo* survitaminé), ils tiennent solidement en mains la section rythmique, soutenant sans cesse l'énergie vitale de cette musique. Après avoir enregistré l'album dans le studio *Les Tontons flingueurs* (situé à Renaison dans la Loire), les musiciens ont eu recours à la plate-forme de financement participatif Ulele pour financer une partie de la réalisation graphique de la pochette et du pressage du disque. La création graphique revient à David Fangaia, l'album étant produit par Francis Larue avec le soutien du collectif Lilananda, l'énergie de tous les participants ayant permis à de parvenir à ce résultat haut en couleurs !

L'album débute sous un déluge de sons saturés de la guitare, soutenu par un jeu de batterie typiquement rock. Mais rapidement, sous l'influence d'un accord aux consonances jazz et avec l'arrivée de la trompette et du saxophone, le titre d'ouverture vire vers le *funk*. A3 ou plutôt à cinq (!) déroule un jeu explosif dépassant rapidement les limites de la feuille... ! Puis, avec *Yemanja*, nous prenons la direction de l'Afrique. La guitare emprunte un jeu *highlife* avant de revenir à des couleurs funk jazz : l'esprit de Pat Metheny souffle avec force ! Les instruments à vent et la guitare ne cessent de se croiser, se superposer et s'entremêler dans des phrases aux accents lyriques. Changement d'ambiance avec *Jiajia's Funk* qui vire doucement entre funk et dance, la batterie marquant les temps de manière appuyée. Un titre parfait pour les soirées estivales ! Puis, *Blind Blue* revient à un jeu teinté d'*acid jazz*,

pour une longue séquence faisant la part belle aux improvisations du saxophone et de la guitare. Après expositions des thèmes, les sonorités deviennent plus planantes, sans que le *groove* ne recule d'un pouce ; les riffs de cuivres et la guitare saturée font alors leur retour, cédant la place ensuite à un reggae dont la trompette saura s'emparer avec bonheur avant de revenir aux sources.

Avec *Groovement Malade*, nul ne peut ignorer cette passion dévorante pour le funk : guitare wah wah, riffs précis et efficaces, rythmes syncopés envahissent la scène. Cinq minutes survitaminées permettant à tous les instruments, sur un tempo survolté, de faire briller pistons, cordes et clés ! Puis vient le temps de l'éducation, de la transmission : *Educ Pop* joue sur les notes comme sur les mots, reposant sur des gerbes musicales jaillissant d'une guitare devenue mère nourricière. L'Afrique reprend ses droits avec *L'Hérétique*, un morceau aux accents mandingues dans lequel la guitare se fait tour à tour kora et n'goni ; le tempo s'accélérait de temps en temps, pour une danse endiablée soutenue par les improvisations des instruments à vent. Génial ! Puis, *Cloudy Dance* casse la pulsation, ne retenant de la profusion précédente que la richesse du phrasé ; le thème se développe avec aisance, la guitare et les cuivres se répondant avec la précision d'une horloge, cependant que la guitare explore les tréfonds de l'âme du musicien ; le tempo sera doublé à la fin du morceau, créant un sentiment d'urgence justifié par cette remise en question. Avec *Frontera*, le funk s'affiche à nouveau, sans aucun complexe, prônant une musique du mouvement perpétuel et offrant des improvisations toujours plus efficaces. Et comme si les musiciens en avaient besoin, le dernier titre

de cet opus explosif, intitulé *Sang neuf*, transfuse des sons étirés, assurant un jeu plus mélodique que percussif.

Avec *Cissy Street*, le guitariste et compositeur Francis Larue et ses complices nous proposent un premier album particulièrement réussi, l'oreille aimant à se balader dans ces rues festives, le corps à se déhancher sur des rythmiques plus dansantes les unes que les autres. À découvrir sans faute cet été !

■ JAZZ ET MÉMOIRE BAPTISTE TROTIGNON YOSVANY TERRY

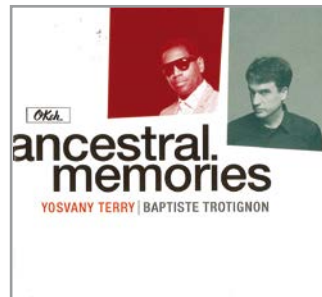
🎵🎵🎵 ANCESTRAL MEMORIES

Avec Baptiste TROTIGNON, piano ; Yosvany TERRY, saxophones alto et soprano, chekeré ; Yunior TERRY, basse ; Jeff 'Tain' WATTS, batterie (Réf. : 88985447492 – Okeh – Sony Music – Juin 2017)

Lorsque le saxophoniste Yosvany Terry appelle Baptiste Trotignon et lui propose de réaliser un projet en commun, le pianiste répond tout de suite favorablement. S'ils ne se sont jamais rencontrés, les deux musiciens connaissent leur musique respective ; ils partagent la même envie d'unir leurs cultures et leurs parcours pour un métissage musical nouveau. Pour créer ce répertoire, ils vont creuser dans les traditions musicales des anciennes colonies françaises (Haïti, Cuba, Martinique, Guadeloupe, Réunion...) pour en extraire une matière à retravailler au sein d'un quartet de jazz, tout ce qu'il y a de plus actuel et contemporain. Né à Cuba, Yosvany Terry a été à la fois nourri de traditions ancestrales mais aussi du langage du jazz nord-américain ; pourtant, il est également imprégné de musique européenne classique, dite savante, que ce soit dans son jeu ou son travail de compositeur. N'ayant pas le même héritage,

Baptiste Trotignon parvient, avec un brio qui n'est plus à démontrer, à intégrer toutes ces données, notamment rythmiques, dans son jeu. Les deux musiciens ont associé à leur projet Yunior Terry à la basse, petit frère du saxophoniste, et Jeff 'Tain' Watts à la batterie, aussi à l'aise dans les performances volcaniques de Branford Marsalis qu'avec les influences exotiques du *Fort Apache Band*. Il en résulte une musique généreuse et charnelle, chaleureuse et langoureuse, parfois violente comme le sont les trances des cérémonies spirituelles des îles, mélangeant toujours la sophistication du langage à la danse, ancestral moteur d'énergie.

Après un contact initial en 2014, les deux musiciens se rencontrent début avril 2015 à Paris. Durant une semaine, ils travaillent



sur les musiques caribéennes et cubaines, ce matériau qu'ils souhaitent sublimer. Ils passent les six mois suivants à composer, ensemble ou séparément, par mail ou Skype ! Cette période leur permet de faire mûrir leurs idées et de développer un répertoire hybridant influences antillaises et jazz contemporain. Début octobre 2015, le groupe se réunit pour monter dix compositions, cinq de Terry et cinq de Trotignon. Ils rodent l'ensemble dans le cadre d'une tournée de deux semaines de la côte Ouest jusqu'à New York pour quatre soirées au *Jazz Standard* à Manhattan. En janvier 2017, le quartet se réunit au *Studio Systems Two* à Brooklyn pour les sessions d'enregistrement, permettant

d'aboutir à ce petit bijou qui est entre nos mains !

L'album s'ouvre avec *The Call*, un appel signé Baptiste Trotignon, qui rappelle la structure appel / réponse caractéristique des musiques africaines et que l'on retrouve en Guadeloupe et en Haïti. Les influences afro-caribéennes sont perceptibles mais totalement intégrées dans le discours général, depuis la ligne de basse jusqu'à l'accompagnement du piano et les rythmiques de la batterie, en passant par le flot sonore des improvisations du saxophone. Suit le titre éponyme de l'album : *Ancestral Memories*, composé par Yosvany Terry et inspiré par les chants guadeloupéens et martiniquais sans toutefois en reprendre explicitement les mélodies. La main gauche du piano soutient l'ensemble avec force syncopes, cependant que la main droite embrasse diverses mélodies sans jamais revenir à son point de départ. Avec *Réunion*, Baptiste Trotignon réinterprète un rythme traditionnel de l'Île de la Réunion, le maloya : le *chekeré* est vite rejoint par le piano qui roule et avance sur une structure ternaire, cependant que le saxophone développe la mélodie et contribue progressivement à intensifier la rythmique interne de la mesure. Dans *Bohemian Kids*, c'est le rythme habanera qui est mis à l'honneur, le saxophone soprano susurrant un thème délicieusement doux et chaloupé ; cependant que dans *Basta La Biguine*, le tempo s'accélère grandement, les instruments sautillant avec grâce, sans se prendre au sérieux. *Erzulie* change l'ambiance puisque cette déesse haïtienne de l'océan est à la fois celle qui nourrit la communauté,

2 - Cf. *L'Ena Hors les Murs*, Juin 2014 – Haendel, *Tamerlano*, avec Xavier Sabata, Max Emanuel Cencic, John Mark Ainsley, Karina Gauvin, Ruxandra Donose, Pavel Kudinov, Il Pommo d'Oro, dirigé par Riccardo Minasi (Réf. : nc. – Naïve – 2014)

Mélomanie

protège les pêcheurs, et celle qui peut déclencher des tempêtes. La batterie débute le morceau par une improvisation époustouflante avant de stabiliser son jeu et permettre au piano, au saxophone puis à la basse de rentrer ; après les soli, Terry inclut un interlude inspiré d'un chant traditionnel dans lequel les marins prient la déesse pour leur permettre de regagner le rivage, sains et saufs. Puis *Minuet Minute* imagine comment un menuet pourrait sonner à l'époque coloniale française, rappelant la *tumba francesa*³. Puis, dans *Hymn*, c'est un chant traditionnel martiniquais qui est repris au saxophone soprano, ouvrant la mélodie sur un accompagnement minimaliste. L'avant-dernier morceau retourne à terre, à La Nouvelle-Orléans, avec *The French Quarter* et les fanfares endiablées, cependant que le dernier titre, *Lost Souls*, rend hommage à tous les esclaves qui ont perdu la vie au cours de la traversée. La rencontre du saxophoniste Yosvany Terry et du pianiste Baptiste Trotignon agit comme un révélateur des musiques afro-caribéennes, qui ancrés dans nos mémoires musicales, n'encrent pas forcément notre quotidien. La coopération entre les deux musiciens était un pari dont on peut dire aujourd'hui qu'il est manifestement et parfaitement réussi ! Un album d'une incroyable richesse mélodique et rythmique qui mérite écoute et soutien !

Arnaud Roffignon
Averroès 2000

Christophe Jouannard

3 - La *tumba francesa* est née avec l'arrivée à Cuba de propriétaires fonciers français qui pendant la Révolution haïtienne de 1791, se sont enfuis de leur pays avec leurs esclaves, se réfugiant dans l'est et le centre de l'île. Ils ont permis à leurs esclaves la pratique de leurs traditions, spécialement les danses et fêtes. La *tumba francesa* se distingue d'autres danses africaines par les vêtements que portent les danseurs et par le style de danse, dont les mouvements suivent ceux des danses de salon.

Pour celles et ceux qui en veulent plus !

SONNY TROUPÉ
Quartet & ADD2, Reflets denses

(avec Sonny TROUPÉ, batterie, sample, voix, percussions ; Grégory PRIVAT, piano et percussions ; Mike ARMOOGUM, basse, voix, percussions ; Olivier JUSTE, tambour makè, percussions ; Thomas KOENIG, saxophone ténor, flûte ; Raphaël PHILIBERT, saxophone alto) (Réf. nc – Bakfoul Prod – Socadisc – Avril 2017)

Il nous avait échappé à sa sortie... Petite session de rattrapage avec le magnifique nouvel album du batteur et percussionniste Sonny Troupé ! Le gwo ka, ce tambour guadeloupéen, demeure son ancrage, dans lequel le fils du saxophoniste Georges Troupé a tout appris, mais il a également été plongé tout jeune dans le jazz (Max Roach, Art Blakey, Kenny Garrett ou encore Lisa Simone avec lesquels il a pu échanger) mais aussi le funk et le R'n'B depuis qu'il a rejoint Paris au tournant des années 2.0. Son premier album résonnait de toutes ces influences qui interrogeait en creux son identité créole. C'est encore de cela dont il s'agit avec ce disque, au titre évocateur, *Reflets denses*. Ressemblances, réalité, dédoublement. Ces thèmes innervent le projet et ont commencé à être développés en duo, en 2015, avec le pianiste Grégory Privat. « Mon idée était de prendre comme base un maximum de

type de mélodies gwo ka que l'on retrouve dans le gwo ka moderne et dans le style plus traditionnel, et d'en proposer mes propres arrangements ». Retraitements électroniques ou jazz, réinterprétations, créant une diffraction d'un même sujet, vu en double au prisme du reflet dense. La richesse du projet a été savamment mûrie et cela s'entend.

Cette musique, profondément



originale, est servie par un quartet très efficace (le bassiste Mike Armoogum, le pianiste Grégory Privat, le tambouyé Olivier Juste, ces deux derniers ayant leur double Jonathan Jurion et Arnaud Dolmen), ajouté aux deux saxophonistes au vocabulaire très large, un ténor, Thomas Koenig plutôt jazz fusion, et un alto, Raphaël Philibert plutôt gwo ka et musique antillaise. On trouve aussi plusieurs invités qui apporte chacun leur touche personnelle.

Écriture flamboyante, énergie du live et improvisations, Sonny Troupé nous offre un album particulièrement réussi, loin des clichés de la musique gwo ka, invoquant toutes les dimensions d'une matérialité dont la réalité, questionnée,

dépasse souvent ce que nos sens peuvent en percevoir. Brillant !

TWENTY FIVE MAGIC YEARS

The jubilee album // ACT Family Band – The Jubilee Concerts

(Réf. 9850-2 – ACT – Distribué par Harmonia Mundi – Juin 2017)

(Réf. 9860-2 – ACT – Distribué par Harmonia Mundi – Juillet 2017)

Le label allemand créé par Siggie Loch a 25 ans ! Pour célébrer dignement cet anniversaire, il nous offre notamment deux disques-rétrospective, particulièrement réussis, à absolument détenir dans sa discothèque !

Le premier revient sur les albums qui ont marqué ce jubilé et nombre d'artistes que nous vous avons fait découvrir dans ces colonnes : le tromboniste, chanteur et compositeur Nils Landgren, le guitariste Ulf Wakenius, le contrebassiste et compositeur



Lars Danielsson, les pianiste et compositeurs Michael Wollny, Iiro Rantala, les chanteuses Viktoria Tolstoy, Youn Sun Nah, les saxophonistes Marius Neset, Émile Parisien,

l'accordéoniste Vincent Peirani ou encore le regretté pianiste Esbjörn Svensson du trio Est... Dans cet album, vous retrouverez treize immenses succès qui ont marqué ces 25 dernières années. Un riche carnet vous raconte l'épopée Act, depuis sa création et son premier album publié (*Jazzpaña* en 1992) jusqu'aux années récentes, avec cette volonté de faire connaître de nouveaux et jeunes talents jazz de la scène européenne. Le résultat est hors du commun : un catalogue de plus de 500



albums ! À la fin du carnet, vous découvrirez aussi les pochettes des 25 albums qui ont marqué toutes ces années et dont nous vous avons fait découvrir plus d'une dizaine depuis 16 ans qu'existe cette rubrique !

Le second album nous offre quant à lui le concert donné le 2 avril dernier au *Konzerthaus* de Berlin dans lequel les artistes Act ont réinterprété des titres du répertoire, tout en échangeant les combinaisons habituelles et connues. Vous retrouverez notamment le somptueux *Dodge The Dodo*, commun aux deux albums (en version studio, et ici, en version live) mais aussi *Missing A Page* de Joachim Kühn avec Émile Parisien ou encore le titre final *We Are Family* avec l'ensemble de la famille Act ! Vite, vite vite, procurez-vous ces deux albums collector !

THIERRY MAILLARD

Alone

Réf. LIR8367223 – ILONA Records – L'Autre Distribution – Avril 2017

Avis aux amoureux de Brel, Brassens, Ferré ! Non, ce n'est pas un énième album de reprises, si magnifiées soient-elles, mais bel et bien une revisitation instrumentale de ces chansons que nous connaissons toutes et tous. À cet égard, le piano est un instrument magique : orchestre à lui tout seul, il permet de faire chanter toutes les voix, de mettre certaines en valeur, puis en retrait, et ainsi de faire revivre des œuvres à l'instrumentation originelle bien différente. Et lorsque ce piano est joué par Thierry Maillard, cet orchestre résonne de manière magistrale.

Brel, Brassens, Ferré. L'on connaît la photographie fameuse de Jean-Pierre Leloir qui immortalisa dans un studio de radio, le 6 janvier 1969, ces trois « monstres sacrés » réunis devant un micro par François-René Cristiani. Image touchante, presque



irréelle, devenue le symbole d'une époque où les chanteurs étaient les poètes du quotidien, où leurs textes s'ancraient dans l'imaginaire de tout un chacun, par l'association des mots et des notes. Cette triade de personnalités continuent d'inspirer musiciens et

paroliers. C'est ainsi que Thierry Maillard a eu envie de revenir à ces airs si familiers. En jazzman qu'il est, le pianiste a envisagé cette réinterprétation avec la liberté de l'improvisateur. S'il en respecte les mélodies, il redessine toutes les couleurs, transportant ces œuvres dans d'autres univers, entre classique et jazz. Il a ainsi conçu cet album par compositeur, comme une série de tableaux, entrecoupée de deux pièces personnelles (*Alone* et *Les trois poètes*) nées au cœur de ce travail de revisitation et qui renvoient à cette rencontre et la nécessité d'être seul pour mieux les embrasser.

En deux décennies de carrière, depuis son tout premier disque, enregistré à New York en 1997 avec John Patitucci et Dennis Chambers, jusqu'aux ambitieuses partitions confiées à l'Orchestre Philharmonique de Prague⁴, Thierry Maillard n'a eu de cesse d'entreprendre des projets musicaux audacieux, explorant autant la composition que l'improvisation, les moyennes formations que le trio classique du pianiste. Mais cette œuvre, en solo, restera certainement comme l'une des plus touchantes et des plus personnelles qu'il a conçues. Formidable !

4 - Cf. *L'Ena Hors les Murs*, Novembre-Décembre 2015, Thierry Maillard & L'Orchestre Symphonique de Prague (direction : Jan Kucera), *The kingdom of Arwen*, Naïve – Septembre 2015.

La boîte à livres

Il fait si chaud cet après-midi, que j'ai recherché l'ombre du ginkgo du jardin et la fraîcheur de son feuillage. Un peu de vent est venu agiter les feuilles en éventail et je n'en ai qu'apprécié davantage les deux recueils de poèmes que nous avions en lecture. Par le plus grand hasard, j'ai déniché dans une anthologie de la poésie japonaise ce *haiku* d'un poète inconnu : « Je t'ai aimé, mon amour de ginkgo qui sait abriter tous mes soucis... »

■ Quand les femmes parlent d'amour

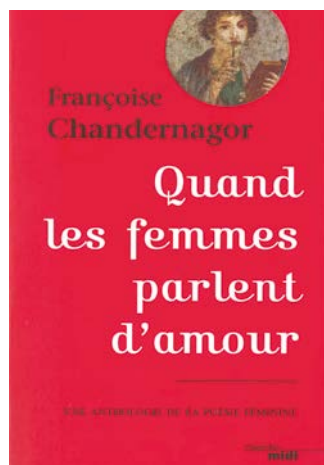
Françoise Chandernagor
Le Cherche-midi 2016

Ce n'est ni un roman, ni un essai que Françoise Chandernagor nous propose sous ce titre, mais une anthologie de la poésie féminine et elle a beaucoup hésité, nous confie-t-elle, à se lancer dans ce travail demandé par son éditeur lui avait demandé. Cette anthologie est précédée d'un avant-propos qui retrace avec beaucoup de talent « l'histoire » des nombreuses anthologies de poésies féminines. Ses recherches lui ont permis de fouiller les placards, pour reprendre son expression, afin de sortir de l'oubli des poétesses qui en valaient la peine.

C'est la première raison qui l'a poussée à composer cet ouvrage. Une autre raison, et elle le souligne à différentes reprises, est qu'elle aime la poésie comme elle aime la musique, et elle ajoute : « Je tiens la poésie pour un genre majeur en littérature et, de plus, j'ai retenu une conception

essentiellement mélodique et rythmique de la poésie comme Verlaine l'a exposée dans son *Art poétique*. »

Elle a enfin choisi des poésies où les femmes parlent d'amour, « de la très sensuelle Marceline Desbordes-Valmore, de la sulfureuse Renée Vivien à la pieuse Marie Noël », et elle a souhaité, avec beaucoup de discrétion et compte tenu de son expérience, donner quelques conseils à une jeune poétesse... et peut-être participer ainsi à la naissance de nouvelles poétesses ou à les inviter à se découvrir.



Quelques mots pour compléter cette brève présentation, véritable défense et illustration des poétesses. Pour chacune, Françoise Chandernagor a accompagné le ou les poésies d'une notice sur l'auteur(e) qui nous la rend encore plus proche Chère Françoise, j'ai aimé cette anthologie qui a pris place auprès des ouvrages que j'aime relire ou feuilleter pour trouver un poème, un vers, un moment de bonheur. Laissez-moi ajouter ces quelques lignes qui s'adressent aux poétesses : « Et surtout n'oubliez jamais

ce qu'a écrit Sappho, cette petite phrase isolée dont le contexte est perdu, une phrase orpheline, à demi-dévorée par le temps, mais que tout écrivain, tout artiste devrait se répéter comme un *mantra* : Il y aura quelqu'un, un jour, pour se souvenir de nous. ».

■ Matière à joie

Frédéric Dieu

Editions Ad Solem 2016

Cher camarade que je ne connais pas, vous avez eu l'aimable attention de m'adresser votre recueil de poèmes *Matière à joie* en l'accompagnant d'un envoi qui m'a touché et je tiens à le recopier pour nos amis-lecteurs : « Pour Robert Chelle, en espérant qu'il trouve dans ce livre ce que son titre annonce ». J'ai appris également, en ouvrant ce recueil, que vous avez publié en 2012, chez le même éditeur, un autre ouvrage, sous le titre : *Processions*. J'espère que j'aurai l'occasion d'en faire écho.

Dans la présentation, on précise que vous êtes magistrat et poète. J'en suis très heureux car nombre d'entre nous, dont certains nous ont quittés, étaient également, comme vous, poètes et magistrats.

Mais revenons au poète que vous êtes et à *Matière à Joie*. Ma réponse à votre envoi est positive. J'ai trouvé, et avec beaucoup de plaisir, ce que votre titre annonce. J'ai, à différents moments, été pris par vos poèmes, me laissant aller à rêver pour mieux me rapprocher de votre pensée et de vos sentiments. « Est-il

en ma chair ma région non corrompue où tu demeures ? Saurais-je abriter quelques sanctuaires où tu demeures et te plaises ? Ai-je enfin tant saccagé ma demeure et vendu ma chair au plus offrant que tu ne puisses plus y révéler la joie parfaite ? »



Certes, chaque lecteur y puisera sa réponse. Pour moi cette série de poèmes m'a ouvert ma propre « demeure ». J'ai noté certains vœux. Vous m'avez également invité à votre voyage, à notre voyage, « à ce voyage au centre de mon cœur où parcourir l'écriture de ton visage. Voyage en commerce avec toi, voyage au centre de mon cœur où son visage aime à s'imprimer. Voyage vers ce dont il se vêt, ce précieux linge pour toi. »

Je vous laisse avec l'espoir que ce trop court compte rendu a réussi à vous captiver et y ajoutant ces derniers vers, noté : « Sur toi ne cesse de se lever le jour et continue ma face de se pencher. Une lame de lumière aisée passe outre les volets clos pour venir partager le chevet le visage ».

■ **Vergennes**

Bernard de Montferrand Tallandier 2017

Bernard de Montferrand a publié plusieurs ouvrages, notamment *Diplomatie des volontés françaises* (Alban éditions, 2006) et *France Allemagne: l'heure de vérité, Le choc des modèles* (Tallandier, 2011). Aujourd'hui, il nous propose une biographie de Vergennes, sous-titrée « La gloire de Louis XVI ».

Par ses ouvrages et par ses articles, nous connaissons le talent de notre camarade, qui fut notre ambassadeur dans de nombreux pays, en dernier lieu à Berlin.. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu son dernier ouvrage, qui m'a permis de découvrir le rôle joué par Vergennes notamment dans la préparation du traité de Versailles (1783), « la plus belle réussite publique de l'Ancien régime ».

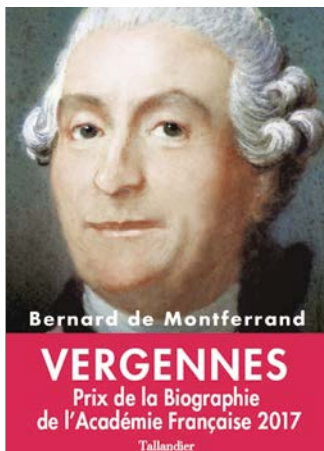
Dans l'avant-propos, l'auteur expose les raisons de son intérêt pour le ministre des Affaires étrangères de Louis XVI : « En 1783, la France paraît à son apogée. Louis XVI jouit d'un grand moment de gloire. Eût-il été emporté par le destin qu'il fût resté comme l'un de nos plus grands rois. Et la seule grande gloire, la dernière de l'Ancien régime, c'est Vergennes qui, avec lui mais de façon déterminante, en a été l'artisan. Cela suffirait à le reconnaître comme l'un des grands ministres des Affaires étrangères français dans la tradition de Richelieu et de Mazarin. [...] Comme tous les grands politiques, il est en avance sur son temps ».

Mais « pourquoi est-il encore si peu reconnu ? Lire ce livre, c'est non seulement retrouver une époque essentielle de notre histoire, mais aussi et surtout de découvrir véritablement l'homme, avec ses origines provinciales,

son atavisme protestant, sa formation de juriste, son train de vie modeste, sa force de travail et son insensibilité aux modes. Vergennes est un non conformiste, diplomate de terrain sachant prendre des positions courageuses... C'est aussi comme l'écrit l'auteur un grand novateur, qui préfère le concept d'équilibres des forces, s'appuie sur le droit public et estime que les traités de commerce facilitent les relations internationales. Jusqu'à sa mort survenue en 1787, il est la « solidité de Louis XVI qu'il délivre de son indécision pathologique ».

Je ne souhaite pas en écrire davantage, ni à nouveau citer l'auteur dont les pages, d'une belle écriture, vous entraînent à l'aube de la Révolution.

Je me dois d'ajouter que cette biographie est étayée par de nouvelles archives mises au jour par les historiens britanniques.. Une dernière citation :



« Vergennes est un symbole des grands serviteurs de la monarchie qui, à la fin du XVIII^e siècle, échouèrent à réformer la France. Il aimait dire qu'il faut prévoir et prévenir. Il sut le faire magistralement en politique étrangère, mais échoua en politique intérieure. »

Puis-je souhaiter que cet ouvrage soit honoré d'un grand prix tant il apporte un regard

nouveau sur un grand moment de notre histoire de France et redonne sa véritable place à un illustre méconnu ?

■ **Après la présidentielle, comment ?**

Bertrand Fessard de Foucault

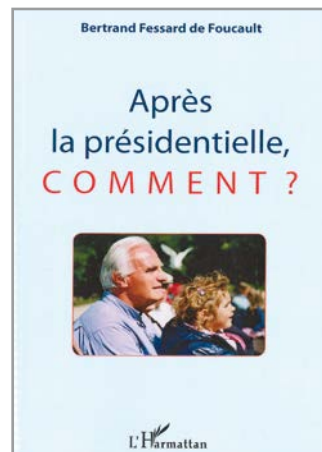
L'Harmattan 2017

Cet ouvrage a été publié en mars 2017, au moment de la campagne pour l'élection présidentielle. Notre camarade avait décidé de s'y présenter et il y développait, en quelque sorte, sa profession de foi. On sait qu'il ne s'y est pas présenté et, il y a peu de temps m'est parvenu son livre. J'ai beaucoup hésité et puis, intéressé j'ai décidé d'en faire écho, d'autant qu'il écrit : « Je vous serai reconnaissant de me lire. Bien davantage que d'être élu, je souhaite porter votre parole pendant les 5 ans à venir, face à l'élu du 7 mai prochain quel qu'il soit ».

Il s'agit en effet d'un ensemble de propositions, mais aussi de témoignages, d'expériences personnelles, de rencontres avec de hautes personnalités françaises et étrangères. Il évoque également sa vie, celle des siens, celle de sa petite-fille de 12 ans. Et aussi notre histoire à laquelle il est très attaché : « J'ai cherché, confié-t-il, à propager ce qui m'habite, j'ai ambitionné la contagion », et il ajoute « je continue à chercher et à comprendre », et nous invite à lui faire part de nos « compléments » et de nos « ajustements ».

Que souhaite-t-il ? Il l'expose en cinq chapitres: Établirla démocratie ; Cultiver notre bien commun ; Vivre un patriotisme européen ; Réfléchir en famille ; Respirer chacun de nos jours. Chacun de ces chapitres est complété de notes, souvent fort intéressantes, de références à des ouvrages qui lui paraissent essentiels.

L'ensemble est complété par des annexes : par exemple, des lettres adressées à différentes autorités administratives et politiques. ou ces quelques pages titrées : « Pour nous... pour moi... l'appel du 18 juin »



Le dernier chapitre a pour titre « Le testament d'un encore vivant grâce à d'autres que lui ». : « Je me confie à vous, plus encore que dans tout le corps de ce petit livre, explique-t-il. J'ai eu grand mal à l'écrire. Ce que je tente de vous dire, je le ressens en vous autant qu'en moi... La conclusion nous appartient. Le changement n'est pas un programme : il est la volonté de faire la décision, de l'imposer à nos mandataires, de l'imposer à nous-mêmes ». L'élection présidentielle est passée, mais l'appel et les convictions de B. Fessard de Foucault continuent d'alimenter notre réflexion pour l'avenir.

■ **Des hommes qui lisent**
Edouard Philippe

JC Lattès 2017

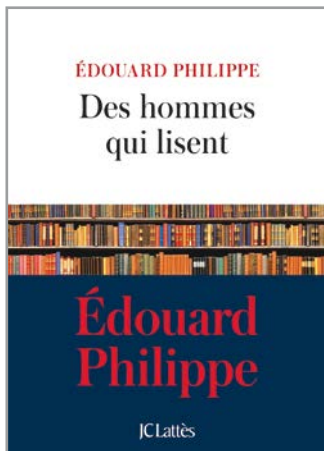
Notre camarade de la promotion *Marc Bloch*, aujourd'hui Premier ministre vient de publier *Des hommes qui lisent*. En feuilletant les premières pages, j'ai appris qu'il avait, avec un ami, Gilles Boyer, écrit deux romans¹. Je l'ignorais et il me faudra en

1 - *L'Heure de vérité* (Flammarion, 2007) et *Dans l'ombre* (JC Lattès, 2011).

Signets

faire écho dans un prochain numéro de la *Revue*, car je n'oublie pas que la Boîte à livres est aussi la bibliothèque des ouvrages écrits par des anciens élèves et, j'espère après les vacances pouvoir l'ouvrir à nouveau à nos lecteurs.

Ce nouvel ouvrage, qu'il dédie à son père, est à la fois l'histoire de ses lectures et les circonstances dans lesquelles il en a pris connaissance et les souvenirs qu'il en a gardé. Comme il nous le confie dans les premières pages : « J'ai lu bien des livres avant de me rendre compte que j'aimais lire... [...] Le livre était sacré chez mes parents... » et plus loin : « Je ne me souviens que d'un d'entre eux, mais je m'en souviens parfaitement. C'est lui qui a provoqué l'étincelle : *Va dire à Sparte*, de Roderick Milton. [...] Depuis Sparte, j'aime lire et je peux dire que je suis le produit des livres que j'ai lus. » Cet ouvrage témoigne de la reconnaissance d'un homme pour les livres qu'il a aimés et qui l'ont marqué, qui ont fait de lui un père, un citoyen, un homme politique. Il explique un engagement, une vision, une pensée, des doutes et des choix. Rien de plus vrai pour ceux qui aiment lire ! Je l'ai lu avec beaucoup



d'intérêt et, quelquefois, un certain attendrissement. Je voudrais ajouter que j'ai été retenu par les deux voyages

qu'il nous propose dans les livres qu'il voulait lire et qu'il n'a pas lus et dans ceux qu'il a lus et qui demeurent très proches dans son souvenir. J'en retiendrai deux. Le premier est *L'Étrange défaite* de Marc Bloch : « J'éprouve depuis longtemps pour Marc Bloch une tendresse qui n'a rien d'étrange, écrit-il... J'ai plaidé lorsque j'étais élève de l'Ena pour que ma promotion porte le nom de Marc Bloch et c'est sans hésitation ce dont je suis le plus fier au cours de ces deux années-là ». Le deuxième est *L'Écriture ou la vie* de Jorge Semprun, lu d'une traite en 1986, pendant sa scolarité à l'Ena, alors qu'il s'ennuyait à Strasbourg : « Fait immédiatement passer toute envie de se plaindre. De quoi que ce soit. »

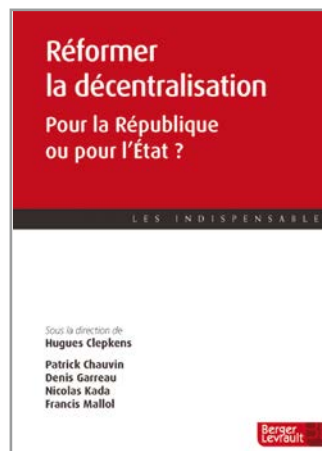
Pour conclure : une citation à propos de ses premières années au Conseil d'Etat : « Je sentais que j'aimais écrire. Je sentais que j'étais capable d'écrire un article, une note, un rapport, une décision de justice, un contrat. Mais je ne savais pas si je saurais écrire un livre... Une rencontre m'a permis de franchir le pas ».

Une question au Premier ministre : avez-vous le temps de lire en raison de vos nombreuses et difficiles obligations ?

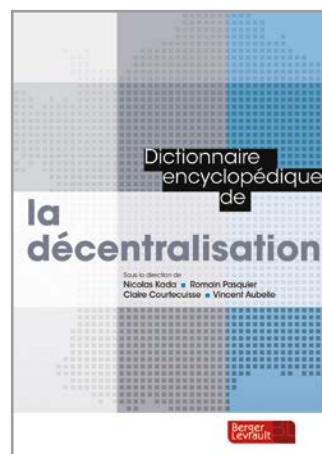
■ Réformer la décentralisation et Réformer la décentralisation

Éditions Berger Levrault 2017
Avant de clore cette chronique, je souhaite appeler l'attention des lecteurs sur deux ouvrages qui viennent de paraître aux éditions Berger-Levrault : *Réformer la décentralisation*, sous-titré : « Pour la République et pour l'État » et le *Dictionnaire encyclopédique de la Décentralisation*. Il s'agit de deux ouvrages

complémentaires qui devraient intéresser les spécialistes mais également tous ceux qui s'intéressent à l'administration de notre pays et des politiques du territoire. Inédits par leurs approches, ils ont été élaborés dans le but de permettre au lecteur de mieux appréhender les tenants et les aboutissants de la décentralisation.

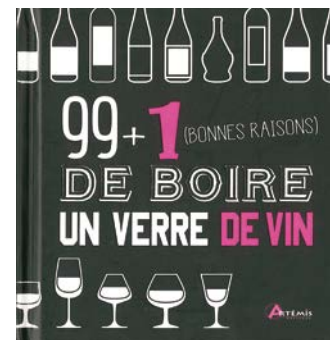


Réformer la décentralisation met en avant l'angle historique et les discussions parlementaires, Il pose, voire repose, les fondements de l'organisation territoriale



actuelle et les relations entre l'Etat et les collectivités locales. *Le Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation* permet, par sa forme et la diversité des angles d'attaque (juridique, socio-politique, historique, etc.) de comprendre les compétences, principes d'organisation et autres mécanismes techniques et

concepts clés qui caractérisent la décentralisation. La direction de ces deux ouvrages a été assurée par Hugues Clepkens, administrateur territorial (h) et, parmi les collaborateurs, figure notre camarade Francis Maillol, premier conseiller au Tribunal administratif de Lyon.



Et, puisque nous sommes en vacances, pourquoi ne pas lire, déguster un petit livre écrit par une de mes amies de jeunesse Isabelle Bachelard intitulé *99+1 (bonnes raisons) de boire un verre de vin* (Artémis, 2016). Comme disait Jean Gabin, qu'elle cite, « je boirai du lait le jour où les vaches mangeront du raisin ».

Bonnes vacances chers Camarades et amis lecteurs !

Robert Chelle
Albert Camus 1962